

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

SEANCE DU JEUDI 5 NOVEMBRE 2020

--- o O o ---

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 29/10/20 s'est réuni le jeudi 5 novembre 2020, L'Escale, Avenue de la 7ème Division Blindée Américaine 77000 Melun, sous la présidence de Monsieur Louis Vogel, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

Monsieur Louis Vogel, **Maire**

Monsieur Kadir Mebarek, Madame Marie-Hélène Grange, Monsieur Henri Mellier, Monsieur Noël Boursin (jusqu'au point n° 28 inclus), Madame Brigitte Tixier, Monsieur Mathieu Duchesne, Madame Catherine Stentelaire, Monsieur Christophe Domba, Madame Monique Cellerier, Monsieur Charles Humblot, Madame Aude Rouffet, **Adjoint**

Madame Amélia Ferreira De Carvalho, Madame Andrianasolo Rakotomanana, Monsieur Michel Robert, Monsieur Gilles Ravaudet, Madame Pascale Gomes, Madame Odile Razé, Monsieur Mourad Salah, Madame Aude Luquet, Monsieur Baytir Thiaw, Monsieur Giovanni Recchia, Monsieur Olivier Pelletier, Monsieur Mohammed Hadbi, Madame Sylvie Bordeaux, Monsieur Guillaume Dezert, Monsieur Semra Kilic, Madame Eliana Valente, Monsieur Khalid Obeidi, Monsieur Emmanuel Adjouadi, Madame Hélène Pajot, Madame Angélique Dehimi, Madame Djamila Smaali Paille, Madame Céline Gillier, Monsieur Arnaud Saint-Martin, Monsieur Jason Devoghelaere, Madame Catherine Asdrubal, Monsieur Philippe Martin, Monsieur Michaël Guion, Madame Ségolène Durand, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS NON EXCUSES:

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Marie-Liesse Dupuy a donné pouvoir à Monsieur Louis Vogel, Monsieur Noël Boursin a donné pouvoir à Monsieur Kadir Mebarek (à partir du point n° 29), Madame Bénédicte Monville a donné pouvoir à Monsieur Arnaud Saint-Martin, Monsieur Eric Tortillon a donné pouvoir à Monsieur Jason Devoghelaere

SECRETAIRE :

Monsieur Noël Boursin (jusqu'au point n° 28 inclus)

Monsieur Kadir Mebarek (à partir du point n° 29)

Monsieur Vogel : J'ai rencontré les représentants de l'Opposition, et j'ai fait un petit point avec elles – à la fois Ségolène Durand et Bénédicte Monville. On a fait un petit point sur les premières mesures prises après le Bureau Municipal de crise suite au confinement, donc je voudrai juste en faire part, mais rapidement, à l'ensemble des membres du Conseil Municipal. Vous savez que les services continuent. Ils sont présents, sauf certains qui travaillent à distance. Donc on a un Bureau Municipal de crise par semaine, et une réunion de CODIR –

une réunion de tous les responsables de pôle – par semaine, dans la foulée. Grosso modo, les choses importantes qui intéressent la population : les services à la population restent ouverts. Il n’y a pas de fermeture des services. Il y a un protocole sanitaire qui est appliqué et qui est adapté. Les rendez-vous se prennent à Mairie Plus, au CCAS, au service urbanisme, au service commerce. Toutes les missions liées à la sécurité, à la propreté, aux services techniques, sont entièrement assurées par les agents de la Ville. Les crèches, les écoles maternelles, les écoles primaires, les collèges, les lycées, les centres de loisirs sont ouverts dans le cadre d’un protocole sanitaire renforcé – ce protocole a été élaboré par l’Education Nationale, on l’a appliqué à la lettre. Les centres sociaux sont fermés, mais le soutien scolaire continue d’être assuré. Les maraudes des associations sociales sont maintenues, toujours en respectant des mesures sanitaires renforcées. En ce qui concerne le commerce, vous avez vu que certains maires avaient pris des arrêtés municipaux pour ouvrir des commerces, parce que, évidemment, les commerces de proximité souffrent énormément de ces mesures. J’ai vu le Préfet parce qu’on était au marché samedi. Le Préfet a dit que, pour ce qui est de la Seine et Marne, il allait immédiatement déférer tous ces arrêtés, bien conscient quand même du problème posé aux petits commerçants, notamment par rapport aux grandes plateformes – Amazon pour ne pas le citer ; ça pose quand même un problème – mais que ça entraînerait des fermetures administratives et des poursuites, notamment des peines d’amendes – je l’ai dit hier au Conseil d’Administration de l’UNICOM – dont les commerçants seraient les seules victimes. Les amendes et les peines, quelles qu’elles soient, sont appliquées aux commerçants. Je pense que la situation n’est quand même pas idéale, donc je compte sur la députée Aude Luquet, et puis sur Colette Melot pour essayer de pousser dans le sens d’une amélioration de la situation. Pour les restaurateurs, qui sont quand même très touchés par les mesures de confinement, bien sûr qu’on leur a proposé, avec Catherine, de racheter les stocks, s’il y en avait, de produits périssables. Et puis, la grande idée, il en a été question hier soir au Conseil d’Administration de l’UNICOM, c’est de mettre en place une plateforme numérique d’achat local. Il faudra faire beaucoup de publicité pour la faire connaître parce que pour l’instant, les premiers articles dans la presse n’ont pas vraiment rendu compte de l’importance de la plateforme : ce n’est pas seulement pour les cadeaux de Noël, ce n’est pas seulement pour les restaurateurs, etc. C’est pour permettre aux commerces quand même de vivre et de passer ce cap qui va être difficile. On est plutôt devant la crise qu’après la crise. On en a parlé. Ségolène a d’ailleurs souligné qu’il y avait des commerces qui fermaient à Melun pour de bon. On n’est pas sorti de l’auberge. On a mis en place, à l’Atelier – vous savez, on a fait ça – une cellule d’aide aux entreprises pour, notamment, remplir les dossiers d’aide financière. Baytir, merci de repartir dans l’opération. Il y a des aides très intéressantes qui sont mises en place par la Région Ile de France, notamment les chèques numériques, d’un montant de 1 500 euros je crois, qui permettent à des commerçants de s’équiper numériquement : créer un site internet, acheter des ordinateurs portables, etc. C’est une aide substantielle et donc ça, il ne faut pas le laisser échapper puisque l’argent est disponible. Il y a aussi, j’ai vu, de nombreux commerçants melunais qui font eux-mêmes des choses, des drive, pour essayer de s’adapter aux circonstances, donc ça c’est très bien. En ce qui concerne les équipements culturels de la Ville, évidemment – culturels et sportifs d’ailleurs, c’est le même régime – le Conservatoire, la Médiathèque, le Cinéma, les équipements sportifs sont fermés au public pour raisons sanitaires, mais restent ouverts pour les publics scolaires. Tout ce qui est scolaire a lieu normalement puisque les écoles sont ouvertes, donc le sport et la culture continuent. Pour ce qui est de la Médiathèque, Mathieu, on en a parlé, on met en place un drive pour que l’activité puisse continuer par l’intermédiaire de la machine. Bien sûr, malheureusement, l’ensemble des évènements qui étaient programmés au mois de novembre, y compris ce qui a été annoncé dans le bulletin municipal, c’est évidemment annulé. Pour ce qui est de l’Agglo, juste un mot. Les services de l’Agglo fonctionnent. Là aussi, il y a du travail à distance mais tous les

services sont assurés à l'Agglo, notamment ce qui est très important pour les élèves parce qu'il y a beaucoup de risque de décrochage, le programme de réussite est maintenu. C'est-à-dire que tout se fait par visioconférence. Les accompagnements individuels sont maintenus, sont organisés ; ils interviennent beaucoup pour les violences intrafamiliales parce qu'il y a beaucoup de problèmes dans les familles du fait du confinement. Ensuite, ça relève de l'Agglo aussi : l'Université Inter Ages, la faculté de droit et la faculté de médecine, ce sont des cours à distance. Evidemment, ce n'est pas idéal pour les étudiants, donc ça pose véritablement un problème pour l'enseignement supérieur. L'Agglomération va offrir des ordinateurs aux étudiants qui ne sont pas équipés, parce qu'il y en a beaucoup qui n'en ont pas, pour qu'ils puissent suivre les cours. On va faire ça. Je le disais, l'Atelier dépend de l'Agglo donc il intervient au titre de l'Agglo. Au titre de l'Agglo, on va notamment relancer, ré abonder, le Fonds Résilience. Vous savez, c'est un fonds qui a été mis en place par la Région Ile de France et c'est un fonds qui est très intéressant parce qu'il permet de donner des avances de trésorerie aux entreprises. Il faut le faire savoir autour de vous. Justement pour passer le cap : il y a beaucoup d'entreprises qui ont des difficultés de trésorerie, donc le Fonds Résilience est fait pour ça, et c'est l'Agglomération qui désigne des entreprises et des artisans locaux. C'est assez facile. Ce n'est pas lourd. C'est facile à gérer. L'Agglomération a aussi mis en place, je ne sais pas si vous l'avez vu, mais à côté de l'Agglomération, dans les anciens locaux de Pôle Emploi je crois, qu'on a loués, un centre de dépistage. Il y a près de 4 000 personnes qui ont été dépistées jusqu'à présent. Melun est vraisemblablement la ville où il y a le plus de dépistages effectués, puisqu'on a la même chose à l'hôpital. Donc, on a deux centres de dépistage : un à l'hôpital, et un à côté de l'Agglomération. Le matin, normalement, c'est réservé au personnel à risque, etc. Et l'après-midi, c'est ouvert à tout le monde. Et puis, avec la Région, on va mettre en place les fameux tests qui vous donnent une réponse dans les 20 minutes, ou dans les 10 minutes même. On va mettre ça en place à la gare de Melun. La gare de Melun a été un des sites qui a été sélectionné parce qu'il y a énormément de gens qui passent là. Donc, ça ne prend pas de temps du tout, vous pouvez, en 10 minutes, vous faire tester. Ces tests ne sont pas suffisants – les tests rapides de 10 minutes – pour les cas contact. Si on est cas contact, il faut obligatoirement passer soit par l'hôpital, soit par le centre de dépistage de l'Agglomération. Mais ça peut vous donner à vous une idée rapide pour savoir si vous êtes positif ou pas. Ensuite, je vais... le CCAS va se réunir la semaine prochaine pour définir les mesures à destination des personnes fragiles. C'est très important qu'on voit au cas par cas. On en a parlé aussi avec les représentants de l'Opposition. Moi, je suis ouvert à toute initiative, donc si vous avez des idées de choses à faire les uns et les autres – et là, je m'adresse particulièrement aux représentants de l'Opposition – n'hésitez pas à la faire savoir, on fera d'autres rencontres comme celle que l'on a déjà eue. Alors, en ce qui concerne notre Assemblée, toutes les questions qui ont été posées lors du dernier Conseil ont fait l'objet de réponses écrites que vous avez dû recevoir, l'Opposition, mais je transmettrai les réponses à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Monsieur Martin : S'il vous plaît, Monsieur le Maire.

Monsieur Vogel : Oui.

Monsieur Martin : Par rapport aux éléments de réponse qu'on a reçus, est-ce qu'on peut les évoquer maintenant ou... ?

Monsieur Vogel : Non, on ne va pas les ré-évoquer.

Monsieur Martin : Evoquer les réponses qui ont été faites, je pense que c'est intéressant que les Melunais soient au courant des réponses qui se font.

Monsieur Vogel : Les Melunais seront au courant puisque les réponses seront communiquées aussi à la presse etc. Tout le monde saura. Tout le monde connaîtra vos questions. Et si jamais – vous pouvez ne pas être satisfait de la réponse...

Monsieur Martin : C'est le cas, alors il faut reposer une question sur la réponse qui nous a été faite ?

Monsieur Vogel : Voilà. Et on vous répondra de façon.... Par exemple, j'ai vu sur la charte des mariages, Ségolène a fait des observations. Moi, j'ai adopté une charte des mariages. Vous pouvez me dire qu'il y a tel point que l'on pourra encore améliorer, je ne dis pas non a priori, mais voilà. Oui.

Madame Durand : Juste, pour compléter les propos.

Monsieur Vogel : Oui.

Madame Durand : Les réponses, on les a reçues là, cette semaine, fin de semaine dernière. Quand on avait fait le Conseil Municipal, vous aviez dit « vous aurez les réponses dans quinze jours ». Alors, je sais que dans le règlement intérieur, il y a marqué « quinze jours ou jusqu'à la date du prochain Conseil », ce serait bien qu'on puisse travailler en construction.

Madame Durand : Parce que s'il faut attendre deux mois d'un Conseil Municipal pour pouvoir de nouveau poser des questions, c'est un peu long pour nous. C'est vrai que même si on est dans l'Opposition, on travaille quand même nos dossiers.

Madame Durand : Et on a besoin de pouvoir décortiquer ces réponses.

Monsieur Vogel : Non, mais je comprends très bien. Il faut aussi voir que nos services, nous sommes en sous-effectif dans tous nos services, donc on a du mal à suivre.

Madame Durand : Bien sûr, ça, on l'entend.

Monsieur Vogel : Donc on fait de notre mieux. On va faire de notre mieux. Et puis, il y a tellement de choses, des nouvelles questions qui se posent, donc on est un peu débordés, pour tout dire, à l'heure actuelle.

Monsieur Saint-Martin : Et lorsque la réponse à la question n'est pas satisfaisante ?

Monsieur Vogel : Vous nous reposez la question, et à la limite...

Monsieur Saint-Martin : Je l'ai reposée par courrier, et pour l'instant ce n'est pas satisfaisant. Ca concernait le club d'Iéna, rappelez-vous, la discussion qu'on a eue. Moi, je suis assez persuadé qu'il y a un transfert vers cette adresse, et la preuve n'a pas été fournie. Pour l'instant, moi je reste dans la suspicion.

Monsieur Vogel : Ne soyez pas dans la suspicion, vous savez, on ne va pas...

Monsieur Saint-Martin : Ah mais si. Ca s'appelle l'enquête.

Monsieur Vogel : Oui. Bon.

Monsieur Saint-Martin : Donc, pour l'instant, je n'ai pas de réponse.

Monsieur Vogel : Vous reposez... Vous dites ce que, voilà, et nous...

Monsieur Saint-Martin : C'est déjà fait. Donc j'attends, j'imagine dans quinze jours, une réponse, et puis on en reparlera plus tard.

Monsieur Vogel : Ok. On fait de notre mieux, hein. On n'est pas dans des circonstances ordinaires, donc. Parfois, certaines questions sont assez... il faut faire des recherches dans les services.

Madame Durand : Oui, mais il faut comprendre aussi que c'est notre seul moyen d'expression en contact avec vous aussi. Donc c'est pour ça que c'est important qu'on puisse avoir les réponses à nos questions.

Monsieur Vogel : Je suis tout à fait d'accord. A la fin de la fin, si c'est un problème juridique, ou je ne sais pas, vous n'êtes pas d'accord, il faut faire un recours administratif, c'est tout. Je n'encourage pas les procès. Vous savez, un bon procès vaut moins bien qu'un mauvais arrangement, donc...

Monsieur Guion : J'ai eu peur que vous nous encouragiez à faire des recours administratifs.

Monsieur Vogel : Non, non, non. Mais il y a comme une protection des droits de l'Opposition. La démocratie permet quand même de s'exprimer et d'être armé. Ce n'est pas sans arme.

Monsieur Guion : Justement, sur la charte des mariages, on avait été constructif. On vous avait même mâché un petit peu le travail si je puis dire.

Monsieur Vogel : Oui, mais on avait déjà pris l'arrêté avant.

Monsieur Guion : Curieusement, oui. Vous avez pris l'arrêté quelques mois après notre première question, sans y répondre. Et là, on vous a fait une proposition de délibération assez complète. Vous avez, par un hasard cosmique, répondu...

Monsieur Vogel : Cosmique.

Monsieur Guion : ...fait un arrêté la veille de notre proposition. C'est...

Monsieur Vogel : Non mais, je vais vous dire. Les services... ça a mis très très longtemps, cette charte des mariages. Vous, vous aviez posé la question. A l'époque, tout de suite, on s'est mis dessus.

Monsieur Olivier : Non, non, on y a travaillé avant leur question.

Monsieur Vogel : Non, mais ils avaient posé des questions sur le sujet de la charte il y a longtemps. Ca avait été évoqué ici, comme ça, ce n'était pas une question. On en a parlé, c'était un problème parce qu'il y avait des commerçants qui s'étaient plaint. On a tout de suite mis les services dessus, mais je suis d'accord que ça a mis du temps à être fabriqué.

Monsieur Guion : Et donc, je maintiens qu'on est disponible pour travailler sur un groupe de travail, pour faire que vraiment cette charte des mariages soit efficace, pour ne pas qu'on ait les problèmes qu'on a connus.

Monsieur Vogel : Alors, effectivement, vous avez fait quelques suggestions déjà.

Monsieur Guion : Exactement.

Monsieur Vogel : On va peut-être vous répondre, là. Vous avez fait quelques observations précises. Voilà. Donc là, j'ai fait à peu près le tour – les mesures, les questions. On y va, on commence le Conseil. Je vais essayer... vous savez, il y a quand même de plus en plus de cas, la pandémie se répand. Donc on va essayer, on se fixe comme objectif de finir à 20h00 si vous êtes d'accord, parce que trois heures déjà de présence, c'est déjà beaucoup. Donc si on peut.

Monsieur Guion : Excusez-moi, Monsieur le Maire. Il faut préparer les attestations, je pense, parce que là, on est autorisé quand même à faire ce Conseil Municipal.

Monsieur Vogel : Oui, le Préfet nous a autorisé.

Monsieur Guion : Et il y a quand même 48 délibération, donc il faut que ça dure le temps que ça dure. Je ne sais pas.

Monsieur Vogel : Oui. Non, mais ça durera le temps que ça dure.

Monsieur Guion : Je ne vois pas pourquoi on s'arrêterait à 20h00, ou à 21h00. Non, on s'arrêtera quand ce sera fini. Sinon, on refait un Conseil Municipal pour le finir.

Monsieur Vogel : Mais non. Si je vois que ça a trop duré, j'arrêterai – comme la police des séances, c'est moi – on arrêtera et on reportera les délibérations au Conseil suivant.

Monsieur Guion : En tout cas, moi, j'ai pris ma soirée. J'habite à Melun, je suis à côté, il n'y a pas de souci.

Monsieur Vogel : Bon. C'est bien. Je vous souhaite de tenir le choc dans cette condition, et en bonne santé. Donc, on y va. Pour ne pas perdre de temps, on y va.

1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Vogel : Délibération 1. Dans l'ordre du tableau, le secrétaire de séance est Noël Boursin. Avec plaisir.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DESIGNE Monsieur Noël BOURSIN en qualité de Secrétaire de séance.

2 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2020

Monsieur Vogel : Délibération 2. C'est l'approbation du compte-rendu analytique de la séance du 17 septembre 2020. Est-ce qu'il y a des observations sur ce compte-rendu analytique ?

Madame Asdrubal : Oui, de ma part.

Monsieur Vogel : Allez-y.

Madame Asdrubal : D'ailleurs, il y avait une question, mais j'ai cru comprendre que vous n'alliez pas y répondre. On en avait envoyé quelques-unes cette semaine, en début de semaine. J'ai pu constater des soucis dans la retranscription. Je pense qu'on vous en a fait art. J'avais téléphoné au service juridique. On m'a rappelée.

Madame Asdrubal : Il y a des soucis notamment au moment de procéder au bulletin secret, qui n'en est pas un puisqu'on délibère à main levée comme le prévoit le CGCT, ça il n'y a aucun souci. Par contre, dans le rapport analytique, il y a de grosses erreurs puisqu'on voit dans certaines délibérations qu'on vote pour.

Monsieur Vogel : Vous ? Alors que vous êtes contre ?

Madame Asdrubal : Alors que la main est clairement levée en s'abstenant, donc il y a un petit souci puisque sur les délibérations 18 et 23, on voit clairement qu'on s'abstient mais il y a 42 votes puisqu'il y avait une absente – je ne sais pas qui, mais il y avait une absente et sûrement la procuration n'avait pas été donnée – le souci, c'est que l'on souhaiterait que ce soit retranscrit comme il faudrait, notamment au niveau des délibérations. Et lors du règlement intérieur, lorsque vous allez le refaire, vous avez six mois pour le faire, ce serait bien d'ajouter des points pour que ce soit beaucoup plus détaillé et que ça évite ce genre d'ambiguïté, parce qu'il se pose le souci à un moment donné, que finalement on peut nous reprocher plus tard de s'être abstenus – là pire, d'avoir voté pour ; c'était notamment le conseil d'administration pour les écoles Capucins et Jeanne d'Arc où le pauvre Emmanuel avait été souvent nommé en parlant de quelques petits soucis. Voilà.

Monsieur Vogel : C'est peut-être aussi ma faute, j'ai peut-être fait trop vite. Il faut peut-être, pour qu'ils aient le temps de bien noter derrière....

Madame Asdrubal : Oui ; ou j'ai suggéré, hein, c'était dans les questions : soit faire des boitiers – parce que je pense aussi que dans les six ans, peut-être que parmi les 33 personnes, il y a peut-être des gens qui ne seront pas aussi favorables à une délibération, ou souhaiteront s'abstenir et ne pas suivre le leader que vous êtes, Monsieur le Maire.

Monsieur Vogel : Oh, là, là.

Madame Asdrubal : Non, mais je propose.

Monsieur Vogel : Vous pouvez continuer, c'est une très bonne intervention.

Madame Asdrubal : Ou alors, vous pouvez nommer, pour éviter tout souci. Je suggère que vous donniez le nombre, le chiffre exact.

Monsieur Vogel : Après. Oui.

Madame Asdrubal : Oui, voilà. Ca prendra peut-être dix secondes de plus et ça évitera peut-être aux services de regarder la vidéo qui va durer peut-être quatre ou cinq heures avec une vue d'ensemble pour savoir exactement si on lève la main ou pas.

Monsieur Vogel : Oui. D'accord.

Madame Asdrubal : Voilà, j'avais quand même ces précisions-là.

Monsieur Vogel : Alors, ça n'a pas changé sur le fond le résultat.

Madame Asdrubal : Alors non, je me doute, Monsieur le Maire. On n'est que 10 contre 33, c'est le pot de fer contre... on est d'accord. C'est le pot de terre contre le pot de fer. 10 contre 33, on peut lever la main contre pendant cinq heures.

Monsieur Vogel : Non, non, pas de débat là-dessus. Il faut qu'on avance. Ok. Ségolène.

Madame Durand : Oui. Juste pour compléter les propos de Catherine, en fait. Si vous voulez, c'est vraiment retranscrit sur « bulletins blancs », etc., comme un vote à bulletin secret. Nous, ce qu'on veut, c'est que ce soit retranscrit comme un vote à bulletin oral, c'est-à-dire pour, contre et abstentions. C'est ça qu'on souhaite.

Monsieur Vogel : Oui, c'est beaucoup plus simple.

Madame Durand : Moi, j'avais juste une petite question par rapport au compte-rendu.

Monsieur Vogel : Oui.

Madame Durand : C'était juste un complément d'informations pour Monsieur Duchesne, j'aurais aimé qu'il me réponde.

Monsieur Vogel : Oui.

Madame Durand : Par rapport à l'Espace Saint Jean - Office de Tourisme et les travaux. Il y a eu la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées qui s'est réunie en visite le 9 septembre 2020, qui a fait une réunion le 22 septembre 2022.

Monsieur Guion : 2020.

Madame Durand : 2020, pardon, j'anticipais. Et qui du coup a donné, a émis un sans-avis à la réception des travaux compte-tenu qu'ils n'ont pas été terminés. Donc il y a plusieurs travaux, fin 2019 il me semble, qui avaient été demandés et qui n'ont pas été faits. Je voudrais savoir si ça va être fait, et à quelle échéance.

Monsieur Vogel : Charles peut-être, parce qu'il était présent. Donc il va pouvoir...

Madame Durand : Oui, il était présent, puisque c'est Monsieur Humblot qui représentait la Mairie à cette commission.

Monsieur Vogel : Charles. Non, attends, j'éteins le mien. [Tests micros]

Monsieur Humblot : réunis à l'Espace Saint Jean, les travaux de l'Office de Tourisme n'étaient pas complètement terminés. Ce qui veut dire que le groupe de visite était destiné à deux choses : une première était la réception des travaux de l'Office de Tourisme, et le deuxième point était la visite périodique -- un établissement recevant de public a une visite tous les cinq ans. Donc là, lors du groupe de travail, du groupe de visite, les travaux n'étant pas terminés, n'ont pas été réceptionnés par la Commission. En revanche, dès le lendemain, ou dès les jours suivants, les travaux ont été réceptionnés, et du coup lorsque la commission de sécurité s'est réunie e séance plénière quelques jours après, les travaux ont été validés et acceptés par la commission de sécurité. Voilà.

Monsieur Vogel : Ségolène.

Madame Durand : Juste. Ca veut dire que les travaux qui avaient été demandés à la réunion du 10 décembre 2019 en fait ont tous été réalisés ?

Monsieur Humblot : Alors. Je ne sais pas, je ne peux pas vous dire et je ne vais donc pas vous répondre. Ce que je sais par contre, c'est que les travaux qui ont fait 'objet d'une autorisation de travaux auprès de la commission de sécurité ont été réalisés, qu'ils ont été réceptionnés et un procès-verbal... un rapport de vérification réglementaire après travaux a été produit, ce qui laisse entendre que ce sont les travaux qui ont fait l'objet de la demande d'autorisation de travaux que vous évoquez.

Madame Durand : Est-ce que c'est possible de vérifier si ces travaux sur l'accessibilité ont tous été faits ?

Monsieur Humblot : Alors. Là, sur l'accessibilité. Ce dont je vous parlais juste avant, c'était sur la commission de sécurité incendie. Il s'avère que la commission accessibilité -- on va faire le point avec les services -- depuis le confinement, il s'avère que la direction départementale des territoires ne réunit plus la commission d'accessibilité, tout se fait par écrit. Et comme je viens de vous le dire, par écrit, ça veut dire qu'on doit avoir les documents appropriés. Voilà. Quelle était la question par rapport à l'accessibilité que vous évoquez ? Ce que je sais, c'est que l'entrée Office de Tourisme a été déplacée pour justement permettre aux personnes à mobilité réduite de pénétrer dans les locaux beaucoup plus facilement que par le passé.

Madame Durand : En fait, j'étais vraiment basée sur les travaux d'accessibilité suite à la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées. Et donc, la réunion qui avait eu lieu le 10 décembre 2019 avec plusieurs préconisations que je peux vous citer tout à l'heure en aparté si vous le souhaitez.

Monsieur Humblot : D'accord.

Madame Durand : En tout cas, que ce soit par rapport aux sanitaires, à l'accueil, également à l'entrée de l'Office du Tourisme, etc., plusieurs travaux avaient été demandés lors de cette

réunion. Ils n'avaient pas été faits lors de la visite de la commission du 9 septembre, et c'est ce qui avait été marqué dans le PV du 22 septembre. D'où ma question : est-ce que ces travaux sont prévus ? Et à quelle échéance ? Voilà, c'est... mais là, pour le coup, je suis vraiment sûr de l'accessibilité pure.

Monsieur Vogel : Ok. Ségolène, tu pourras nous donner les quelques observations ? Oui.

Monsieur Martin : Oui, Monsieur le Maire, s'il vous plaît. C'est un détail sur le compte rendu analytique, mais il arrive que l'on m'attribue des propos qui sont tenus par Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Ah bon ?

Monsieur Martin : Oui. Alors, on a des noms de famille qui sont assez proches, mais...

Monsieur Vogel : Il y en a un qui est « Saint », et l'autre qui ne l'est pas.

Monsieur Martin : Oui, mais on ne dit pas les mêmes choses. Lui, c'est un homme de gauche, donc...

Monsieur Vogel : Ah ? C'est un homme de gauche ?

Monsieur Martin : ... automatiquement un saint. Moi, pas du tout. On n'est pas les mêmes, on ne dit pas les mêmes choses, donc soyez juste vigilant à ça s'il vous plaît.

Monsieur Vogel : D'accord. Bon, bah, pardon, ok. Je ne sais dans quel sens ça s'est fait, qui a dit quoi, mais bon. Ok, on va veiller... c'est un peu comme pour les votes, il faut qu'on fasse attention. D'accord.

Madame Asdrubal : J'en ai une dernière, pour moi. Tout de suite sur votre gauche, là encore. J'avais voulu savoir – vous ne m'aviez pas répondu – j'avais supposé, et apparemment je n'avais peut-être pas supposé très très bien pour la délibération 2 du précédent Conseil, peut-on connaître, puisque sur le site de la Ville on a encore une petite photo de campagne, la délégation de Madame Dehimi ?

Monsieur Vogel : Il y a un arrêté de délégation qui a été...

Madame Asdrubal : Oui, mais il n'y est pas. Au bas de la page, il y a tous les arrêtés, mais je ne l'ai pas. Il ne figure pas sur le site de la Ville de Melun. Et c'est un petit peu dommage parce qu'on a su en officieux, et pas en officiel, sur les réseaux sociaux, la délégation de Madame Dehimi ; donc je pense qu'il aurait été judicieux que ce ne soit pas son mari qui l'annonce sur les réseaux sociaux, mais nous-mêmes que nous le sachions, via mail, ou via ce que vous voulez, pigeon voyageur.

Madame Durand : Via everyone par exemple.

Monsieur Vogel : D'accord. Ok, ok. Noël va peut-être répondre sur Angelica, puisqu'elle va être avec Noël.

Monsieur Boursin : Oui, non. Je vais répondre que je ne suis pas toujours certain de ce qu'on trouve sur les réseaux sociaux, moi non plus.

Madame Asdrubal : Vous vous y trouvez surveillés, comme des mineurs.

Monsieur Guion : Je vais rebondir sur les arrêtés municipaux et la démocratie participative. D'ailleurs, je voulais intervenir au niveau des arrêtés. Ca serait bien que ces arrêtés municipaux soient tous disponibles, puisque c'est public, sur le site internet de la Ville par exemple. Ce serait vraiment une avancée, très bonne, qui nous permettrait d'être au courant, nous-mêmes, mais aussi tous les citoyens.

Monsieur Vogel : Michaël, normalement ils y sont, sauf celui... mais normalement ils y sont tous.

Monsieur Guion : Ils y sont, mais chaque fois qu'on veut en trouver un, il n'y est pas. Donc ce serait bien de faire attention à ce qu'ils soient tous bien numérotés, et tous publics.

Monsieur Vogel : Oui. D'accord. Si jamais il y a quelque chose qui n'y est pas, il faut le signaler et puis on le mettra immédiatement. Normalement, ils doivent tous y être.

Le Conseil Municipal prend acte du Compte-rendu Analytique de la séance du 17 septembre 2020.

Madame Asdrubal, Conseillère Municipale du groupe de l'opposition « Réinventons Melun », a fait état au Conseil des erreurs relevées dans le compte-rendu analytique de la séance du 17 septembre 2020 sur le sens du vote de son groupe sur certaines délibérations. Il convient d'en prendre acte et de les rectifier :

- Délibération n° 10 relative à la désignation de représentants du Conseil Municipal au Conseil syndical du FRPA de Livry sur Seine :

Les 4 élus du groupe Réinventons Melun ont voté contre Rachel Rakotomanana et pour Ségolène Durand.

- Délibération n° 18 relative à la désignation de représentants du Conseil Municipal au Conseil d'administration du Collège "Les Capucins" :

Les 4 élus du groupe Réinventons Melun se sont abstenus.

- Délibération n° 23 relative à la désignation de représentants du Conseil Municipal au Conseil d'administration de l'Institution Sainte Jeanne d'Arc :

Les 4 élus du groupe Réinventons Melun se sont abstenus.

- Délibération n° 30 relative aux créances éteintes :

Les 4 élus du groupe Réinventons Melun se sont abstenus.

3 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE ET DES MARCHES

Monsieur Vogel : Ensuite, délibération 3, c'est le compte-rendu des décisions du Maire et des

marchés. Est-ce qu'il y a des observations sur la délibération 3 ? Donc on prend acte. Oh pardon.

Monsieur Saint-Martin : Non, non. Il y a quand même quelques questions à poser.

Monsieur Vogel : Oui, allez-y.

Monsieur Saint-Martin : Excusez-moi. Je voudrais avoir des précisions sur les dépenses – je ne sais pas comment les qualifier – les contrats d'intervention bien-être : ça correspond à quoi ? C'est quel type d'activité ? C'est quel public ? C'est quels éventuels résultats ?

Madame Rouffet : Sur les ateliers bien-être.

Monsieur Vogel : Aude Rouffet va répondre.

Madame Rouffet : Moi, j'ai connaissance de ce qui est fait au niveau des centres sociaux. Il s'agit notamment d'ateliers pour les enfants, pour exprimer un peu leur vécu. Ca va être de la sophrologie, pour que les enfants s'expriment et sortent des choses qu'ils n'ont pas forcément eu l'occasion de dire jusque-là. Ca va être aussi utilisé dans le cadre de la parentalité.

Monsieur Saint-Martin : De la sophrologie.

Madame Rouffet : Oui.

Monsieur Saint-Martin : Donc, on subventionne de la sophrologie.

Monsieur Guion : Monsieur le Maire, je crois que vous allez un petit peu vite. On n'a pas voté pour l'approbation du compte-rendu.

Monsieur Vogel : C'est juste une prise d'acte, il n'y a pas à voter.

Monsieur Guion : Ah oui ? C'est marqué « approbation ».

Monsieur Vogel : Voilà. S'il n'y a plus d'autres questions, on prend acte et c'est bon.

Monsieur Guion : Et pour le coup, il va être modifié ou pas ?

Monsieur Vogel : Toutes vos observations vont être intégrées, bien sûr. Tout ce qui a été dit, on va en tenir compte.

Monsieur Guion : Donc on devra le revoir pour le prochain Conseil Municipal.

Monsieur Vogel : Normalement, on l'aura fait. Sauf si vous trouvez encore...

Monsieur Guion : C'est bien de vérifier quand c'est modifié.

Monsieur Vogel : Ne vous inquiétez pas, ne vous inquiétez pas.

Monsieur Guion : Non, je ne m'inquiète pas.

Monsieur Vogel : Alors, on est dans la... Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Ca me pose question quand même qu'on finance des disciplines qui me paraissent scientifiquement assez faibles, voire vulnérables à la critique scientifique. Et donc là, on met de l'argent sur des pratiques qui sont considérées comme, je ne sais pas, ce n'est pas du soin et qui me paraissent très critiquables. Et donc voilà. J'ai fait un peu la littérature, j'ai visité le salon du bien-être récemment aussi. J'ai vu ce genre de disciplines, j'ai discuté avec leurs praticiens ; ça me paraît parfois complètement déconnant. Alors, ce n'est pas des grosses sommes. Mais n'empêche qu'on expose des enfants à des pratiques qui me paraissent discutables. Moi, ça me pose clairement question, quoi.

Madame Rouffet : Si je ne m'abuse, il y a aussi des cours de sport style yoga etc. qui font partie de cette enveloppe bien-être.

Monsieur Vogel : Giovanni, si tu veux répondre à Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Recchia : Oui, je me permettrai, c'est par rapport à Monsieur Saint-Martin, une de ses remarques que je peux comprendre. Un des ateliers a lieu dans les prochains jours – je ne sais pas si c'est demain ou dans huit jours – il y a un atelier qui s'appelle « sophrologie et handicap ». J'ai fait aussi des recherches sur ce type de littérature ; l'APF soutient ce type d'atelier. En fait, c'est un atelier de sophrologie qui permet aux enfants handicapés de pouvoir comprendre et vivre leur handicap, dans un domaine d'acceptation. Donc c'est sur le site de l'APF ; il y a des articles sur le sujet.

Monsieur Vogel : Ok. Allez-y.

Madame Gillier : Oui, moi en fait j'ai deux... J'ai une première question, et une interrogation. La première, c'est sur la décision de financement d'un observatoire du commerce sur la commune de Melun pour la Chambre de Commerce et d'Industrie. Moi, j'aimerais savoir pour quoi faire. Est-ce que c'est pour observer l'impact du Covid, de la Covid 19 sur le commerce de proximité ? Et si c'est le cas, est-il possible de partager les résultats de cet observatoire avec le Conseil Municipal ? Et deuxièmement, ça relève en fait de toutes les décisions relatives au coût de la cantine, mais aussi de la garderie préscolaire et des études surveillées. C'est une remarque : vous avez pris la décision de baisser légèrement le prix de revient pour les familles. Néanmoins, pour les familles les plus... comment je peux dire... les moins favorisées en fait de la Ville, sachant qu'il y a eu les dernières sorties des chiffres de l'INSEE qui confirment qu'un Melunais sur quatre est en situation de pauvreté, peut-être que 1,05 euros pour le moins cher, c'est encore trop cher. Et je n'arrive pas non plus, en tant que néophyte comme Conseillère Municipale, je n'arrive pas à comprendre comment des décisions relatives au coût de la cantine ne sont pas discutées dans la commission éducation, et qu'il n'y ait pas à un moment donné aussi de discussion au sein du Conseil Municipal – on a bien compris, il y en a tous les deux mois, il y a beaucoup de points à l'ordre du jour et il faudrait faire ça très court. Mais parfois, on passe à côté de sains débats démocratiques sur qu'est-ce qui est socialement acceptable pour les familles melunaises dans une période où tous souffrent beaucoup.

Monsieur Vogel : D'abord sur le commerce, peut-être Catherine. Et puis ensuite Henri. On commence par Henri. Allez, il est prêt.

Monsieur Mellier : Bon, alors, sur la problématique du quotient familial pour la restauration

scolaire, il s'agit là effectivement, d'une reconduction du quotient tel qu'il est, il n'a pas bougé. Vous dites « 1,05 euros ça peut paraître cher pour les plus défavorisés ». Contrairement à ce que vous dites, il y a eu une commission de l'éducation ; d'ailleurs on en a parlé ; d'ailleurs c'est dedans, vous venez de recevoir le compte-rendu, mais vous n'avez peut-être pas eu le temps de le lire. Mais en tout cas, j'ai indiqué à cette commission – pour l'instant, c'est la seule commission qui s'est réunie, alors soyez un peu indulgente ; on a fait trois heures dans cette commission – qu'on mettrait en place un groupe de travail pour revoir le quotient en lien avec la commission des finances. Ca a été très clairement indiqué. Donc, cet engagement, on l'a pris, on le fera, pour regarder peut-être l'évolution. Ce quotient a été déterminé en 2012, il a été un petit peu changé pour les tranches les plus basses puisqu'on l'a baissé à 1,05 euros. Vous dites que c'est trop. Si je regarde aujourd'hui comment se répartit le quotient – ça représente, ce quotient... 1,05 euros, c'est 6.80 % des familles qui paient ça. C'est loin d'être la majorité, chère madame. Très, très loin d'être la majorité. Mais ça peut, pour ces 6 %, représenter une dépense donc il faut en discuter. Il faut en discuter. Je tiens simplement à dire que la partie la plus importante du quotient, elle se trouve dans les tranches hautes du barème : vous avez 18 % des familles melunaises qui paient 5,25 euros, et vous en avez encore une partie qui paie 6,83 euros, etc. Les tranches basses du barème, contrairement à ce qu'on pense.... Alors, on peut discuter du niveau de revenu, c'est-à-dire effectivement, comment a été déterminé ce quotient. On s'est beaucoup calqué, sur la manière dont le quotient a été conçu, sur les critères de la CAF, je tiens à vous le dire quand même. On n'a pas inventé non plus le fil à couper le beurre. Donc, ou on reproduit in extenso les critères et le quotient de la CAF, et on n'aura plus rien à dire parce que ce quotient-là s'applique en France partout, ok, donc on peut essayer de travailler là-dessus. Mais on a essayé d'adapter ça, à l'époque, à la réalité des familles qui payaient la restauration scolaire. Le seul engagement que je peux prendre aujourd'hui, c'est celui que j'ai pris en commission, c'est-à-dire qu'on va revoir ça en lien avec la commission des finances.

Monsieur Vogel : Monique, tu veux compléter ?

Madame Cellier : Oui, moi je veux bien rajouter quelque chose. Jason et Ségolène étaient présents lors du dernier conseil d'administration du CCAS. On nous a attiré l'attention sur les difficultés des personnes et sur les dettes de cantine. On doit donc revoir si on peut venir en aide plus largement à ces familles qui ont des difficultés. Et ça, on s'est donné donc six mois – six mois depuis l'installation du conseil, donc maintenant on n'a plus que trois mois – pour revoir notre règlement intérieur des aides et peut-être apporter des aides complémentaires à ces familles, même si elles ont un montant de cantine très bas, qui peuvent être dans d'énormes difficultés. Les administrateurs sont invités à venir à nos commissions – ce qu'ils font tous les jeudis matins – où les dossiers sont étudiés, et donc à l'éclairage de ces différentes situations, peut-être modifier nos critères.

Monsieur Vogel : D'accord. Oui. Vous voulez ajouter quelque chose ?

Madame Gillier : Oui, je veux juste ajouter quelque chose.

Monsieur Vogel : Oui

Madame Gillier : C'est sur... il faut avoir aussi une attention particulière aux enfants qui sont hors des radars, c'est-à-dire ceux dont le coût parfois de la cantine fait qu'ils rentrent à la maison et dont on ne sait pas exactement ce qu'ils mangent, et dont en fait on n'a aucun chiffre actuellement. Ca existe. Voilà, c'était le sens de mon intervention.

Monsieur Vogel : Ok.

Madame Stentelaire : Monsieur le Maire.

Monsieur Vogel : Oui ?

Madame Stentelaire : C'est Catherine.

Monsieur Vogel : Oui, oui, Catherine. Je n'avais pas oublié. Donc, Catherine pour l'autre partie de la question.

Madame Stentelaire : Oui. Si je ne voulais pas répondre tout de suite, c'est que je ne trouvais pas la ligne de crédit en fait dessus, dans ce que vous parliez. Mais en fait non, c'est un abonnement annuel à une cartographie interactive des locaux d'activité, en lien avec la CCI – la Chambre de commerce – donc c'est annuel, voilà. Ca nous permet de visualiser tous les locaux vacants en temps donné.

Monsieur Vogel : Très bien. On passe... Oui, Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Juste une remarque sur les logiciels. Moi, je n'y connais rien du tout, mais je me posais la question de leur éventuel développement sous la forme de logiciel open source sans licence, en interne, qui permettraient de développer de la compétence en interne sans passer par des prestataires qui visiblement vendent des licences sur trois ans ; c'est renouvelable chaque année, enfin c'est des tacites reconductions. Quand on additionne, c'est quand même assez conséquent. Il y a plusieurs postes visiblement. Je me posais la question du logiciel open source. Il y a plein de réflexions en ce moment sur la transformation de l'action publique, la modernisation, qui passe aussi par le recours à ces outils qui permettent vraiment d'avoir nos propres moyens de travail pour gérer les collectivités territoriales. Est-ce que c'est une réflexion que vous avez ? Moi, je pense que ce serait plutôt intéressant de l'approfondir, mais je ne sais pas si ce serait complètement possible. En tout cas, les lignes sont assez conséquentes en termes de budget.

Monsieur Vogel : Kadir.

Monsieur Mebarek : Deux mots effectivement. Cette réflexion, on l'a eue. On l'a même eue avant que le service soit totalement mutualisé à l'échelle de l'Agglomération. La question, elle a du coup été transférée à l'Agglomération qui elle, lorsque c'est possible, réfléchit à ces possibilités, c'est vrai. Après, il faut faire avec deux contraintes : qui dit mutualisation dit essayer de contenter les collectivités qui composent notre Agglomération. On ne va pas investir, à l'échelle de l'Agglomération, dans des outils open source qui ne seraient utilisés que par une partie seulement des communes. Et puis le deuxième élément, c'est qu'on a certains domaines qui sont particulièrement encadrés. Je pense par exemple à la gestion des finances ou des ressources humaines et qui font qu'il est très compliqué d'aller sur des logiciels de cette nature-là. Mais en tout cas, l'idée de fond, on la partage et elle est soumise à la DMSI.

Monsieur Mellier : S'il vous plaît Monsieur le Maire.

Monsieur Vogel : Oui, Henri.

Monsieur Mellier : Juste une petite erreur matérielle à rectifier dans la décision n° 2 : il est indiqué que tu as signé avec Madame Tisserand une convention pour l'occupation d'un logement situé dans le groupe scolaire Henri Dunant. Dans le groupe scolaire Henri Dunant, il n'y a jamais eu de logements. C'est dans le groupe scolaire de l'Almont. Donc, à rectifier.

Monsieur Vogel : D'accord. Ok, on rectifie.

Monsieur Saint-Martin : Et peut-être une dernière question, je suis désolé, j'ai l'esprit d'escalier.

Monsieur Vogel : Oui, Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Sur les transports : je me posais la question de l'adaptation des contraintes sanitaires aujourd'hui de ces transports entre cantines, écoles, etc. Comment c'est pris en charge ? Est-ce qu'il y a un surcoût ? Est-ce que ça marche ? Est-ce qu'il y a des défaillances, des choses à améliorer ? Est-ce que ça se passe bien avec les enfants ? Voilà, je me posais ces questions.

Monsieur Vogel : Henri.

Monsieur Mellier : Sur le protocole sanitaire, il a beaucoup changé car il n'y a plus un enfant sur eux dans un car, ça, ça a été supprimé ; donc aujourd'hui, on peut mettre cinquante enfants dans un car, avec un masque etc., sans aucune difficulté, hein. Donc il n'y a pas de surcoût par rapport au premier confinement, où là, on avait mis des cars en plus effectivement pour le faire. On verra tout à l'heure peut-être, sur une délibération qui concerne le transport, le coût s'il a changé c'est parce que le nouveau marché – on a changé de prestataire : c'est Transdev. D'ailleurs, je crois que vous y étiez à la Commission d'Appels d'Offres. Ce n'est plus Nedroma pour d'autres raisons : c'est parce qu'eux aussi ont des coûts liés au Covid et à leurs chauffeurs, etc., etc. Mais sur le plan sanitaire, sincèrement, ça se passe bien les transports scolaires aujourd'hui. Ça ne se passe pas trop mal même.

Monsieur Vogel : Ok merci. Donc on passe à la délibération suivante. On prend acte. O, passe à la délibération suivante.

Le Conseil Municipal prend acte du Compte-rendu des Décisions du Maire et des Marchés.

4 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNION SPORTIVE MELUNAISE (USM) - ELECTION DE 3 REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Vogel : Alors, c'est toute une série des délibérations, de 4 à 20, qui consistent, suite au renouvellement du Conseil Municipal, à nommer des représentants de la Ville dans certains organismes. Donc je vous propose, si vous en êtes d'accord, qu'on vote à main levée. Et dans l'hypothèse où l'Opposition voudrait présenter des candidats, simplement signalez contre qui la personne se présente pour qu'on puisse avancer. Et je vais essayer de le faire doucement pour qu'il n'y ait pas d'erreur sur les élections, pour qu'on ne se trompe pas dans les votes. Alors, la délibération 4, c'est la première. C'est le conseil d'administration de l'USM. Là, il y a l'élection de 3 représentants du Conseil Municipal. Donc, je vous propose, en tenant compte des délégations, de désigner Noël Boursin, Angélique Dehimi et Hélène Pajot. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autres candidats... Oui ?

Madame Asdrubal : Alors, moi bien évidemment.

Monsieur Vogel : Oui. Donc, Catherine Asdrubal.

Madame Asdrubal : Par contre je reviens sur les trois noms que vous avez cités, donc délégation sport et délégation jeunesse j'imagine. Oui, donc Madame Dehimi a bien le sport ?

Monsieur Vogel : Oui.

Madame Asdrubal : Oui, mais vous ne l'aviez pas dit tout à l'heure, donc c'est pour ça. Justement, c'est important, Monsieur Vogel. Je n'ai pas pu, la dernière fois, le dire, mais déontologiquement... et même, il y a une contradiction éthique de mettre quelqu'un pour moi, qui est président d'association, qui touche des subventions, et de le mettre en tant que délégué.

Monsieur Vogel : Je ne crois pas qu'elle soit présidente d'association, mais Noël il sait mieux que moi.

Madame X : Si, si.

Madame Asdrubal : Ah ? Ca a changé depuis ?

Monsieur Vogel : Ca a changé.

Madame Asdrubal : Depuis quand ?

Madame X : Non, ça n'a pas changé. Elle est toujours présidente du pôle boxe.

Madame Asdrubal : Elle est toujours présidente. Vous n'avez pas vérifié en fait quand vous l'avez mis délégué depuis le dernier Conseil Municipal ?

Monsieur Vogel : Elle a démissionné. Et ben elle est là. On va peut-être la laisser répondre, on ne va pas parler à sa place.

Madame Asdrubal : Ce sera plus simple.

Monsieur Vogel : Voilà. Angélique.

Madame Dehimi : Oui, effectivement, j'étais présidente du club de boxe depuis 2008, et pour éviter tout conflit d'intérêt, j'ai déposé ma démission.

Madame Asdrubal : D'accord. A quel moment ?

Madame Dehimi : Après le Conseil Municipal.

Madame Asdrubal : Lequel ?

Madame Dehimi : Bah le premier.

Madame Asdrubal : Le premier ? Bah écoutez, je vous félicite...

Madame Dehimi : Le conseil d'installation, le 17 septembre.

Madame Asdrubal : Bah écoutez, je vous félicite parce que je crois qu'à l'époque, Monsieur Noël Boursin aussi, à l'époque de Monsieur Gérard Millet, avait démissionné pour éviter tout conflit d'intérêt avec le rugby, et Madame Durand avec le judo. Donc je trouve ça plus correct, si vous voulez, pour toutes les autres associations, afin d'éviter tout conflit d'intérêt. Merci.

Monsieur Vogel : On est d'accord. Vous voyez ? Tout ça, c'est clair. Mais vous vous présentez contre qui ? Vous avez dit que vous êtes candidate. Vous avez Noël Boursin, Angélique Dehimi et Hélène Pajot.

Madame Asdrubal : Non mais, c'est juste une question de principe de me présenter, sachant qu'il y aura 33 contre, mais je le fais. Il faut que je fasse un speech ? Dites-moi tout ! Qu'est-ce qu'il faut que je fasse ?

Monsieur Vogel : Non, non. Je vous fais confiance pour le speech, mais vous vous présentez contre lequel des trois ? Elle ne m'a pas répondu encore.

Madame Asdrubal : Contre Madame Pajot par exemple, parce que j'aime bien Madame Dehimi.

Madame X : Tout ça pour ça ?

Monsieur Vogel : Ségolène.

Madame Durand : Juste. Je vais revenir dessus parce qu'en fait, si vous voulez, sauf si Catherine est élue, on va quand même voter contre. Pourquoi ? Parce qu'il y a trois représentants de la Majorité. On aurait aimé que sur trois représentants, il y ait quand même un représentant de l'Opposition. C'est la raison pour laquelle on présente quelqu'un. Maintenant, je voudrais juste faire un aparté parce qu'on parlait des réseaux sociaux ? J'insiste encore une fois sur les personnels Ville, les agents Ville, qui ont un devoir de réserve, qui cumulent différentes fonctions et qui se permettent sur les réseaux sociaux de donner des infos que nous-mêmes nous n'avons pas. Alors, c'est connu de tous, autour de la table ; en tout cas, dans l'ancien mandat, on en avait déjà fait référence. Je sais, Noël, que ça t'énerve comme sujet. Mais j'aimerais vraiment que ce soit cadré parce que c'est juste insupportable. Si Catherine amène le sujet d'Angelica, ce n'est pas du tout contre elle. C'est qu'on a vu sur internet, on voit sur les réseaux. On attende de votre part, Monsieur le Maire, une Majorité constructive puisqu'on est dans une Opposition constructive.

Monsieur Vogel : Oui, je suis d'accord.

Madame Durand : Et on veut vraiment avoir une relation de confiance de ce côté-là. Apprendre les choses – c'est la même chose pour les manifestations – par des agents de la Ville qui ont des réseaux personnels sur les réseaux sociaux, on trouve que c'est quand même légèrement déplacé.

Monsieur Vogel : D'accord. On prend acte de votre intervention. On passe au vote donc sur le premier candidat. C'est Noël Boursin. Qui est-ce qui s'oppose ? Attendez, restez un petit peu. Là-bas, on ne voit pas. Qui est-ce qui s'oppose ? Noël Boursin. Voilà, c'est clair. Ok. Toute

l'Opposition qui est là. Et avec les pouvoirs. Qui est-ce qui a un pouvoir, tiens ? Quand vous avez un pouvoir, levez deux bras. Ça fait 10. Qui est-ce qui s'abstient ? Normalement 0. Donc Noël est élu. Ensuite, Angélique. Qui est-ce qui s'oppose ? Pareil ? Non ? Les deux derniers, là, qu'est-ce que vous faites ? Parce que si vous ne bougez pas, je ne peux pas compter. Madame Gillet ?

Madame Gillier : Madame Gillier !

Monsieur Vogel : Oui, Gillier, pardon. Mais qu'est-ce qu'elle fait Madame Gillier ?

Madame Gillier : Elle s'abstient.

Monsieur Vogel : Elle s'abstient ? Attendez, j'étais dans les oppositions, pas encore dans les abstentions. Donc, les oppositions c'est 6. Qui est-ce qui s'abstient ? Ah. Donc, c'est 7 oppositions et 3 abstentions, ça colle. Ouf. Ensuite, Hélène Pajot. Alors, Hélène Pajot, nous avons deux candidats puisqu'il y a Catherine qui se présente contre Hélène Pajot. Alors, Catherine Asdrubal, elle n'a pas besoin de faire de discours, on la connaît. Donc. Qui est-ce qui s'oppose ? A Asdrubal. Qui est-ce qui s'oppose ? Normalement 33.

Monsieur Guion : Normalement ? Il ne faut pas supposer, Monsieur le Maire.

Monsieur Vogel : Je sais, ne vous inquiétez pas. Qui est-ce qui s'abstient ? Alors là-bas, regardez bien. Ok. Hélène Pajot, qui est-ce qui s'oppose ? 4. Qui est-ce qui s'abstient ? Oui, là, ça commence à être clair. D'accord. Ok. Elle est élue. Allez, on a fait quelque chose.

Monsieur Guion : Monsieur le Maire.

Monsieur Vogel : Oui, Michaël.

Monsieur Guion : Pour la bonne information des conseillers municipaux et des citoyens, qui est le président, du coup, du pôle boxe ?

Monsieur Vogel : Du pôle boxe ?

Monsieur Guion : Enfin, du club de boxe.

Monsieur Vogel : Moi, je n'en sais rien. Angélique.

Madame Dehimi : C'est mon mari, Monsieur Dehimi.

Monsieur Guion : Intéressant.

Monsieur Vogel : Mais il n'y a pas de problème, hein.

Monsieur Guion : Je ne sais pas. Il est agent de la Ville, non ?

Madame Dehimi : Et alors ?

Monsieur Vogel : Et alors ? Il peut être président d'une... bien sûr.

Monsieur Guion : Très bien.

Madame Dehimi : Il a tout à fait le droit.

Monsieur Guion : Très bien.

Monsieur Vogel : Là où ça aurait posé un problème, c'est si l'élue avait été en charge. Allez, on continue.

Monsieur Guion : Je trouve ça quand même assez intéressant que Madame Dehimi ait la délégation... Excusez-moi, Monsieur Hadbi, vous pouvez prendre la micro pour parler, hein !

Monsieur Vogel : Non mais, allez.

Monsieur Guion : Non mais je trouve ça assez intéressant que Madame Dehimi soit déléguée au sport, Conseillère Municipale déléguée au sport, ancienne présidente du pôle boxe ; que son mari, agent de la Ville, devienne président du pôle boxe, je trouve ça juste assez intéressant. Comme ça. C'est... bon !

Monsieur Vogel : Bon. Non, non, ce n'est pas la peine de répondre.

Monsieur Guion : Ca va être compliqué quand vous allez décider les subventions. Vous voyez ce que je veux dire ?

Monsieur Vogel : Oui, mais il n'y aura aucun problème, Michaël.

Monsieur Guion : Aucun problème ?

Monsieur Vogel : Non, puisqu'elle ne votera pas, comme on le fait tous – on est tous dans des associations, et on ne vote pas quand on est intéressé. C'est le système habituel, sinon on ne pourrait plus rien faire dans les villes.

Monsieur Guion : Bien sûr. J'ai juste bien lu la charte de l' élu local.

Monsieur Vogel : Ok.

Sont candidats :

- M. Noël Boursin
- Mme Angélique Dehimi
- Mme Catherine Asdrubal
- Mme Hélène Pajot

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

Ont obtenu :

- M. Noël Boursin : 33 voix pour
 10 contre
 0 abstention

- Mme Angélique Dehimi : 34 voix pour
6 voix contre
3 abstentions
- Mme Catherine Asdrubal : 4 voix pour
34 voix contre
5 abstentions
- Mme Hélène Pajot : 34 voix pour
4 voix contre
5 abstentions

Sont élus pour représenter la Ville de Melun au sein du Conseil d'Administration de l'Union Sportive Melunaise :

- M. Noël Boursin
- Mme Angélique Dehimi
- Mme Hélène Pajot

5 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORCHESTRE D'HARMONIE DE MELUN - ELECTION DE 3 DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Vogel : Ensuite, délibération 5, on passe à l'orchestre d'harmonie de Melun. Alors là, on doit élire trois représentants du Conseil Municipal. Donc, en tenant compte des délégations, je vous propose Mathieu Duchesne, Odile Razé, et Marie-Hélène Grange. Est-ce que l'Opposition ?

Monsieur Martin : S'il vous plaît, je me présente, oui.

Monsieur Vogel : Monsieur Martin, vous vous présentez contre qui ?

Monsieur Martin : Alors ça par contre, ça ne m'excite pas plus que ça de me présenter contre quelqu'un précisément.

Monsieur Vogel : Bah il va bien falloir.

Monsieur Martin : S'il faut donner un nom, ce sera Madame Grange.

Monsieur Vogel : Madame Grange. Oui, non, mais c'est bien. Ok. Don on passe au vote. Donc d'abord Mathieu Duchesne. Qui est-ce qui s'oppose ? Attends. Là-bas, ils hésitent. Ah non. Donc, c'est 10. Levez bien. Parce que, c'est de ma faute si je ne vous vois pas bien, mais si vous levez la main comme ça, pour moi, c'est difficile. Ensuite, Odile Razé. Euh. Qui est-ce qui s'oppose ? Je l'ai dit. Qui est-ce qui s'abstient ? Donc, Mathieu Duchesne est élu. Voilà. Je passe à Odile Razé. Qui est-ce qui s'oppose ? Attends. Là, vous... non ? Donc il y a 4 oppositions. Qui est-ce qui s'abstient ? Sauf... aussi ? Abstention ? Non. Dis donc, les gars, en sortant de là, je vais avoir mal au crâne, hein. Donc il y a 4 abstentions. Il y en a une qui ne s'abstient pas. C'est bon ? Ok. Marie-Hélène Grange. Donc on va d'abord voter pour ou contre Monsieur Martin. Alors, c'est Monsieur Martin d'abord. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui

est-ce qui s'abstient ? 6. Ok. Marie-Hélène. Qui est-ce qui s'oppose ? 4. Qui est-ce qui s'abstient ? Et qu'est-ce qu'elle fait ? Non mais comme elle fait comme ça, elle te fait un salut.... Ok. Merci. Donc Marie-Hélène est élue. On passe à la 6.

Sont candidats :

- M. Mathieu Duchesne
- Mme Odile Razé
- Mme Marie-Hélène Grange
- M. Philippe Martin

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

Ont obtenu :

- | | |
|-----------------------------|--|
| - M. Mathieu Duchesne : | 33 voix pour
10 voix contre
0 abstention |
| - Mme Odile Razé : | 34 voix pour
4 voix contre
5 abstentions |
| - Mme Marie-Hélène Grange : | 34 voix pour
4 voix contre
5 abstentions |
| - M. Philippe Martin : | 4 voix pour
33 voix contre
6 abstentions |

Sont élus pour représenter la Ville de Melun au sein du Conseil d'Administration de l'Orchestre d'Harmonie de Melun :

- M. Mathieu Duchesne
- Mme Odile Razé
- Mme Marie-Hélène Grange

6 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION FIDAMURIS - ELECTION DE TROIS REPRESENTANTS TITULAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Vogel : C'est le conseil d'administration de l'association Fidamuris. Donc là, on a trois représentant du Conseil Municipal au conseil d'administration de Fidamuris. Je propose Mourad Salah, Baytir Thiaw, et Gilles Ravaudet. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Oui. Madame Gillier, vous êtes candidate contre qui ?

Madame Gillier : Et bien, contre Baytir Thiaw.

Monsieur Vogel : Baytir Thiaw, yes.

Madame Gillier : Voilà. Et puis je vais en profiter pour faire un petit laïus pour expliquer le sens de ma candidature.

Monsieur Vogel : Attendez. Il y a peut-être un autre candidat. Attendez une minute.

Madame Gillier : Oui, bien sûr.

Monsieur Vogel : Voilà. Michaël.

Monsieur Guion : Je vais la laisser faire son laïus bien sûr, mais je me propose candidat contre Gilles Ravaudet.

Monsieur Vogel : Contre Gilles Ravaudet, d'accord. Allez-y, vous voulez faire un laïus ? Pas trop long, hein.

Madame Gillier : Oui. Alors, j'ai cru comprendre que les votes étaient déjà pliés, donc c'est un petit peu parler pour parler. Néanmoins, le sens de ma candidature à Fidamuris est assez simple : j'ai eu un passif ou un passé de partenaire sociale. J'ai eu l'immense bonheur de travailler, entre autres, avec Bertrand Schwartz qui a créé les Missions Locales et qui a fait le rapport Schwartz en 1981. J'ai aussi participé aux négociations / discussions qui avaient été installées par Martin Hirsch et qui avaient débouché sur le Livret Vert pour la Jeunesse. Je travaille aujourd'hui pour l'assurance chômage. J'ai eu un grand passé, et j'œuvre encore, pour l'insertion au sens extrêmement large et je pense pouvoir apporter, même en étant de gauche – d'ailleurs surtout en étant de gauche – des choses à l'association Fidamuris et c'est le sens en tout cas qui porte ma candidature au sein de cette association.

Monsieur Vogel : Merci. C'était bref et clair. Oui, Michaël.

Monsieur Guion : Du coup, je vais faire un petit laïus aussi. Mais j'ai une petite question avant ça. Je sais que vous êtes président de Fidamuris actuellement. Du coup, vous êtes président de droit ? Vous êtes forcément dans le conseil d'administration ?

Monsieur Vogel : Non, non, je ne suis pas président de droit. J'ai été élu par le conseil d'administration.

Monsieur Guion : Donc, vous ne vous représentez pas ?

Monsieur Vogel : Je ne me représente pas.

Monsieur Guion : Très bien. Moi, je veux me présenter parce que je pense que cette association est intéressante. Elle fait beaucoup de choses – elle est quand même capable d'éviter un couvre-feu en faisant ce qu'il faut dans les quartiers nord pour que le couvre-feu ne se mette pas en place. J'aimerais bien participer à ce type d'association, voir comment ça se passe au niveau du conseil d'administration. Et, plus généralement, il y a trois représentants de la Ville. Sur une association de ce type, ce serait intéressant qu'un membre de l'Opposition, quel qu'il soit, soit présent afin de voir ce qu'il s'y passe, afin d'avoir une sorte de contrôle. C'est quand même très important. Je pense que si vous refusez un membre de l'Opposition, c'est quand même un manque de transparence de votre part, à mon avis.

Monsieur Vogel : Très bien. Donc, on passe au vote. D'abord, Mourad Salah. Qui est-ce qui

s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? Qu'est-ce que vous faites, là ? D'accord, vous avez vu ? Ok. Mourad est élu. Ensuite, vous vous présentez, Madame Gillier, contre Baytir Thiaw, hein, c'est ça ? Donc, Madame Gillier. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? D'accord. Donc, Baytir Thiaw. Qui est-ce qui s'oppose ? Oui, on l'a compté. Tout le monde. Ok. Qui est-ce qui s'abstient ? Ok. C'est bon. Ensuite, Michaël Guion contre Gilles Ravaudet. Qui est-ce qui s'oppose à Michaël Guion ? Qui est-ce qui s'abstient ? Alors, là. Ok. Ensuite, Gilles. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? Euh, oui. D'accord. C'est bon. Gilles est élu. Ok. On passe à la délibération 7.

Sont candidats :

- M. Mourad Salah
- M. Baytir Thiaw
- Mme Céline Gillier
- M. Gilles Ravaudet
- M. Michaël Guion

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

Ont obtenu :

- M. Mourad Salah : 34 voix pour
4 voix contre
5 abstentions
- M. Baytir Thiaw : 33 voix pour
10 voix contre
0 abstention
- Mme Céline Gillier : 6 voix pour
33 voix contre
4 abstentions
- M. Gilles Ravaudet : 33 voix pour
4 voix contre
6 abstentions
- M. Michaël Guion : 4 voix pour
33 voix contre
6 abstentions

Sont élus pour représenter la Ville de MELUN au sein du Conseil d'Administration de l'association FIDAMURIS :

M. Mourad Salah
M. Baytir Thiaw
M. Gilles Ravaudet

7 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DES FAMILLES CATHOLIQUES - LES PETITS BERGERS ELECTION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Vogel : Conseil d'administration de l'association des familles catholiques - Les Petits Bergers. Donc là je propose Emmanuel Adjouadi.

Monsieur Saint-Martin : Excusez-moi, avant de proposer des personnes au Conseil.

Monsieur Vogel : Où est-ce que ?

Monsieur Saint-Martin : C'est moi.

Monsieur Vogel : Ah oui, pardon. Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Saint-Martin. Est-ce que... Moi, je me pose des questions sur cette association. Je ne connais pas cette association, et je me demande ce qu'on y fait concrètement. C'est une association qui est subventionnée par la Ville. Une association qui a clairement une intention religieuse -- je ne vais pas la présenter plus que ça -- qui est même très engagée sur certains fronts en ce moment, type La Manif pour Tous, l'anti IVG bon avec des aménagements mais en tout cas le droit à la vie, comme ils disent là-bas. Contre aussi le mariage pour tous et toutes. Donc ça, c'est quand même une association qui a clairement des intentions religieuses et je me demande ce qu'on y fait, dans le conseil, en tant que représentants d'une ville, sachant que bon, il paraît qu'il y a une loi qui est sensée régir...

Monsieur Vogel : Mais cette association gère des haltes-garderies. Donc c'est pour ça que nous, ça nous intéresse, la halte-garderie.

Monsieur Saint-Martin : Oui, je suis d'accord. C'est un fait. Mais cette association, par extension...

Monsieur Vogel : C'est très important. On n'a pas assez de places.

Monsieur Saint-Martin : Sans doute, mais quand on va sur son site, cette association est très en pointe avec certains combats idéologiques, et je me demande jusqu'à quel point ça n'engage pas la Mairie d'être présent dans ce conseil.

Monsieur Vogel : Non mais... il va dire... Tiens, vous avez suscité une réponse d'Henri.

Monsieur Mellier : Non mais, moi je veux bien, Monsieur Saint-Martin, qu'on fasse des amalgames sur tout, mais franchement, je trouve ça indécent. Je vous le dis très franchement. Alors, cette association...

Monsieur Saint-Martin : Indécent dans quel sens ?

Monsieur Mellier : Indécent par rapport au procès d'intention que vous faites.

Monsieur Saint-Martin : Ce n'est pas un procès d'intention, c'est une constatation rigoureusement... inaudible.

Monsieur Mellier : Non mais, attendez. L'association des familles catholiques, effectivement, elle a un objet social etc. et autre etc. Après, vous dites « elle prend des positions », mais je pourrai vous faire des démonstrations sur des associations qui sont de votre obédience et qui prennent des positions, mais qui sont aussi très bien pour gérer des équipements. Bon. Donc, c'est ça le fond du débat.

Monsieur Vogel : Oui, c'est ça qui nous intéresse.

Monsieur Mellier : Le fond du débat est que ça fait très, très longtemps. Vous débarquez de la Lune, là, je suis d'accord. Mais enfin, ça va faire vingt-cinq ans que cette association gère effectivement cette halte-garderie. Jusqu'à preuve du contraire, il n'y a pas que des catholiques qui sont dans cette halte-garderie. Il n'y a pas que des familles catholiques qui vont là-bas. Déjà, et d'une. Il y a un pluralisme total effectivement des enfants qui y sont accueillis. Il faudrait vous renseigner avant de nous raconter...

Monsieur Saint-Martin : Je me suis renseigné. Je suis allé sur leur site, j'ai lu leurs communiqués, je veux dire...

Monsieur Mellier : Sur les Petits Bergers ?

Monsieur Saint-Martin : Sur l'association qui organise cette halte-garderie.

Monsieur Mellier : Ah non, non, on. Mais c'est bien ça. Je crois qu'il y a peut-être...

Monsieur Saint-Martin : Il n'y a pas d'amalgame, hein.

Monsieur Mellier : Pardonnez-moi, Monsieur Saint-Martin, il y a un peu de latitude parce que la subvention qu'on verse, effectivement, il s'agit purement du fonctionnement de la halte-garderie les Petits Bergers. Ce n'est pas pour les actions de l'association.

Madame Gillier : C'est une crèche, Monsieur Mellier. C'est une crèche.

Monsieur Mellier : Oui, c'est une crèche en plus, vous avez raison. Donc tout ça, si vous voulez, il y a un compte-rendu d'activité, il y a un bilan, il y a un expert-comptable, il y a tout ce que vous voulez, mais ça ne concerne que la gestion de la crèche qui est située dans Melun sud. Et encore une fois, déontologiquement – d'ailleurs je ne suis même pas sûr.... Alors en plus, ça va vous faire rire, mais quand on propose de désigner Emmanuel, comme il est protestant, c'est parfait. Au moins, on va être un peu œcuménique dans cette histoire.

Monsieur Vogel : Non mais, finalement, vous avez bien fait de poser...

Monsieur Mellier : Non mais, c'est vraiment. Encore une fois, ce n'est pas...

Monsieur Saint-Martin : C'est une vraie question, je suis désolé. Que vous me répondiez en me ridiculisant, en me disant « oui, vous débarquez de la Lune », ça, c'est indécent.

Monsieur Vogel : Non, non.

Monsieur Mellier : Non, mais, attendez. Vous débarquez de la Lune par rapport à l'objet. Il s'agit des Petits Bergers. Moi, si vous m'aviez parlé de l'association en me disant « les Petits

Bergers, je ne sais pas ce que c'est », j'aurais pu comprendre, hein. Et encore une fois, ça fait très, très longtemps. Normalement, je pense que vous avez eu tout l'organigramme des services de la Ville, etc. Et vous savez que c'est dedans. Attendez, ne rigolons pas.

Madame Gillier : On vous l'a demandé, on l'attend encore, hein.

Monsieur Mellier : Ben écoutez, Madame Monville, qui n'est pas là, jusqu'à preuve du contraire, elle était dans l'ancien Conseil Municipal. Je ne l'ai jamais entendue sur cette question-là. Jamais. Pas plus que Monsieur Bourquard. C'est tout ce que je peux vous dire. Au moins, elle a su faire la différence entre l'objet de l'association global et le fait de gérer un service public.

Monsieur Vogel : Madame Gillier, vous vouliez dire quelque chose ?

Madame Gillier : Merci. Moi, je veux juste... je n'ai pas envie de rajouter de l'huile sur le feu ou des choses qui sont, alors peut-être de l'incompréhension, effectivement, mais, dans une période où les questions de laïcité reviennent fortement sur la place publique – je vous le dis franchement, je m'en fiche des obédiences des uns et des autres au sein du Conseil Municipal. On est tous Conseillers Municipaux. Ce en quoi on croit, j'ai envie de vous dire, ce n'est pas le sujet ici. La question, elle n'est pas tant d'avoir des financements publics pour une crèche ; elle est la participation dans une association qui est une association qui est clairement catholique, et qui est clairement religieuse. Je n'ai pas les statuts de l'association ; c'est toute la problématique à chaque fois qu'on parle des désignations dans des associations : on n'a pas les statuts, on n'a pas l'historique, on n'a rien. On est un petit peu en freelance, à devoir aller chercher les éléments et ce que dit Arnaud est assez clair. C'est : autant il n'y a pas de remise en question sur le fait de financer une crèche, même si elle est gérée par une association catholique, la problématique elle est plus d'avoir le Conseil Municipal, et un de ses représentants, qui siège au sein d'une association qui est catholique. C'est tout.

Monsieur Vogel : Oh non, alors là. Dans la mesure... Je ne suis pas d'accord avec vous, du tout. Je suis d'accord avec le début de ce que vous avez dit : il n'y a pas de problème à financer une crèche. J'ai bien compris la différence entre financer l'association elle-même et financer l'installation, chez nous, à Melun – c'est une halte-garderie d'ailleurs je crois, mais peu importe, c'est pour les enfants melunais. Et nous, on est très content, surtout qu'il y a un déficit dans ce domaine, et donc il n'y a aucun problème. Et au contraire, je pense qu'il faut qu'il y ait un représentant de notre Conseil Municipal dans le conseil d'administration de cette association pour savoir comment cet argent est utilisé. Et je ne crois pas qu'Emmanuel va attraper des boutons à siéger dans une association où il y a toutes religions confondues, etc. Ce n'est pas le problème. Mais il faut que nous, la Ville, comme on donne des subventions, il faut que l'on ait un regard sur le fonctionnement de l'association. Donc à la limite, on est d'accord sur le début, donc vous devriez presque voter pour puisque moi je suis d'accord avec ce que vous avez dit au début, et la conclusion, elle est logique : c'est qu'on ait un représentant dans ce conseil d'administration et il ne va pas se sentir mal. Il va voir ce qu'on fait avec l'argent des contribuables melunais. Voilà. Emmanuel, tu veux ajouter quelque chose ?

Monsieur Adjouadi : Vous avez pratiquement tout dit, mais c'est vrai que moi, je suis s Conseiller Municipal élu, délégué à la petite enfance.

Monsieur Vogel : Bah oui. C'est normal.

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

- M. Khalid Obeidi : 37 voix pour
0 voix contre
6 abstentions

M. Khalid Obeidi est élu pour représenter la Ville de Melun au sein du Comité de Gestion de l'Ecole Intégrée pour déficients auditifs.

9 - COMITE DE GESTION DU CENTRE MEDICO-PSYCHO-PEDAGOGIQUE DE MELUN - ELECTION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Vogel : Il s'agit du comité de gestion du Centre Médico-Psycho-Pédagogique de Melun. Il s'agit d'élire un représentant titulaire et d'un représentant suppléant du Conseil Municipal ; donc en titulaire je propose Pascale Gomes, et en suppléante Monique Cellier. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? S'abstient ?

Sont candidats :

Titulaire :

- Mme Sylvie Bordeaux

Suppléant :

- Mme Monique Cellier

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

Ont obtenu :

Titulaire :

- Mme Sylvie Bordeaux : 37 voix pour
0 voix contre
6 abstentions

Suppléant :

- Mme Monique Cellier : 37 voix pour
0 voix contre
6 abstentions

Sont élues pour représenter la Ville de MELUN au sein du Comité de Gestion du centre Médico-Psycho-Pédagogique de MELUN :

Titulaire :

- Mme Sylvie Bordeaux

Suppléant :

- Mme Monique Cellier

10 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION POINT D'INFORMATION MEDIATION MULTISERVICES (PIMMS) - ELECTION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Vogel : C'est le conseil d'administration du PIMMS. Il y a élection d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant du Conseil Municipal ; alors je propose Aude Rouffet comme titulaire, et Charles Humblot comme suppléant. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ?

Sont candidats :

Titulaire :

- Mme Aude Rouffet

Suppléant :

- M. Charles Humblot

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

Ont obtenu :

Titulaire :

- Mme Aude Rouffet : 37 voix pour
0 voix contre
6 abstentions

Suppléant :

- M. Charles Humblot : 37 voix pour
0 voix contre
6 abstentions

Sont élus pour représenter la Ville de MELUN au sein du Conseil d'Administration de l'association Point d'Information Médiation Multi Services :

Titulaire : Mme Aude Rouffet

Suppléant : M. Charles Humblot

11 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION MELUN INSERTION SOLIDAIRE ACCUEIL (MELISA) - ELECTION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Vogel : Délibération 11. Conseil d'administration de MELISA, élection d'un représentant du Conseil Municipal. Je propose Monique Cellier. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ?

Est candidate :

Mme Monique Cellier

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

- Mme Monique Cellierier : 37 voix pour
0 voix contre
6 abstentions

Mme Monique Cellierier est élue pour représenter la Ville de Melun au sein du Conseil d'Administration de l'association MELISA.

12 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION POLE AUTONOMIE TERRITORIAL RIVAGE (PAT RIVAGE) - ELECTION DE DEUX REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Vogel : Délibération 12. Conseil d'administration de PAT RIVAGE, élection de deux représentants du Conseil Municipal. Je propose Pascale Gomes comme titulaire, et Sylvie Bordeaux comme suppléante. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? D'accord.

Sont candidats :

- Mme Pascale Gomes
- Mme Sylvie Bordeaux

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

Ont obtenu :

- Mme Pascale Gomes : 37 voix pour
0 voix contre
6 abstentions

- Mme Sylvie Bordeaux : 37 voix pour
0 voix contre
6 abstentions

Sont élus pour représenter la Ville de MELUN au sein du Conseil d'Administration de l'association POLE AUTONOMIE TERRITORIAL RIVAGE (PAT RIVAGE):

Mme Pascale Gomes
Mme Sylvie Bordeaux

13 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION PAROLES DE FEMMES ELECTION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Vogel : Délibération 13. Conseil d'administration de l'association Paroles de Femmes - Le Relai, élection d'un représentant du Conseil Municipal. Qui est-ce qui s'oppose ? Euh pardon. Je propose Aude Rouffet. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui

Sont candidats :

- M. Mourad Salah
- M. Christopher Domba

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

Ont obtenu :

- M. Mourad Salah : 38 voix pour
0 voix contre
5 abstentions
- M. Christopher Domba : 38 voix pour
0 voix contre
5 abstentions

Est désignée en qualité de personnalité qualifiée :

- Mme Marceau: 37 voix pour
0 voix contre
6 abstentions

Sont élus en qualité de délégués du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'Association de Prévention de l'Agglomération Melunaise :

- M. Mourad Salah
- M. Christopher Domba

Mme Marceau est désignée en qualité de personnalité qualifiée.

16 - CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DE LA MAISON DE RETRAITE DU SANTE POLE - ELECTION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Vogel : Délibération 16, c'est le conseil de la vie sociale de la maison de retraite du Santépôle ; élection d'un représentant du Conseil Municipal. Je propose Brigitte Tixier. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ?

Est candidat :

Mme Brigitte Tixier

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

- Mme Brigitte Tixier : 37 voix pour
0 voix contre
6 abstentions

Mme Tixier est élue pour représenter la Ville de MELUN au sein du Conseil de la vie sociale de la Maison de Retraite du Santé Pôle.

**17 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION LE SENTIER -
ELECTION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT
SUPPLEANT DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur Vogel : Délibération 17. C'est le conseil d'administration de l'association Le Sentier ; élection d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant du Conseil Municipal. Je propose la nomination de Giovanni Recchia comme titulaire, et de Guillaume Dezert comme suppléant. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ?

Sont candidats :

Titulaire :

- M. Giovanni Recchia

Suppléant :

- M. Guillaume Dezert

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

Ont obtenu :

Titulaire :

- M. Giovanni Recchia: 37 voix pour
0 voix contre
6 abstentions

Suppléant :

- M. Guillaume Dezert : 37 voix pour
0 voix contre
6 abstentions

Sont élus pour représenter la Ville de MELUN au sein du Conseil d'Administration de l'association LE SENTIER :

Titulaire : M. Giovanni Recchia

Suppléant : M. Guillaume Dezert

**18 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION "VIA HABITAT" -
ELECTION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur Vogel : Délibération 18. C'est le conseil d'administration de l'association "Via Habitat", élection d'un représentant du Conseil Municipal. Je propose Aude Rouffet. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? Pardon ?

Sont candidats :

Mme Aude Rouffet

Mme Djamila Smaali-Paillé

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

- Mme Aude Rouffet : 34 voix pour
6 voix contre
3 abstentions
- Mme Djamila Smaali- Paillé : 6 voix pour
33 voix contre
4 abstentions

Mme Aude Rouffet est élue pour représenter le Conseil Municipal de la Ville de MELUN au sein du Conseil d'Administration de l'association « Via-Habitat ».

19 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE D'HLM LES FOYERS DE SEINE ET MARNE - ELECTION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

Monsieur Vogel : Délibération 19. Conseil d'administration de FSM ; élection d'un représentant du Conseil Municipal. Je propose Kadir Mebarek, qui était déjà membre, dans le mandat précédent, du conseil d'administration de FSM. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Madame Smaali-Paillé. On vote d'abord sur Madame Smaali-Paillé. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? Donc on vote sur Kadir Mebarek. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est clair.

Sont candidats :

M. Kadir Mebarek

Mme Djamila Smaali-Paillé

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

- M. Kadir Mebarek : 33 voix pour
6 voix contre
4 abstentions
- Mme Djamila Smaali-Paillé : 6 voix pour
33 voix contre
4 abstentions

M. Kadir Mebarek est élu pour représenter le Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de la SA d'HLM FSM

DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE SEINE ET MARNE HABITAT 77

Monsieur Vogel : Ensuite, délibération 20, elle est supprimée. Il s'agissait de désigner un membre du Conseil Municipal pour siéger au conseil d'administration de l'office public de

l'habitat de Seine et Marne Habitat 77. Mais en fait, c'est le Département qui doit proposer une personnalité qualifiée, et ce n'est que s'il propose un élu melunais comme personnalité qualifiée que nous, on sera appelés à voter. Donc pour l'instant, c'est dans les mains du Département. Voilà. Donc je la retire. On passe à la délibération suivante, Kadir.

20 - APPROBATION DU NOUVEAU PACTE D'ACTIONNAIRE DE LA SOCIETE HLM LES FOYERS DE SEINE ET MARNE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Mebarek : On parlait d'FSM justement, elle est relative aux conséquences de la mise en œuvre d'une loi qui est la loi Elan, qui a été votée en novembre 2018, et qui impose aux bailleurs sociaux qui ne disposent pas d'un nombre suffisant de logements – donc inférieur à 12 000 logements – de se regrouper avec d'autres bailleurs sociaux avant le 1^{er} janvier 2021 à défaut de quoi l'Autorité, le Préfet, peut décider d'un rapprochement d'office entre le bailleur social en question et d'autres organismes. Les Foyers de Seine et Marne en question sont directement visés par cette loi puisqu'ils ne disposent pas d'un nombre de logements sociaux supérieur à 12 000 logements. Et plusieurs possibilités sont permises par la loi : il est possible, pour répondre à l'objectif de concentration qu'impose la loi de constituer une nouvelle société et, au sein de cette nouvelle société qui s'appelle une société administrative de coordination, de regrouper divers organismes ; ou alors il est possible de procéder par voie de pacte d'actionnaire, à un contrôle qui serait détenu par un autre bailleur social de taille importante, qui viendrait prendre, aux côtés des actionnaires historiques, le contrôle conjoint du bailleur en question. C'est cette deuxième hypothèse qui a été validée par le conseil d'administration, après discussion entre les actionnaires historiques. Je vous rappelle qu'au sein d'FSM, nous avons divers actionnaires institutionnels dont les communes de Provins, de Melun et du Mée sur Seine qui étaient... qui sont les actionnaires majoritaires d'FSM. Dans le cadre de ce rapprochement, il a été proposé aux actionnaires et au conseil d'administration que les Foyers de Seine et Marne se rapprochent d'un autre bailleur social important en France et en Ile de France, qui est ANTIN Résidences, qui a un patrimoine très important de logements sociaux ; il dépasse allègrement les 100 000 logements. Pourquoi ANTIN Résidences ? Parce que ANTIN Résidences fait déjà partie d'un organisme auquel a adhéré FSM, qui est un réseau de bailleurs sociaux à l'échelle nationale, qui a un réseau de bonnes pratiques on va dire, qui mutualise les bonnes pratiques qui permet de réaliser des économies d'échelle sur un certain nombre d'achat. Il y avait donc déjà une affinité particulière avec ANTIN Résidences. Par ailleurs, on a une certaine complémentarité d'implantation puisque ANTIN Résidences qui est un bailleur à l'échelle nationale dispose d'un patrimoine en Seine et Marne. Mais ces implantations en Seine et Marne sont très complémentaires de celles d'FSM, et l'objectif avec ce partenariat avec ANTIN Résidences serait que FSM devienne la tête de pont d'ANTIN Résidences -- qui appartient au groupe Arcade – qui serait donc la tête de pont de ce bailleur sur toute la Seine et Marne. Finalement, ça permettra à FSM d'avoir un rôle important au niveau seine et marnais. L'autre raison, également, c'est qu'il y a un certain nombre de valeurs communes. Je l'ai déjà évoqué sur le fait qu'il y a une certaine mutualisation qui existait déjà entre les deux opérateurs. Mais on a un certain nombre de valeurs communes puisque – on ne va pas refaire l'historique d'FSM – c'est un bailleur social très, très localisé, très, très territorial qui se rapproche d'un groupe qui lui-même a une vocation de mutualiste puisqu'au sein du groupe Arcade dont fait partie ANTIN Résidences, on a les Mutuelles Vives qui est le troisième opérateur, voir même le premier opérateur de mutuelles à l'échelle nationale. Ces valeurs sociales et de solidarité qu'implique la mutualité ont été un critère important pour FSM dans le choix qui s'est porté à destination d'ANTIN Résidences. Enfin, dernier élément qui n'est pas des moindres : ce

rapprochement permettra à FSM de conserver une totale autonomie dans sa gouvernance puisqu'elle continue à exister telle qu'elle était. La société continue à fonctionner de manière autonome, et on n'a pas une absorption d'FSM au sein d'un grand conglomérat qui s'appelle ANTIN Résidences. Chose qui n'aurait pas été permise avec d'autres options. Par exemple, une option qui était mise sur la table, c'était éventuellement un rapprochement avec TMH puisque c'était souhaité par TMH. Cette opération aurait abouti à l'absorption pure et simple d'FSM puisque TMH n'aurait pas conservé une certaine autonomie à FSM. Et le dernier point, il aurait été également, éventuellement, possible de faire une société de coordination, ce dont je parlais tout à l'heure avec Habitat 77 mais ça n'aurait eu aucun intérêt en termes de mutualisation, en termes de complémentarité, et puis on aurait eu surtout le gros inconvénient qu'on aurait manqué de diversité sur le territoire, puisque finalement, qu'FSM se rapproche de TMH ou d'Habitat 77, on aurait perdu un acteur de logement social sur le territoire puisqu'il aurait été absorbé par ces deux offres. Voilà. Dans ce cadre-là, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer le pacte d'actionnaires au nom de la Ville de Melun – pacte d'actionnaires au terme duquel il est convenu que désormais la Ville de Melun, la Ville du Mée sur Seine et la société ANTIN Résidences constitueront l'actionariat de contrôle d'FSM et se consulteront pour les décisions essentielles et stratégiques concernant cette société. Voilà.

Monsieur Vogel : Est-ce qu'il y a des questions sur ce qui vient d'être dit ? Je propose donc de passer au vote. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? D'accord. Ok, Ségolène aussi, oui. D'accord.

Je suis désolé, tout à l'heure à la délibération 9, je n'avais pas le bon nom pour la nomination comme titulaire. La délibération 9, c'est le comité de gestion du Centre Médico-Psycho-Pédagogique de Melun. On a voté sur Pascale Gomes, et en fait il aurait fallu voter sur Sylvie Bordeaux donc il faudrait qu'on revote. Je propose donc Sylvie Bordeaux parce qu'il y a une sorte de répétition entre nous de toutes les délégations. Donc je propose Sylvie Bordeaux. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? Ok. D'accord. Donc c'est bon, merci beaucoup. On passe aux délibérations 22 à 26, et on remonte la 46, parce que tout ça ce sont les délibérations financières qui vont être présentées par Kadir Mebarek. Donc on commence par 21.

Adopté à l'unanimité moins 10 abstentions, le Conseil Municipal :

APPROUVE le pacte d'actionnaires de la Société LES FOYERS DE SEINE-ET-MARNE.

AUTORISE le Maire ou son représentant à cosigner cet acte et tous documents y afférent.

21 - DECISION MODIFICATIVE N° 2 - EXERCICE 2020

Monsieur Mebarek : Oui. Alors, c'est la Décision Modificative n° 2. Ça sera la dernière de l'année a priori – oh, quoique, ce n'est pas impossible qu'on touche encore compte-tenu de la situation. Alors, cette Décision Modificative n° 2, elle tire encore les conséquences de la crise sanitaire que l'on continue à vivre, et en particulier les conséquences du premier confinement. Lors de la Décision Modificative n° 1, on avait déjà adopté un certain nombre d'ajustements budgétaires qui résultaient de cette crise, et on va voir que dans cette DM 2, on a encore quelques impacts. Alors, il est proposé dans le cadre de cette Décision Modificative, de réduire la section de fonctionnement d'un montant de 593 000 euros avec, en particulier, des dépenses réelles qui seraient en réduction de 380 000 euros. Comment on peut le

schématiser ? Globalement, on ajoute des crédits supplémentaires en matière de dépenses à caractère général donc 360 000 euros qui sont inscrits et qui sont la conséquence de ce que j'indiquais à l'instant – Covid – puisqu'on doit encore abonder des crédits en matière de consommables pour le service Hygiène des Locaux. On a également l'avenant qui a été passé pour le ménage des écoles suite à la crise sanitaire. Ces deux postes-là représentent un peu moins de 50 000 euros par exemple. On a par ailleurs d'autres ajustements qui n'ont, pour le coup, rien à voir avec la crise sanitaire : on ajoute des crédits assez importants en matière d'évacuation de déchets de voirie parce que, vous le constatez, la Ville dépense énormément d'argent sur cette question-là et on continue à en ajouter car à chaque fois qu'une personne, un civique dépose des déchets sur la voirie, c'est la Ville, et donc le contribuable, qui doit les débarrasser. On a un certain nombre de crédits – on retrouve ce qu'évoquait Henri Mellier tout à l'heure – des crédits supplémentaires pour les transports scolaires à hauteur de 40 000 euros compte-tenu du nouveau marché qui a été octroyé. Et, en corollaire, il est proposé de réduire les dépenses de personnel sur l'inscription 2020 de 500 000 euros. On a, encore ici, des conséquences de la crise sanitaire puisqu'on a procédé à des annulations de recrutement du fait de l'arrêt de certains services, par exemple on a des congés maternité qui n'ont pas été remplacés. On a également des heures supplémentaires qui n'ont pas eu lieu du fait du Covid. On a, là pour le coup, quelque chose qui n'a pas totalement à voir avec le Covid, mais des décalages de recrutements qui se feront en début d'année ; certaines annulations de recrutements ; ou alors des postes qui étaient prévus à être pourvus courant 2020, postes ouverts, mais qui n'ont pas été pourvus. Tout ça – je ne vais pas dans le détail – mais tout ça a pour effet de réduire les dépenses de personnel de 500 000 euros sur l'exercice. Autre conséquence du Covid – ça concerne le secteur sportif – on réduit de 32 000 euros les subventions sportives. Alors, il ne s'agit pas de réduire les subventions aux associations... les subventions de fonctionnement aux associations... mais ce sont des subventions qui sont fléchées sur deux dispositifs : ce sont les compétitions organisées par les clubs qui, pour le coup, ne peuvent pas avoir lieu, ni les inscriptions. Vous savez qu'on a mis en place le dispositif de la première licence, et on a une chute d'inscriptions. Ces deux éléments font qu'on récupère 32 000 euros de crédits qui, dans le cadre du budget 2021, seront réinjectés en année normale. Il n'y a pas de raison de cristalliser cette réduction. On retrouve également dans cette Décision Modificative ce que l'on avait vu ensemble et validé : c'est le fait que le solde des bons d'achat qui avaient été octroyés aux familles melunaises fréquentant nos restaurants, donc on avait un solde de 37 000 euros qui est réaffecté au CCAS dans le cadre d'une subvention complémentaire et qui permet du coup – je reviens sur ce que Monique disait tout à l'heure – ça permettra d'abonder et de répondre aux attentes des familles, notamment par rapport à la question de la restauration scolaire, les familles qui ne peuvent pas payer le tarif d'un euro.

Madame Cellierier : Monsieur Mebarek.

Monsieur Mebarek : Entre autres. J'ai dit « notamment », hein, Monique.

Madame Cellierier : Oui, parce que nous allons les avoir là. Comme on se voit la semaine prochaine, que Monsieur le Maire nous réunit, on va pouvoir décider aussi les aides qui vont pouvoir être apportées dans le cadre du Covid.

Monsieur Mebarek : Tout à fait. Tout à fait. Les recettes sont en réduction très nette puisque c'est un petit peu moins de 600 000 euros de recettes qui sont perdus dans le cadre de cette Décision Modificative. On a des plus et des moins. On a un certain nombre de recettes supplémentaires, qui ne permettent pas de compenser la perte importante, hein. On a par

exemple une recette qu'on ne perçoit pas mais qui était en partie reverser au délégataire sur le parking, puisque la gratuité des parkings en surface pendant toute la durée du confinement a entraîné une perte de recettes de 350 000 euros. Vous savez que cette recette n'est pas totalement perçue par la Ville puisqu'on la reverse au délégataire à hauteur de 264 000 euros. Mais en tout cas, sur les recettes, on constate cette perte importante. Et en corollaire, le forfait post stationnement est en contraction de 55 000 euros. On ajuste également certaines dotations qui nous ont été notifiées : le fonds de solidarité de la Région Ile de France a été notifié de manière un petit peu moins importante que ce qu'on avait prévu au Budget Primitif, donc on perd 65 000 euros. On ajuste également les droits de mutation parce que, par rapport aux prévisions de début d'année, compte-tenu de la crise, on s'attend à ce qu'il y ait une baisse des droits de mutation et il est proposé de réduire de 70 000 euros ces baisses. La très grosse perte de recettes, c'est la CAF puisque, avec la fermeture des crèches pendant la période de confinement, on perd sur l'exercice 2020 632 000 euros de prestations CAF donc le coût est très rude. La CAF va mettre en place un dispositif de compensation à titre exceptionnel et on devrait être indemnisé à hauteur de 600 000 euros du montant de cette perte. A ce stade, rien n'est encore définitivement fixé, ni en termes de montant, ni en termes de calendrier, donc on ne propose pas d'inscrire cette compensation de 600 000 euros, ce sera inscrit au titre de l'exercice suivant lorsqu'on aura plus d'éléments. Donc, cette perte de 632 000 euros de recettes, elle est absolument importante et, pour le coup, totalement liée au Covid. On n'a pas que des mauvaises nouvelles puisqu'on a des subventions qui nous ont été notifiées, notamment dans le cadre des politiques de la ville. Le CGET – donc l'Etat, au titre du dispositif Cités éducatives, nous verse un montant global de 75 000 euros de subventions. Et par ailleurs, dans le cadre du dispositif Vacances Apprenantes, c'est 95 000 euros qui sont versés par l'Etat à la Ville. Rapidement sur la section d'investissement, elle est également impactée par la crise sanitaire puisqu'on a des marchés qui ont été décalés. On a d'autres marchés qui ont pu se faire, finalement, en sortie de confinement, ils ont pu se faire de manière accélérée et on a besoin d'ajouter des crédits. Au global, la section d'investissement, on vous propose de la réduire en Crédits de Paiement sur l'exercice 2021 de 626 000 euros. Les Crédits de Paiement sont en diminution du fait du décalage de ces opérations – je ne vais certainement pas rentrer dans le détail, vous avez un tableau qui est très bien fait, avec les plus et avec les moins – donc les opérations pour lesquelles on décale les crédits et des opérations qui finalement vont plus vite. A titre d'exemple, une opération qui va plus vite, et dont on ne pensait pas qu'elle allait se terminer cette année, c'est la rue Louis Beaunier – cette grande rue qui est à l'arrière du musée de la gendarmerie et qui amène au lycée Jacques Amyot – les travaux ont été plus vite que prévu et on ajoute des crédits. A côté des Crédits de Paiement qui sont en réduction de ce niveau-là, on inscrit des Autorisations de Programme supplémentaires à hauteur de 1 400 000 euros. Les Autorisations de Programme à ce stade fixent simplement l'enveloppe globale et vous savez que l'Autorisation de Programme ne fixe pas des crédits qui vont être consommés dans l'année. On vote simplement l'Autorisation de Programme au global qui est rehaussée sur certains postes, et les Crédits de Paiement seront étalés à partir de 2021. Je vise ici essentiellement l'Ecoquartier puisque, sur la construction de la crèche et de l'école, l'appel d'offres dans le cadre de lots est plus important que ce qu'on avait anticipé, et à elles seules, ces deux opérations génèrent des demandes de crédits supplémentaires d'environ 1 million d'euros – un petit peu moins, neuf cents et quelques mille euros – que nous devons rehausser au titre de l'Autorisation de Programme. Voilà. Et, en recettes cette fois-ci, le fait d'avoir décalé des opérations, puisque je vous l'ai dit, on a réduit de 624 000 euros les Crédits de Paiement, ça implique également que les recettes vont en corollaire être diminuées puisque les subventions seront perçues plutôt en 2021, et il est proposé, dans le cadre de cette DM, de les réduire de, environ, 700 000 euros de Crédits de Paiement recettes, décalés à 2021. Et surtout, l'opération importante au titre de cette Décision Modificative –

une opération très importante – ce sont les Autorisations de Programme en recettes cette fois-ci, où il est proposé de rehausser les Autorisations de Programme de 3 millions d’euros de recettes qui seraient perçus par la Ville, pas en 2020 mais sur les exercices futurs, et je vise ici en particulier, sur ces 3 millions d’euros d’ Autorisations de Programme en plus, la Région qui nous octroie 2,4 millions au titre de l’Ecoquartier sur le dispositif des 100 Quartiers Innovants. On a un cahier des charges assez rigoureux en termes de contraintes, notamment de développement durable, et donc il nous est versé... enfin, la Région nous verse 645 000 euros au titre de la construction de la crèche de l’Ecoquartier et 1 750 000 euros au titre du groupe scolaire de l’Ecoquartier. Cette somme, on la percevra au titre des exercices qui suivent, en fonction de l’état d’avancement des travaux. C’est tout, je ne vous embête pas plus.

Monsieur Vogel : Bien. Madame Gillier.

Madame Gillier : Alors, merci de la présentation. En liminaire... j’ai en propos premier... j’aimerais quand même poser la question de comment est-il possible qu’il n’y ait pas eu de réunion de la commission des finances au préalable ? Parce qu’on se retrouve à avoir des débats qui sont extrêmement techniques en Conseil Municipal. Ce n’est pas forcément leur place. Le rôle des commissions, c’est de dégrossir les tableaux que je montre et qui sont tout sauf simples. Très clairement, je n’ai pas envie de bassiner le Conseil Municipal avec des éléments techniques, alors je vais rester sur des éléments qui sont plus politiques, si vous m’autorisez. Mais ça aurait été intéressant de pouvoir avoir aussi un peu de débats techniques, entre nous, sur comment est-ce que la Municipalité gère, ou ne gère pas d’ailleurs, les crises qu’on traverse. Parce que, là où je suis assez surprise, et on est tous surpris du groupe de gauche Bien Vivre à Melun, c’est sur les choix de la Ville à un moment donné où on est en récession – c’est le bon terme économique ; à partir du moment où la croissance est négative pour le pays, elle l’est aussi à Melun – le choix est plutôt d’augmenter les dépenses publiques plutôt que d’aller rationaliser ou diminuer l’intégralité des dépenses publiques. Il y a des éléments qu’on n’arrive pas trop à comprendre. Comment ça se fait qu’il y a des chantiers qui ont pu être reportés – il doit y avoir des éléments parce que les gens ne peuvent pas forcément travailler, mais c’est plutôt le moment de réinjecter de l’argent public dans la Ville, et pas forcément chercher à trouver des économies. Ça fait le lien aussi, mais vous me direz Monsieur le Maire, si la question relative au plan de relance, on la traite maintenant ou plus tard ? Plus tard. Ok. Parce qu’il y a un lien aussi avec ça, c’est-à-dire comment on arrive à saisir du plan de relance et d’autres finances publiques pour améliorer toute la Ville ? Et ça, on ne sait pas trop comment ça va se passer. Je suis assez surprise aussi, alors qu’on a des baisses de rentrées, il n’y a pas eu non plus de remise en question sur la politique fiscale qui a été lancée. Moi, je me souviens, juste avant les élections, d’une baisse de la fiscalité pour les propriétaires de Melun, ce n’est pas quelque chose sur laquelle vous vous êtes dit « bah, si c’était valable à un moment donné, peut-être qu’à un moment de crise, il faut que chacun contribue peut-être un petit plus à la fiscalité de la Ville pour permettre justement de réinjecter l’argent où il est nécessaire de le faire » ? Mais, vraiment, j’insiste sur cette partie qu’il n’y a pas eu de commission. Et au même titre qu’on peut porter des candidatures pour aider à faire avancer la Ville, chacun avec les compétences qui sont les nôtres, chacun aussi avec des obédiences politiques, mais qui font aussi consensus, on peut trouver des solutions. On est moins cons à plusieurs, excusez-moi du terme, et ça, ce n’est jamais saisi par, vous, Monsieur le Maire, et par l’ensemble du Conseil Municipal, et c’est bien dommage.

Monsieur Vogel : Juste pour ma partie, là, sur la fin, hein, vous ne pouvez pas dire ça. Il y a une semaine, je réunissais précisément les représentants de l’Opposition. Donc ça tombe

vraiment mal la remarque, parce que j'essaie d'aller dans votre sens, de construire ensemble, de faire le mieux pour Melun.

Madame Gillier : Monsieur le Maire.

Monsieur Vogel : Cette réunion, elle a bien eu lieu. Vous ne pouvez pas le nier. On est en pleine crise, vous avez tout à fait raison de souligner que c'est très important que la Mairie réagisse. Moi, je suis à l'écoute de l'Opposition, quelle qu'elle soit, qui a d'ailleurs fait des propositions très constructives à cette réunion. Donc, vous ne pouvez pas dire qu'on gouverne tout seul sans tenir compte de ce que vous dites. Maintenant, je passe la parole à Kadir.

Monsieur Mebarek : Oui. Je ne sais pas si vous en faites partie de cette commission des finances, je n'ai plus forcément en tête les noms – voilà, vous ne faites partie. Vous aurez certainement l'occasion de pouvoir très, très longuement débattre et commenter tous les documents, parce que c'est sans doute la commission qui s'est réunie le plus dans le mandat précédent, et qui se réunit et qui travaille le plus. Elle n'a pas été réunie depuis, là... on a été fondamentalement installé en septembre, l'été on n'en parle pas. Nous sommes à peine début novembre, vous pouvez nous concéder que... Regardez, on a à peine fini d'installer les différents membres dans les commissions et les conseils. Mais je vous rassure, on aura l'occasion très, très souvent d'échanger sur tous les documents – documents qui sont déjà très largement fournis, qui vous donnent beaucoup d'informations, et donc, de ce point de vue-là, la transparence de l'information est totale. Mais le débat, on aura l'occasion très prochainement de l'avoir, le débat technique, dans une commission des finances qu'on réunira. Et par ailleurs, un élément : on n'a pas pour principe de réunir des commissions des finances à chaque Décision Modificative, parce qu'il y en a très souvent des Décisions Modificatives ; quasiment à chaque Conseil, on a un acte budgétaire, et on ne réunit pas forcément – ça signifierait des réunions de commissions en amont de chaque Conseil, ce qui impose un temps de préparation qui n'est pas forcément adapté pour le travail des services. Mais je vous rassure, on aura largement le temps d'échanger en commission sur tous les sujets financiers. Maintenant je vais répondre à votre question politique, puisque vous ne pouvez pas aborder le technique – à cause du fait qu'on n'ait pas pu en parler en commission, comme vous l'évoquiez – en disant finalement que vous ne compreniez pas nos choix, à l'instant même où on était en crise, nous réalisons des économies, nous dépensons moins, alors même qu'il faille injecter de l'argent dans l'économie. C'est faux hein. Là, vous avez totalement déformé la présentation. D'ailleurs, c'est écrit dans la note : on aura investi, si on consomme bien les crédits jusqu'à la fin de l'année, 20 millions d'euros d'investissement. Ces 20 millions d'euros, ils sont bien injectés dans l'économie locale. Les travaux, ils ont forcément été arrêtés dans le cadre du confinement. On ne peut pas forcer les entreprises à aller sur le terrain et à continuer les chantiers quand elles-mêmes elles ont la contrainte technique de ne pas pouvoir faire ces travaux. Donc, je veux bien qu'on dépense de l'argent, mais si ce n'est pas pour faire ces travaux, dans le cadre de l'investissement, je ne vois pas comment on peut en faire. Le point que vous évoquiez sur... la crise sanitaire, on va être clair, la crise sanitaire, elle n'a pas l'impact de créer une crise financière ou budgétaire à Melun, pas du tout. On n'en est absolument pas là. Elle a pour effet de reconsidérer la façon dont on construit le budget parce qu'on a des dépenses qu'on n'avait pas prévues en début d'année qu'on doit réintégrer dans le cadre de Décisions Modificatives, c'est pour ça qu'on en parle ce soir et qu'on en a parlé le coup d'avant. Mais tout est équilibré. On n'a pas de difficultés, on n'a pas de crise à tel point qu'on soit contraint de faire des économies et de réduire nos dépenses. Ce n'est pas le cas. Et d'ailleurs, les dépenses, on en a fait au titre de la crise sanitaire. Si on additionne le total des dépenses qui ont impacté les comptes de la Ville au titre de cette crise, c'est 1 million d'euros. Donc 1 million d'euros qui n'ont pas été prévus en début d'année, qu'on a dû

engager, pour assumer la crise. Et en face de cela, on a perdu des recettes. Là j'ai 700 000 euros... et... on a perdu l'équivalent. On a perdu l'équivalent en recettes. Malgré tout, les comptes de la Ville se portent bien, et on gère tout à fait bien. Donc il ne s'agit pas de faire des économies mais de faire en fonction de ce que les entreprises peuvent faire physiquement sur le terrain. Et puis vous évoquiez tout à l'heure le fait de dire « bon, bah en plus c'est la crise, donc vous devez faire des économies, donc c'est que vous avez moins d'argent ». Ce n'est pas le cas. « Et finalement, vous auriez pu reconsidérer la baisse de la fiscalité qui a été votée au Budget ». Alors, déjà, non pour deux raisons. Non parce que sur le principe, nous ne sommes pas pour une augmentation de la fiscalité. On a baissé la fiscalité en 2019 et en 2020, et comme on l'avait dit, si on peut encore le faire sur les années qui viennent, on le fera – je ne dis pas qu'on le fera en 2021, je vous rassure, mais si on peut le faire, on le fera. L'objectif, c'est bien de baisser la fiscalité, pas de la rehausser. Et la deuxième raison qui fait que, entre le Vote du Budget et l'instant d'aujourd'hui, on ne peut pas toucher à la fiscalité, c'est tout simplement que les taux de fiscalité, on ne peut pas les toucher comme ça. Ca se délibère préalablement ou au moment du Vote du Budget. Donc la question de se poser éventuellement lors du Budget 2021, et vous pourrez éventuellement proposer, si vous en êtes toujours d'accord avec cette idée, vous pourrez proposer une hausse des impôts à Melun ; et moi, je peux vous dire tout de suite qu'on votera contre cette hausse des impôts. Voilà.

Madame Gillier : Oui, non, c'est juste une précision : ce n'est pas que je ne peux pas avoir de débat technique, c'est que je ne veux pas l'avoir au sein du Conseil Municipal. Je pense que pour les Melunais qui regardent, c'est absolument inintéressant.

Monsieur Mebarek : Vous avez raison, je vous rejoins.

Madame Gillier : C'est important d'apporter cette précision. Voilà. Et ensuite, je reprends simplement sur la question effectivement de « on a dû faire face à des dépenses supplémentaires ». Quand je dis qu'il faut réinjecter localement, ça passe aussi par l'emploi public. C'est-à-dire, tous les tant d'emplois qui sont décalés dans les recrutements, c'est des gens qui « ne travaillent pas » alors qu'ils auraient pu travailler au sein de la Municipalité. Voilà. C'était simplement pour apporter ces quelques précisions.

Monsieur Mebarek : Moi, je ne vois pas l'intérêt de recruter des gens pour aussitôt après les laisser chez eux parce que les services sont à l'arrêt et qu'il n'y a pas de travail à leur donner. Moi, je ne comprends pas la logique là.

Madame Gillier : Bah, écoutez, je pense qu'il faut... A ce moment-là, il faut vous mettre d'accord, parce que moi, j'ai bien écouté Monsieur le Maire quand il a commencé son intervention en nous disant qu'ils étaient en sous-effectifs dans les services. Donc on ne peut pas commencer le Conseil Municipal en nous disant que les services municipaux sont en sous-effectifs pour nous dire maintenant qu'ils seraient payés à rien faire si vous recrutiez.

Monsieur Vogel : Non, non, alors là, je...

Madame Gillier : Il faut préciser votre pensée.

Monsieur Vogel : Oui, oui. Ben, je vais préciser ma pensée. Vous la déformez complètement. Décidément, hein. Je n'ai absolument pas dit ça. C'est parce qu'il y a beaucoup de travail à distance, c'est parce qu'il y a beaucoup de gens qui ne sont pas là, c'est ça que j'ai voulu dire. Je n'ai pas dit qu'il n'y avait pas assez de gens employés à la Mairie, hein ? Ne me faites pas

dire ce que je n'ai pas dit. Voilà. Non, non, je sais ce que je dis. Je ne radote pas quand même. Michaël Guion.

Monsieur Guion : Oui. Alors, je rejoins Céline Gillier sur le fait qu'il n'y ait pas eu de commission finances, c'est dommage. Il y a eu pas mal de commissions qui se sont déroulées, pas toutes, effectivement. Pardon ? Il y en a eu. Le CCAS, je crois qu'il s'est réuni plusieurs fois. Le CCAS s'est réuni plusieurs fois. Ce n'est pas une commission Et alors ? C'était le même délai, c'était le même temps.

Monsieur Mebarek : Le CCAS a son mode de fonctionnement, d'organisation. Il est autonome le CCAS, hein, vous l'aurez compris, donc il fait sa vie tout à fait normalement. Et d'ailleurs Monique l'a dit tout à l'heure, il gère des dossiers et il a besoin de se réunir très régulièrement. Donc voilà.

Monsieur Guion : Donc je suis désolé, mais alors quel est l'argument qui fait qu'on n'a pas pu faire de commission finances ? Là, l'argument c'était le temps, c'était le Covid, c'était le délai, alors que le CCAS s'est réuni suffisamment de fois. Je ne vois pas l'argument du coup. On aurait pu avoir le temps de se réunir pour la commission finances ; il y a eu deux DM qui ont été faites. Ce n'est pas grave. Cela dit, là où je ne suis pas d'accord avec Madame Gillier, c'est que le débat technique, on peut l'avoir ici, en Conseil Municipal, et on va l'avoir. En tout cas nous on le souhaite, on va le faire puisque ce ne sont pas que des chiffres ces tableaux, c'est des chiffres qui correspondent à de l'investissement et à du fonctionnement, et qui correspondent à des services et à des investissements pour les citoyens melunais. Donc, en face des chiffres, on peut mettre des textes et des choses très crédibles, comme de la voirie, on peut citer les rues, on peut citer La Boussole, etc. On va le faire tout à l'heure. C'était juste un préliminaire. J'avais une question pour vous. Vous avez parlé des déchets de voirie. Les déchets de voirie, c'est les déchets simples ou les encombrants ?

Monsieur Mebarek : On parle des encombrants.

Monsieur Guion : On parle des encombrants. D'accord. Alors là-dessus, je voulais réagir, sur les encombrants. Vous n'êtes pas sans savoir que le SMITOM a mis en place « Allo encombrants », et que ça ne fonctionne pas. Et du coup, quel est le coût supplémentaire pour la Ville ? Ce n'est pas ça le coût supplémentaire ? Ce n'est pas une autre raison. Je crois que c'est à cause du SMITOM qui a mis en place quelque chose qui ne fonctionne pas, et ensuite vous vous plaignez que ça coûte cher à la Ville. Donc à un moment donné, vous faites partie du conseil d'administration du SMITOM je crois – nombreux d'ailleurs sont ceux des représentants de la Majorité qui en font partie, vous n'avez pas voulu que d'autres de l'Opposition en fassent partie – et donc, il va falloir se poser la question : comment ça se fait que c'est la Ville de Melun qui paye pour un service du SMITOM qui ne fonctionne pas ? C'était une première question, et ensuite je vous rassure, on va parler technique sur le budget puisque, c'est vrai, et je rejoins aussi Céline Gillier, c'est difficile de regarder cette DM parce qu'on n'est pas formé, nous. On découvre. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a un droit des élus qui est possible et, sauf erreur de ma part, vous aviez trois mois pour informer les élus du Conseil Municipal qu'il y a un droit des élus possible. Vous ne l'avez pas fait durant ces trois mois suite à l'installation. Est-ce que vous avez une raison là-dessus ? Parce que du coup, on aurait bien voulu se former, nous, notamment sur les finances, pour mieux comprendre ces choses-là et passer moins de temps techniquement là-dessus. C'était juste un préliminaire, je reviendrai après sur le technique. Je vous remercie de vos réponses.

Monsieur Mebarek : Le droit à la formation, je ne sais pas moi. Ce que vous dites, ça peut s'appliquer à n'importe quel domaine de la Ville, c'est pas forcément au sujet financier. Je ne sais pas, moi, le droit à la formation, oui, comme tout élu.

Monsieur Guion : Mais vous deviez passer une délibération dans les trois mois de l'installation pour informer tous les élus de ce droit à la formation. Du coup, ça nous empêche de...

Monsieur Mebarek : Du coup, vous n'étiez pas informés que vous avez droit à une formation ?

Monsieur Guion : On ne fait pas une délib pour informer les gens, Monsieur Duchesne, c'est dans le CGCT. Vous devriez le lire au lieu de répondre comme ça. Mettez votre micro pour répondre s'il vous plaît.

Monsieur Mebarek : Non mais ça va, c'est bon. On va répondre à la question. Vous évoquez le SMITOM, Monsieur Guion. En fait, le sujet, il n'est pas lié à « Allo encombrants ». On a « Allo encombrants » qui a été mis en place il y a deux ans peut-être maintenant, et en fait cette question des encombrants, des déchets de voirie, elle existe depuis... Depuis que je suis élu ici, on a ce problème et systématiquement on vote des crédits pour venir ramasser ces déchets de voirie. Après, le dispositif « Allo encombrants », il est sans doute perfectible. Il y a un sujet qu'il faut rouvrir avec l'Agglomération sur cette question-là, ce n'est pas forcément ici qu'on le traitera. Mais on peut ressortir une délibération de, je ne sais pas moi, 2010 – une DM de 2010 – et on verra qu'on avait ajouté des crédits pour les déchets de voirie. On a un vrai problème d'incivisme et le fondement est là. Le mécanisme de ramasser des déchets par « Allo encombrants » ou par une tournée régulière, à la base on a un problème d'incivisme qu'il faut régler. Les crédits ne sont pas plus élevés que ce qu'on met les années précédentes sur la question. Voilà. Donc maintenant j'attends le reste, puisque vous avez des questions sur le reste.

Monsieur Martin : Oui, s'il vous plaît, Monsieur le Maire. Monsieur Mebarek, j'aimerais bien revenir sur deux lignes précisément de la note de présentation. Alors, page 2, dans le chapitre 65, vous avez mis le reversement de la subvention par JS Festival suite à l'annulation du festival Les Affolantes – je vais revenir dessus, je suis désolé, j'aimerais bien clore le sujet mais ça a l'air d'être compliqué – vous parlez d'un montant de 17 000 euros. Je ne comprends pas bien ce montant. Lors du précédent Conseil Municipal, Monsieur Vogel avait pris la parole là-dessus, il avait évoqué, enfin une subvention totale de 30 000 euros avait été votée pour cette association. Le festival a été annulé. Monsieur Vogel avait dit qu'une ligne de créances je crois – je ne sais plus le terme exact – allait être demandée en terme de remboursement de 25 000 euros. Là, je vois -17 000 euros. Les 5 000 euros qui restaient pour JS Festival étaient justifiés par des dépenses, d'ailleurs pour lesquelles Monsieur Duchesne m'avait promis des photos liées à des décors, des factures, je n'ai pas reçu alors pourtant on sait que Monsieur Duchesne il aime faire de la photo. Mais je ne comprends pas bien le montant de -17 000 euros. Pourquoi on n'a pas -25 000 euros ?

Monsieur Mebarek : Vous avez effectivement bien compris. Lors du précédent Conseil, on avait effectivement dit que l'association avait déjà engagé des sommes...

Monsieur Martin : De 5 000 euros.

Monsieur Mebarek : Oui, oui, tout à fait. Qu'elle avait déjà engagé des sommes au titre de l'édition à venir. Et en fait, on a plus de sommes qui ont été engagées, parce qu'on a un certain nombre de factures qui ont été réglées et dont on ne savait pas – qui d'ailleurs vous seront également communiquées.

Monsieur Martin : Mais quand, s'il vous plaît ? Je devais déjà recevoir les factures avant ce Conseil Municipal.

Monsieur Mebarek : Oui. Attendez. Déjà je réponds. Monsieur Martin.

Monsieur Martin : Toujours rien.

Monsieur Mebarek : Juste, je réponds. On est passé de crédits consommés à un peu plus, donc on ajoute 5 000 euros de crédits qui sont justifiés – on a des factures de SACEM et autres. Sur la communication de ces pièces, moi, je ne sais pas où ça en est. Vous parlez des photos, notamment. Les fameuses photos. J'ai vu, effectivement, un certain nombre de... je ne sais pas si vous les avez ? On a un certain nombre de justifications qui ont été données.

Monsieur Martin : Oui, mais nous. Est-ce qu'on peut les voir, nous ?

Monsieur Mebarek : Oui, oui, oui. On va les communiquer. J'entends. Ok.

Monsieur Duchesne : La dernière fois, je vous ai promis que je vous ferai parvenir ces beautés, ces panneaux qui ont été confectionnés. Je les ai en photo ici, je vous les donnerai à la fin du Conseil.

Madame Durand : Non, non, mais. Monsieur Duchesne.

Monsieur Duchesne : Madame Durand.

Madame Durand : J'entends, et je vous remercie de nous communiquer les pièces. Mais encore une fois, vous voulez que le Conseil Municipal soit court. Vous voulez que nos informations soient directes. Et quand on vous demande quelque chose, vous attendez le jour du Conseil Municipal pour nous communiquer les documents. Il s'est passé deux mois. Enfin. Excusez-moi, mais vous pouvez comprendre que ça nous énerve fortement.

Monsieur Duchesne : J'entends. Et ça va s'améliorer dans les mois qui viennent.

Monsieur Martin : Ca m'éviterait d'évoquer ici pour une énième fois ce sujet. J'aimerais bien le clore en fait.

Monsieur Duchesne : Moi, je veux bien le clôturer pour vous. Voilà. Donc je vais vous donner les pièces que vous attendez dans les jours à venir. Et là, je vais vous donner ces visuels qui sont très représentatifs du travail qui a été fait et de l'argent qui a été investi. Ce que je voudrais, au Conseil Municipal, dire haut et fort, c'est que les artistes et le monde culturel souffrent en ce moment, et ce n'est pas maintenant qu'il faut les lâcher. On parle de petites sommes au regard des festivals qui sont organisés ailleurs en France et qui coutent entre 40 et 70 000 euros. Là, on parle de petites sommes. Et, petite information pour vous, cet argent – qui a été nécessaire pour payer la SACEM, pour payer la comm, pour payer des choses très concrètes – sera de facto réduit de la subvention l'année prochaine. Voilà, on est dans les clous. Il faut être fier du festival qui est en train de se monter, durement, avec des bénévoles,

avec des gens qui souffrent durement de la crise sanitaire en ce moment. Le Département vient en appui, il nous aide. C'est une forme de reconnaissance, on peut en être fier. Voilà.

Monsieur Martin : Monsieur Duchesne, il ne s'agit pas de parler des artistes qui souffrent. Là, il s'agit d'un organisateur, d'un festivalier. Ce n'est pas tout à fait pareil.

Monsieur Duchesne : On aura l'occasion d'en reparler. Et je l'annonce à Madame Gillier. Il y a un ou deux jours, vous avez reçu un doodle, on vous propose trois ou quatre dates pour la réunion de la commission culture.

Monsieur Martin : Tout à fait. Je suis disponible pour toutes les dates, j'ai répondu.

Monsieur Duchesne : Et encore une fois, je suis comme vous. Et mes collègues, tout comme vous, découvrent un petit peu l'arrière... enfin, derrière le rideau, comment tout cela fonctionne, se met en place. Ca prend un petit peu de temps. Il y a eu les vacances. Il y a eu la rentrée. Tout va se mettre en ordre et les commissions auront lieu régulièrement. On travaillera -- Madame Gillier, je sais que ça vous tient à cœur -- sur un planning de façon à programmer les réunions de la commission culture l'année prochaine.

Madame Gillier : Je vous remercie. En tout cas, si vous êtes nouvel élu, je pense que ce n'est pas le cas de Monsieur Mebarek qui était déjà présent et à mon avis, il me semble, n'étiez-vous pas déjà chargé des questions des finances lors de la dernière... ? Mais pas de la culture. Sur cette partie-là, je peux comprendre qu'on apprend tous. Mais je pense qu'en six mois, depuis l'élection, il était quand même possible d'organiser au moins une commission des finances.

Monsieur Vogel : Ok. On continue. Monsieur Martin, vous étiez en train de...

Monsieur Martin : Je n'avais pas fini, oui. Je voulais intervenir sur deux lignes précisément. Il y en a une autre page 8, sur le matériel et outillage divers services, qui concerne l'acquisition de matériel culturel pour la projection d'œuvres d'art en 2021 et vous parlez de la somme de 150 000 euros. Alors j'ai bien compris qu'il s'agissait du projecteur qui allait servir à diffuser des œuvres d'art sur les murs de la Cité Administrative, ceci dit je suis assez étonné de voir que c'est budgété. Moi, je me rappelle des déclarations de Monsieur Duchesne dans la presse, dans Le Parisien, le 6 septembre 2020. Je le cite : « Je suis en mode combatif ! J'ai envie qu'on aille demander une aide financière auprès de mécènes ! Ce n'est pas aux Melunais de payer ! ». Et là je vois une ligne de 150 000 euros budgétés pour l'achat d'un projecteur. Je ne sais pas comment on doit interpréter ça. Est-ce qu'il n'y aura plus de mécénat, le combat est déjà terminé pour Monsieur Duchesne ? Ou est-ce que c'est bien les Melunais qui vont payer ? Et comme d'habitude, entre la déclaration qu'il y a dans la presse ou dans les médias et la réalité de ce qui se passe sur le terrain, on va trouver encore une grosse différence ?

Monsieur Mebarek : Alors, euh... Monsieur Martin, je pense que dans le cadre de la formation dont parlait Monsieur Guion tout à l'heure, vous aurez l'occasion de faire la différence entre les Autorisations de Programme et les Crédits de Paiement, et vous constaterez que ce n'est pas budgété en tant que crédits qui vont être engagés. On a simplement inscrit l'Autorisation de Programme, et je l'ai dit tout à l'heure dans mon propos, l'Autorisation de Programme c'est simplement le principe de l'opération qui, à ce stade, est fixé à 150 000 euros. On a, dans la colonne Crédits de Paiement, vous aurez noté que c'est zéro, donc on ne va absolument rien engager en 2020. L'idée étant que le budget va être voté

au mois de mars. D'ici là, je vous le confirme, les services des affaires culturelles et des finances sont en train de travailler sur les directives de Mathieu, à la recherche de subvention – et on a un très, très bon espoir de subventions et un reste à charge pour la Ville qui soit réduit. Quand ces crédits seront notifiés, et qu'on votera le Budget 2021, on pourra inscrire à la fois les crédits de paiement, donc les dépenses, et les recettes qui ont été glanées. A ce stade, les 150 000 euros, c'est simplement nous positionner le principe, l'opération, pour nous permettre, dans l'éventualité où, avant le vote du budget du mois de mars, il soit nécessaire d'engager la dépense parce que ça y est, on a trouvé les subventions, on a sélectionné le prestataire qui va nous fournir, et que finalement nous sommes au mois de janvier, ou février, on pourra engager la somme parce qu'on aura inscrit l'Autorisation de Programme. La loi nous permet, avant le Vote du Budget, d'engager les sommes qui ont été inscrites, dans la limite du montant global des Autorisations de Programme. Voilà.

Monsieur Duchesne : Un petit mot quand même. Ah, je t'ai coupé la parole, pardon. Un petit mot quand même pour vous dire que nous avons effectivement des touches, donc il y aura au bout du compte des subventions. Nous avons des partenaires que nous avons mis dans la boucle dès le début du projet. Et il ne s'agit pas d'un projecteur, mais deux projecteurs, parce qu'un seul projecteur, ça commencerait à faire cher 150 000 euros.

Monsieur Vogel : D'accord. Monsieur Martin.

Monsieur Martin : Excusez-moi, si je peux me permettre. Vous imaginez quand même un reste à charge en terme de budget pour les Melunais, donc ce n'est pas tout à fait conforme à vos déclarations, Monsieur Duchesne, où vous expliquiez que ça ne devait pas coûter un sou aux Melunais. Je veux bien admettre que le rendu... laissez-moi terminer s'il vous plaît... que le rendu des projections de la Joconde ou autre sur les murs de la Cité Administrative, c'est assez joli mais ça reste quand même une mesure assez gadget en matière culturelle, et je trouve que le montant est assez cher payé, surtout dans le contexte actuel où vous évoquiez des problèmes budgétaires liés à toutes les difficultés qu'on traverse en ce moment. Est-ce que c'est bien utile ? Est-ce qu'il n'y a pas des budgets à allouer à d'autres dépenses, notamment sur le fonctionnement de la Médiathèque etc., que ce genre de mesures qui, certes font de beaux articles dans les journaux, certes sont assez remarquables en terme d'image, mais dans le fond, en guise de politique culturelle, ce n'est quand même pas très approfondi, quoi.

Monsieur Duchesne : Je laisse Monsieur le Maire terminer.

Monsieur Vogel : Non, mais il faut attendre la fin de l'histoire, là. Comme l'a expliqué Kadir très justement, on ne sait pas du tout combien il restera à charge pour la Mairie. Donc on va voir, et on avisera en fonction des subventions qu'on aura reçues. Voilà.

Monsieur Martin : Donc cette opération sera discutée en commission culture si je comprends bien ? Sa pertinence, sa légitimité.

Monsieur Duchesne : Comme plein d'autres sujets, oui.

Monsieur Vogel : Comme plein d'autres sujets.

Monsieur Martin : D'accord. On est impatient.

Monsieur Vogel : Bon, ok. Oui, Michaël Guion.

Monsieur Guion : Oui, oui. En parlant de fin de l'histoire, je crains que l'on n'ait pas toutes les infos concernant la demande de Philippe sur JS Festival. J'ai bien compris qu'on aurait les photos, mais je voudrais savoir le processus de décision qui s'est passé entre le titre de recettes sur lequel vous vous êtes engagé, Monsieur le Maire, de 25 000 euros le 17 septembre, et 17 000 euros. Est-ce qu'on va avoir les factures qui correspondent, là, ou est-ce que c'était une erreur de votre part le 17 septembre ?

Monsieur Mebarek : Non ce n'était pas une erreur du tout. C'est au moment où on revient vers l'association en leur disant « merci de fournir les justificatifs des dépenses » qu'elle nous dit qu'il y a encore d'autres dépenses que nous n'avions pas. C'est 5 000 euros supplémentaires, mais qui seront justifiés de la même manière que les autres, Monsieur Guion.

Monsieur Vogel : Vous aurez les justificatifs pour la différence.

Monsieur Guion : Très bien. Je reviens sur les déchets de voirie et les encombrants. J'aimerais bien pour la prochaine commission des finances, qui va arriver très bientôt j'imagine, qu'on ait une petite statistique sur les coûts des ramassages à Melun depuis la mise en place de « Allo encombrants » au SMITOM. Comme ça, on pourra en discuter très précisément et ça évitera de prendre du temps ici.

Monsieur Vogel : C'est une bonne idée d'ailleurs. On est tout à fait d'accord, hein, pour qu'on sache à quel point ça dysfonctionne. Oui Ségolène.

Madame Durand : Alors moi, j'ai une question pratique, puisque Kadir, tu as évoqué la gratuité des parkings et pendant le Covid il y avait également la gratuité dans les rues. Je voulais savoir si pendant ce nouveau confinement, la gratuité est de nouveau actuelle.

Monsieur Mebarek : En fait, il y a un certain nombre de mesures sur la table aujourd'hui, dans le cadre de ce nouveau confinement. La décision n'est pas encore prise. Lorsqu'on pourra arbitrer entre les différentes mesures qu'on souhaite prendre, on vous en fera part. Mais à ce stade, ce n'est pas encore confirmé.

Madame Durand : Alors, nous en faire part, oui, et en faire part aux Melunais – notamment la question que j'avais posée au Conseil Municipal de mai où j'avais demandé s'il était possible, du coup comme c'était gratuit, de se faire rembourser par Indigo pour ceux qui ont des abonnements. On m'avait dit « il faut contacter la Police Municipale ». J'ai transmis le message, mais j'aimerais bien que la communication soit faite pour les Melunais, sur ce sujet-là, sur la gratuité si oui ou non vous la mettez en place, et par la suite sur la procédure pour avoir le remboursement des abonnements.

Monsieur Vogel : C'est une demande absolument légitime et bien sûr, il faut qu'on communique...

Madame Durand : Toutes mes demandes sont légitimes, Monsieur le Maire.

Monsieur Vogel : Oh non, parfois il y en a certaines qu'on doit arrêter en cours de route, mais celle-là elle l'est particulièrement. Voilà. Ok. Oui, Charles. Vas-y.

Monsieur Humblot : Oui, alors, j'ai pour ma part, à titre personnel, un abonnement chez Indigo et il me semble que, d'après la communication qui a été faite par l'entreprise, il ne s'agit pas d'un remboursement, il s'agit d'un report ; c'est-à-dire que le nombre de jours de votre abonnement pendant la période de la gratuité est reporté à la remise en place du stationnement payant. Vous voyez ce que je veux dire ? Il n'y avait pas de remboursement à attendre. Simplement si vous avez, par exemple, sur votre abonnement d'un mois, si vous avez été 15 jours alors que le stationnement était gratuit, et ben votre abonnement est reporté de 15 jours. Voilà.

Madame Durand : Ce n'est pas ce qu'on avait dit en Conseil Municipal du mois de mai, mais j'entends la décision d'Indigo.

Monsieur Humblot : Ca, ça a été mis en place à la fin du confinement et à la fin de la mesure de la Ville de mettre le stationnement gratuit dans les rues.

Monsieur Vogel : Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Oui. Restons donc sur le stationnement. On voit que pour la décision rapide du premier confinement de supprimer le droit de voirie, donc de mettre en place la gratuité du parking en surface sans prévenir Indigo, ça a fait en conséquence 350 000 euros de perte de recettes de stationnement. En face, effectivement – j'ai réussi à le lire, hein – il y a eu des dépenses de reversement à Indigo de -264 000. Ce qui fait une différence quand même importante de recettes – cela dit, c'est bien, c'était pour les Melunais. Je voulais savoir si Indigo vous a réclamé des pénalités. Comment ça se passe ? Parce que, eux, ont une perte de 264 000 euros sans qu'ils n'aient été prévenus.

Monsieur Mebarek : Oui, on vous l'avait dit, hein, Monsieur Guion, que les discussions avec Indigo étaient en cours. A ce stade, il n'y a pas de montant de pénalité qui a été convenu avec Indigo. Les discussions sont en cours. Mais on aura l'occasion d'en reparler en commission des finances si d'ici là le montant est déterminé.

Monsieur Guion : J'attire votre attention qu'il est hors de question que la décision devienne une prolongation du contrat Indigo implicite.

Monsieur Mebarek : Il est hors de question. Monsieur Guion, il est hors de question de quoi ? Il est hors de question de rien du tout. Des décisions sont soumises en Conseil Municipal. Nous délibérons. Nous votons. Et si la Majorité est pour telle ou telle décision, elle l'emporte. Il est hors de question que Monsieur Guion décide quelque chose. Attendez.

Monsieur Guion : J'espère donc qu'Indigo ne sera pas mécénat pour le projecteur d'œuvre d'art.

Monsieur Mebarek : Vous nous faites du Trump, Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Oh, c'est beau ça, c'est beau.

Monsieur Vogel : Bon allez. C'est bon, Monsieur Guion ?

Monsieur Guion : Ah non, je n'ai pas fini.

Monsieur Vogel : Continuez.

Monsieur Guion : Alors. Mais, oh ? Qui c'est qui dit « oh ! » comme ça ? Est-ce qu'on peut continuer le débat ou comment ça se passe ? Si vous voulez une suspension de séance, on peut le faire, si vous êtes un petit peu fatigués, on a le temps. Merci. Donc je continue. Sur La Boussole, je vois qu'il y a 6 000 euros de subvention CAF non retenue. Je voulais savoir pourquoi cette subvention CAF elle était non retenue ; qu'est-ce qui n'a pas été bon sur le projet La Boussole ?

Monsieur Mebarek : Je ne sais pas si Aude tu as la réponse ?

Madame Rouffet : Je n'ai pas particulièrement la réponse pour les 6 000 euros de la CAF. L'agrément CAF pour le projet La Boussole a été renouvelé en septembre, donc je ne pense pas qu'il y ait de problème particulier par rapport au bon fonctionnement de la structure. Pour les 6 000 euros, je n'ai pas plus d'information que ça.

Monsieur Boursin : Je pense que c'est la fréquentation. La CAF, souvent, son baromètre, c'est une fréquentation par type de projet. Donc il n'est pas impossible, mais ce serait à vérifier, que le fait qu'il y ait eu une fermeture pendant une certaine période, ça ait baissé la subvention. Mais c'est très rarement que la CAF diminue une subvention au regard de service rendu. Elle le baisse par rapport à une quantité de service rendu.

Monsieur Vogel : Les services viennent de confirmer la réponse de Noël. C'est à cause d'une baisse de fréquentation normale. Donc il y a une diminution de la subvention à cause de ça. Tout à fait. C'est ce que tu viens de dire, et ils viennent de confirmer.

Monsieur Guion : Une baisse de fréquentation due au Covid ?

Monsieur Vogel : Bah bien sûr. Normal.

Monsieur Guion : Je continue. Donc je vois, ce coup-ci en Crédits de Paiement, Monsieur Mebarek, et pas en Autorisation de Programme, sur la DM2 2020, 87 500 euros sur une préemption Clayton. Est-ce que vous pouvez m'en dire plus s'il vous plaît ?

Monsieur Mebarek : Oui, tout à fait. Euh... alors, vous savez que depuis deux ans, on inscrit dans le Budget Primitif une ligne de préemption pour les fonds de commerce, en particulier dans l'hyper centre – 500 000 euros de crédits tous les ans pour des préemptions. On a été notifié d'une DIA (déclaration d'intention d'aliéner) de l'immeuble – là, on parle de l'immeuble, on ne parle pas du fond, mais c'est un peu finalement la même thématique puisqu'il s'agit de préserver le tissu commercial – dans lequel était hébergé l'ancien Clayton. Cette décision elle est tombée, je ne sais plus... cette DIA, courant de l'été, et pour un montant, de mémoire, de 680 000 euros je crois, sur l'intégralité de l'immeuble qui comprend la surface commerciale avec un sous-sol, rez-de-chaussée et R + 1 en activité commerciale, puis deux niveaux dessus qui hébergent deux appartements, qui sont actuellement loués. Voilà. Donc le propriétaire de l'immeuble a un acquéreur, qui a signé la promesse pour 680 000 euros, et il nous est proposé – enfin, il nous est proposé... la Ville, comme la loi le permet, lui permet de préempter. On a procédé à une évaluation des Domaines avant de préempter. Cette évaluation des Domaines – là encore, on vous parle de tête mais on est à peu de chose près dans les chiffres – a fixé l'évaluation de l'immeuble à 60 000 euros de moins. Donc on a préempté à la valeur des Domaines. On pourra vous fournir les éléments,

d'ailleurs, d'estimation des Domaines. Donc, on a préempté à la valeur des Domaines, et cette préemption a été notifiée au vendeur. Aujourd'hui, on en est au stade où le vendeur conteste ou accepte cette préemption, voilà. Je ne peux pas vous en dire plus à ce stade. L'opération, si elle va jusqu'au bout, se débouclera en 2021. Mais à ce stade, on inscrit simplement le montant dont vous parliez tout à l'heure, 87 000 euros, qui est simplement une provision, puisque lorsque l'on préempte et si l'on devait aller en contentieux devant le juge pour fixer la valeur, on doit impérativement verser un montant de provision, et c'est les 87 000 euros qui sont votés en Crédits de Paiement. Si on ne les vote pas ce soir, et si l'opération allait jusqu'au bout, on devra impérativement dépenser cet argent d'ici la fin de l'année et on n'aura pas les crédits si on ne les vote pas ce soir. Voilà. A ce stade, on ne peut pas en dire plus, puisque je vous dis, ça a été notifié, le propriétaire est au stade de dire oui ou non ou je conteste, mais on vous en dira plus.

Monsieur Vogel : Très bien.

Monsieur Guion : Merci. Je continue. Nous avons, en Autorisation de Programme, sur l'opération OPRU 320 850 euros de prévus sur plusieurs années ; en Crédits de Paiement, nous avons uniquement 64 170 euros. L'OPRU, pour moi, c'est important sur le cœur de ville, sur le centre-ville, c'est quelque chose qu'il faut faire. Est-ce qu'il y a moyen d'accélérer ? Est-ce que vous avez les moyens d'accélérer ceci, en faisant un petit peu plus de communication peut-être pour inciter les propriétaires à rénover ? Je pose peut-être la question un peu plus, parce que c'est moins du budget que de la politique Action Cœur de Ville, à Monsieur Thiaw.

Monsieur Mebarek : Juste sur la partie budgétaire, après je laisserai Baytir. On est déjà au mois de novembre. Admettons que, même si on accélérât le mouvement de manière effrénée, jour et nuit, pour sortir les dossiers, il n'est pas certain que l'on engage beaucoup, beaucoup les crédits d'ici la fin de l'année. Il ne reste plus que deux mois. Deux mois d'exercice, voire même on termine un petit peu avant le 31 décembre. Donc, les sommes qui sont inscrites, nous pensons qu'elles permettront très largement de couvrir les besoins pour cette toute fin d'année. Et, pour autant, ça ne remet pas en cause ce que vous disiez et pour lequel Baytir va vous répondre.

Monsieur Vogel : Baytir.

Monsieur Thiaw : Sachant que les 64 170 euros, il faut savoir que l'OPRU est une opération pluriannuelle. Donc, 64 170 euros, c'est sur cinq ans. Chaque année, il y a 64 170 euros. Concernant la publicité sur l'action, alors euh... il a été prévu un comité de pilotage OPRU, qui a été annulé – vous le savez très bien, vous étiez venu à la Communauté d'Agglomération – parce que l' élu en charge de l'habitat étant malade. Mais il est prévu, la Communauté d'Agglomération a déjà commencé sur son site à en faire la publicité ; au niveau de la mairie, il sera prévu une permanence, une communication auprès des habitants, et une permanence qui permettra d'informer les propriétaires et les syndics. Un mail sera parti, ou partira, dans pas longtemps pour informer tous les syndics de l'existence et de la possibilité d'avoir des subventions pour améliorer l'habitat dans le cœur de ville.

Monsieur Vogel : Ok, merci Baytir. Oui Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Très bien, je continue. Je vois aussi sur le budget qu'on a un ajustement des droits de mutation à -70 000 euros. Qu'est-ce que ça veut dire ? Parce qu'en même temps, on

a une augmentation de la taxe d'aménagement ? Est-ce que ça veut dire qu'on a une variation des prix de l'immobilier sur Melun ?

Monsieur Mebarek : Non, non, les droits de mutation, c'est lié aux transactions. Bien entendu, c'est calé sur la valeur des cessions, mais c'est lié aux transactions. Et, on a eu un pic de transactions immobilières immédiatement à la sortie du confinement, où tous les opérateurs ont constaté un volume de ventes – sur l'été en particulier – très important. Mais finalement, ça s'est tari. Il y a moins de « stock » de logements. Aujourd'hui, à Melun, les biens partent très vite lorsqu'ils sont mis en vente. Et donc c'est ça : on est sur une fin d'année avec moins de stock de logements, et donc moins de transactions derrière. On reste quand même sur des niveaux de droits de mutation, je n'ai plus le chiffre en tête, mais on est autour d'1 million d'euros. On est sur des niveaux encore importants de droits de mutation. Mais là, voilà, par prudence, on réduit un peu compte-tenu de stock de logements qui est en contraction. Voilà.

Monsieur Vogel : Ok. C'est bon ?

Monsieur Guion : J'en ai encore une après, mais je crois que Ségolène veut intervenir.

Monsieur Vogel : Ségolène.

Madame Durand : Juste sur la partie logement, est-ce, comme tu dis Kadir que du coup les logements partent vite, est-ce la raison pour laquelle le garage Renault s'en va et qu'on construit des logements à sa place ?

Monsieur Mebarek : Bon. Moi je reste sur la délibération. Là, c'est hors sujet.

Madame Durand : C'est hors sujet mais c'est un sujet qu'il va falloir évoquer puisqu'on parle des finances et qu'on est quand même sur un garage de Melun qui s'en va et qui va laisser place à des logements. Encore une fois, on va parler de logements, parce que ça a quand même des répercussions. C'est quand même un commerce qui fonctionne, pour le coup, et j'aimerais bien qu'on en parle.

Monsieur Mebarek : Oui, mais vous savez, on est encore dans un système libéral. Une entreprise qui décide de s'implanter ailleurs pour des raisons tout à fait pratiques, c'est son choix.

Madame Durand : Elle n'a pas décidé de s'implanter ailleurs.

Monsieur Mebarek : Bah si, elle va à Vert Saint Denis.

Madame Durand : Les échos qu'il y a de la part du garage, c'est que la Mairie n'acceptant pas justement qu'ils s'agrandissent – ils ont été rachetés par Vinci justement – et du coup ils s'en vont.

Monsieur Mebarek : Ah non, non. Vous imaginez bien...

Madame Durand : Encore une fois, on va avoir des logements supplémentaires.

Monsieur Mebarek : Eh, franchement, Ségolène. Vous imaginez bien, ou tu t'imagines bien, que tout ça c'est faux. En fait, Renault. Mettez-vous à la place d'un concessionnaire automobile. Il est aujourd'hui coincé entre une zone d'activité à Vaux le Pénil et un quartier.

Vous pensez, objectivement, que c'est le meilleur endroit pour un concessionnaire pour vendre des bagnoles ? Bah non. Qu'est-ce qu'il fait ?

Madame Durand : Il ne vend pas, attention. C'est la partie garage.

Monsieur Mebarek : Oui, mais c'est lié. Qu'est-ce qu'ils vont faire ? Ils vont regrouper leurs activités sur la nationale, là où sont tous les autres. On a tous les concessionnaires et garages qui sont situés à Vert Saint Denis. Et en termes de chalands, pour acheter une bagnole, je pense que c'est mieux d'aller là-bas. Maintenant, l'opérateur il peut raconter ce qu'il veut.

Madame Durand : Ca, c'est ce que tu dis.

Monsieur Mebarek : C'est la réalité.

Madame Durand : Non, non, non. Ce n'est pas le retour qu'ils ont.

Monsieur Mebarek : Bah bien sûr.

Madame Durand : Ce n'est pas ce qu'ils disent.

Monsieur Mebarek : Oui, ça va. Hein.

Madame Durand : Et moi, j'aimerais bien qu'on en parle un petit peu. Alors là, on est dans les finances, j'ai fait juste une parenthèse sur ce sujet parce que j'ai compris qu'il y avait d'autres questions sur les finances. Mais j'aimerais bien quand même qu'on aborde cette histoire de logements, puisqu'encore une fois, ça découle de questions sur que ce soit la petite enfance, tous les équipements publics, ça découle d'un commerce qui s'en va de taxe qu'on perd. Donc j'aimerais bien qu'on en parle, et qu'on prenne le temps sur ce sujet-là qui est un sujet important, notamment pour l'ensemble des Melunais qui ne savent pas forcément qu'ils vont perdre leur garage – et je parle encore sur la partie garage et non pas sur la partie vente concessionnaire – qui est quand même bien implanté à l'Almont et qui est apprécié des habitants de la Ville.

Monsieur Mebarek : On a l'impression de parler d'une boulangerie, excusez-moi.

Monsieur Vogel : Ségolène, c'est un problème quand une entreprise part. Mais sur les raisons, la Ville n'a pas... Les raisons, c'est celles qu'avance... Après, il y a différents sons de cloche. Mais la Ville ne s'est pas mêlée à cette opération, comme le dit Kadir.

Madame Durand : Je ne rentre pas dans les détails, parce qu'on est sur les finances pures. Mais encore une fois, parce qu'on peut parler d'autres qui sont autour, qui n'ont pas eu non plus l'autorisation de s'agrandir et autre, donc c'est un sujet quand même important.

Monsieur Mebarek : Franchement, je vais reprendre ma boutade, mais on est dans le domaine de fake news à la Trump. Là, ce soir, je pense que c'est votre credo. La Ville n'a jamais eu de demande...

Madame Durand : Kadir, arrête avec Trump.

Monsieur Mebarek : Oui, mais ça s'appelle les fausses informations.

Madame Durand : Non. Ce ne sont pas des fausses informations. C'est un échange avec le propriétaire du garage. Donc non, encore une fois. On peut faire débat pendant des heures. Ma demande est que, sur ce sujet-là notamment de la construction de logements, parce que c'est toi qui a mis en avant le fait que les logements partaient très vite à Melun, ce sujet-là est un sujet très important sur la ville. C'est un sujet qui fait débat, que ce soit la Majorité ou l'Opposition, c'est un sujet qui a des répercussions importantes. Et ce que je suis en train de dire, c'est que j'aimerais bien qu'on en débattenne de façon intelligente autour de la table. Il n'y a pas de commission logement. Moi, j'aimerais bien qu'on en parle vraiment, dans des détails...

Monsieur Vogel : Ségolène, Ségolène. On aura l'occasion d'en parler puisqu'il y a d'autres projets immobiliers. C'est une question générale, c'est ça que tu veux dire ? C'est une question générale. Donc, de toute manière, dans le cadre de ce Conseil Municipal, on aura l'occasion d'évoquer d'autres sujets immobiliers – il y en a même quelques-uns qui suivent – et on pourra, à ce moment-là, parler. Il y aura en plus une commission qui se réunira et à laquelle tu participeras. Mais c'est évidemment un gros problème, à savoir que certaines installations sont remplacées par des logements et il y a le problème des équipements publics qui doivent suivre : les écoles, les crèches, les routes, les parkings, etc. Mais c'est un problème général dont on parlera en dehors de cette délibération. Il faut qu'on reste dans cette délibération budgétaire.

Monsieur Mebarek : Oui, oui, je suis désolé. Je suis désolé, mais on ne peut pas laisser des mensonges. C'est un total mensonge. Donc l'information, ce n'est pas toi, Ségolène, mais c'est l'information qu'on t'a donnée qui est un mensonge. La fameuse fake news dont je parlais tout à l'heure.

Monsieur Vogel : Oui, le refus de la Ville. Il n'y a pas eu de refus de la Ville d'agrandissement.

Monsieur Mebarek : Jamais.

Monsieur Vogel : Non mais ça, je m'en porte garant. Peut-être qu'il y a quelqu'un qui le dit, je ne dis pas que c'est toi qui a inventé ça.

Madame Durand : Ben ce n'est pas moi qui vais...

Monsieur Vogel : Non, ce n'est pas toi qui a inventé. Mais il n'y a pas eu de refus d'agrandissement du garage Renault par la Ville. Voilà.

Monsieur Mebarek : C'est faux.

Monsieur Vogel : Ou, on continue. Michaël Guion.

Monsieur Guion : Je voulais juste dire à Monsieur Mebarek que ça fait deux fois qu'il cite le Président des Etats-Unis ; ce n'est pas le lieu. En plus, il y a une élection en cours, il faut faire attention à ça.

Monsieur Vogel : C'est fini, et j'ai l'impression que c'est l'autre qui va être le Président des Etats-Unis, là.

Monsieur Guion : D'accord. C'est ce qu'il dit, Joe. Alors, je voulais continuer sur les finances. C'est dû au fait que je manque de formation, que je n'ai pas été informé dans les trois mois suite à l'installation du Conseil Municipal...

Monsieur Vogel : Oh... Est-ce qu'on peut avoir un débat normal ? Personne n'a accusé Michaël Guion de manquer de formation, hein. Voilà. Et je l'ai vu à l'œuvre hier soir, dans une autre enceinte, je trouve qu'il est très bien formé en matière budgétaire.

Monsieur Guion : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Alors, justement, mais je n'ai pas trouvé, je cherche désespérément comme d'habitude, parce que j'ai de la suite dans les idées, la rue Pouteau dans la réfection de la voirie. Je me suis dit que peut-être dans une DM on allait avancer un petit peu plus, mais je ne trouve pas la ligne. Pourtant, il y a bien la ligne 2021 pour les CP prévus. J'aurais bien voulu qu'il y ait des Crédits de Paiement prévus pour la rue Pouteau. Mais peut-être que je ne l'ai pas vue.

Monsieur Mebarek : Alors, même réponse que pour le projeteur tout à l'heure : à ce stade, on l'inscrirait en Autorisation de Programme si on est certain de le dépenser sur le début de l'année 2021, avant le Vote du Budget. Je peux vous confirmer que d'ici le Vote du Budget 2021, au mois de mars, on n'engagera pas de travaux sur la rue Pouteau parce qu'on n'en est pas encore au stade de dépenser de l'argent ; là, on en est plutôt au stade d'évaluer ce qu'on va faire. Et puis en plus, on parle par ailleurs d'un poste important, et on aura l'occasion dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires 2021 d'aborder toute la prospective financière sur la première partie de mandat. Voilà.

Monsieur Vogel : Oui.

Monsieur Guion : Très bien. Je vous remercie de toutes vos réponses.

Monsieur Vogel : Merci. On passe... Oh, pardon. Monsieur Devoghelaere.

Monsieur Devoghelaere : Oui, excusez-moi. Je voudrais juste apporter une petite réflexion par rapport à une dépense sur les vidéoprotectons. Donc, il y a deux caméras qui arrivent en plus dans l'Ecoquartier en 2020, plus six autres en 2021. Et j'avais juste une petite réflexion par rapport à cette politique de vidéoprotection parce qu'il y a des études qui sortent sur leur efficacité, et j'aurais aimé juste faire part rapidement de ce qui en résulte. Par exemple, l'étude de Laurent-Mucchielli, sociologue, qui nous permet notamment d'illustrer le phénomène du déplacement de la délinquance, de démontrer que la vidéo ne permet ni dissuasion, ni prévention, mais uniquement la répression de la délinquance à travers la réquisition d'images enregistrées. Mais il constate qu'enregistrer des images utilisables ensuite par les policiers ou les gendarmes dans leurs enquêtes, ça a une efficacité réelle mais très limitée. La présence d'images utiles n'est avérée que dans 1 à 3 % des enquêtes réalisées. Ça doit nous interroger sur le rapport coût – avantages. L'étude du fonctionnement sur un système dans la durée, sur 10 années, permet également de conclure que son installation n'a eu aucun impact significatif sur la diminution de la délinquance enregistrée par la police. Chercher à sécuriser un lieu précis à l'aide de la vidéo, comme pour le lieu d'un deal de drogue – il me semble que c'est le but pour les caméras installées dans les quartiers nord de Melun – conduit bien à réduire le problème à cet endroit précis mais ne le fait pas disparaître ; ça le déplace vers un autre endroit de la ville. Employer des agents municipaux – policiers ou ASVP – pour regarder les écrans dans un centre de supervision urbain est à peu près inutile du point de vue de la lutte contre la délinquance. Cette détection en direct étant très faible, cela

conduit à un détournement du système vers d'autres usages, le plus courant étant la vidéo verbalisation. Une ville peut faire ce choix, mais dans ce cas, il faut dire la vérité à la population : les caméras ne la protègent pas des vols ou des agressions, elle accroisse la répression des infractions routières. Dans de nombreuses villes, les élus et les chefs de police disent regretter de ne pas pouvoir faire de la police de proximité faute d'effectifs, c'est une contradiction majeure. Enfin dire que la vidéo aide à protéger du terrorisme est une sottise ou un mensonge, dans tous les cas survenus ces dernières années : quand le terroriste a survécu, on retrouve des images de lui après coup, quand tout le monde est déjà mort. Cela ne sert donc à rien, et c'est même utilisé par nos ennemis dans leurs stratégies d'endoctrinement. Dans son rapport consacré aux polices municipales, la Cour des Comptes enfonce le clou sur la vidéosurveillance. Elle estime que son efficacité n'est pas prouvée, pour des coûts pourtant importants. Euh... J'amène cette réflexion en plus : qu'est-ce qu'il faut de plus pour comprendre qu'il nous faut plus de moyens dans le social, la médiation, la formation, à la place de ces nombreux et coûteux coups d'épée dans l'eau. Je souhaite aussi rappeler que le droit à l'intimité et la vie privée est un droit civil. Il s'étend à la préservation de la vie familiale et sentimentale, au secret relatif à la santé, au secret du domicile et de la résidence, ainsi que du droit à l'image. A travers ce type de politique sécuritaire, la République met le doigt dans un engrenage singulier, sans compter l'arrivée de la loi sur la sécurité globale qui va aussi multiplier la vidéosurveillance alors que les derniers attentats ont mis en lumière le manque de moyens pour mener des enquêtes. La plateforme Pharos, pourtant avertie des déclarations très inquiétantes du tueur du professeur, n'a pas pu donner suite. Tout le monde reconnaît que la captation des moyens financiers par ces équipements se fait au détriment des services de renseignement, qui mènent les enquêtes et qui permettent de déjouer les attentats. Tout au mieux, la vidéosurveillance aide à l'élucidation de certains crimes mais n'a aucune efficacité dans leur prévention. Pensons à l'avenir des Melunais, au-delà de la menace liberticide de cette loi. Si dans un avenir proche, un pouvoir plus autoritaire arrivait, on aura participé à l'armer. 194 800 euros pour 8 caméras, qui s'ajoutent aux 292 270 euros d'avril 2019 pour 16 caméras, qui s'ajoutent aux 58 autres caméras de ces dernières années, c'est de l'argent qui peut-être aurait pu être mieux employé pour la prévention. Une fois de plus, vous êtes prévenus des dangers futurs dépendant des décisions prises aujourd'hui. On peut tout justifier sous couvert de sécurité, et je ne crois pas que vous ayez pour but de nuire à la liberté de nos citoyens, à la démocratie ou à la République, mais les faits sont têtus.

Monsieur Vogel : Merci. Aude, tu veux commencer à répondre ?

Madame Luquet : Oui. Je ne réponds pas, j'avais une question.

Monsieur Vogel : Pardon.

Madame Luquet : De quand date ce texte de Laurent-Mucchielli ?

Monsieur Devoghelaere : Alors, euh... Là, j'ai repris sur des réflexions. C'est 2014, 2016 puis 2018.

Madame Luquet : Moi, je vais juste me permettre de vous répondre sur l'aspect sécuritaire et sur l'aspect vidéoprotection. Ce que vous dites, Mucchielli, c'est 2016, donc il y a quatre ans. Il y a pas mal de choses qui se sont passées au niveau de la sécurité, et moi j'aimerais que vous alliez rencontrer les habitants de certains quartiers, par exemple les habitants de l'Almont, où il y a des rodéos sauvages en pleine nuit, et où effectivement la vidéoprotection permet d'identifier les personnes qui, toute la nuit, roulent et font du bruit. Ce sont des

nuisances insupportables. Moi, j'entends l'aspect sociologique et même, dans ma vie d'élue, je n'étais pas favorable avant à la vidéoprotection, je vais vous le dire très clairement et très sincèrement. Pour autant aujourd'hui, j'ai changé d'avis parce que, effectivement, les moyens que nous avons pour dissuader ces jeunes de faire des rodéos sauvages, et ben il n'y en a pas beaucoup et que la vidéoprotection est une réponse qui est demandée par les habitants pour résoudre ces problèmes-là. Ce n'est pas liberticide. Effectivement, vous avez évoqué là le PPL sécurité globale qui va être présenté à l'Assemblée Nationale dans deux semaines et où il y a un certain nombre de propositions qui sont faites par le député Fauvergue. Je vous invite à le lire – moi, je suis prête à vous recevoir à ma permanence pour qu'on échange sur ce sujet-là beaucoup plus amplement, et ce n'est pas le lieu ce soir.

Monsieur Devoghelaere : Oui. Bien sûr, oui.

Madame Luquet : Mais voilà, je voulais simplement vous dire qu'il y a des personnes en difficulté, qui vivent dans les quartiers, qui ne dorment plus, et qui attendent de nous, nous responsables politiques, que nous trouvions des solutions pour que ça aille mieux. Et la vidéoprotection, je crois sincèrement que c'est une réponse qu'on peut leur apporter.

Monsieur Devoghelaere : C'est une réponse punitive, mais peut-être que ces jeunes ont besoin de médiation.

Monsieur Vogel : Monsieur Devoghelaere.

Monsieur Devoghelaere : Oui.

Monsieur Vogel : L'un n'empêche pas l'autre. Aude travaille justement sur ce sujet des rodéos sauvages qui est vraiment une préoccupation parce que personne ne sait exactement quoi faire pour ne pas qu'il y ait de victime quand il y a des courses poursuite, donc c'est tout un travail qu'elle est en train de mener au plan national en lien avec le député Fauvergue. Mais je voudrais, en me situant de façon vraiment terre à terre, moi j'ai rencontré notre police, notre police municipale, pour parler justement des caméras, pour savoir si c'est efficace ou pas, parce que Mucchielli, il peut écrire ce qu'il veut, il faut être sur le terrain, comme Aude le dit : « il faut venir écouter les gens ». Et Mucchielli, on sait qu'il est contre, hein, c'est une position dogmatique. Maintenant, il y a des réactions, des personnes. Et bien, chaque fois qu'on a installé une caméra à un endroit, on a eu des résultats, ici, à la police municipale de Melun. Ce dont on souffre, ce n'est pas vraiment les caméras. C'est qu'il nous faut du personnel pour mettre derrière les caméras pour avoir des centres de supervision efficaces. Alors, le fait de mettre des caméras – et là, je vous rejoins complètement – n'empêche pas les autres moyens, d'utiliser d'autres moyens. Et c'est ce qu'on fait à Fidamuris. La médiation, c'est l'objet principal de Fidamuris ; et ça marche très bien puisque l'Etat a recours à Fidamuris pour faire de la médiation. Donc, voilà. Et à l'Agglo, ça va être pareil. Donc on a des... la prévention et la répression, c'est un tout. Hein. Et de toute façon, c'est évidemment par la prévention qu'il faut agir parce que vous avez vu, la justice n'a pas les moyens de suivre beaucoup en répression, et c'est évidemment dès le départ qu'il faut agir. Et je pense que, même pour qu'une médiation soit efficace, les caméras peuvent servir. Il n'y a pas de concurrence entre les choses. Il faut utiliser tous les moyens. Et ce n'est pas parce qu'on installe des caméras qu'on ne fait pas de médiation. Voilà. C'est un tout.

Monsieur Devoghelaere : Parce que voilà, si vous voulez, des jeunes de 15 ans...

Monsieur Vogel : Et encore une chose : vous avez dit que...

Monsieur Devoghelaere : Le lendemain, ils vont ressortir et ils vont recommencer de toute manière.

Monsieur Vogel : Oui, oui, oui, oui. Mais ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas les empêcher. Sinon, c'est la démission de l'Etat, c'est la démission des pouvoirs public. Il faut essayer tous les moyens. Il n'y en a pas un qui est meilleur que l'autre, c'est un ensemble. Et par exemple, comme le disait Aude tout à l'heure, si on veut arrêter quelqu'un qui fait un rodéo sauvage, ben il n'y a que les caméras pour le faire, parce qu'on ne va pas l'arrêter au moment où il le fait. C'est le seul moyen. Voilà. Et les rodéos sauvages, c'est un des problèmes des habitants de Melun, parce qu'ils ont envie de vivre en sécurité, et ils ont envie de dormir tranquille. Voilà.

Monsieur Martin : S'il vous plaît Monsieur le Maire.

Monsieur Vogel : Attendez, il y a Madame Gillier qui a demandé la parole.

Madame Gillier : Ce n'est pas que je veux faire participer à ce débat sur la question de la sécurité publique, mais j'ai du mal à saisir pourquoi on n'a pas plus de synergie de travail entre la police nationale et la police municipale, puisque moi je le redis, ce n'est pas qu'une histoire d'avoir des études qui prouvent que la vidéosurveillance elle empêche les affaires – moi, j'ai un conjoint qui est officier de police judiciaire, qui est sur le terrain depuis longtemps, je connais assez bien les questions de sécurité – la seule chose que ça sert, c'est de retrouver les gens qui sont passés à un moment donné, qui ont commis un délit, et encore, ça ne fonctionne pas à chaque fois.

Monsieur Vogel : Euh...

Madame Gillier : Par contre... non mais juste...

Monsieur Vogel : Oui, oui, allez-y.

Madame Gillier : En terme d'argent utilisé, c'est aussi une volonté politique de dire « je mets plutôt 1 euro sur la vidéosurveillance ou je vois à trouver d'autres solutions peut-être moins onéreuses de dire comment est-ce qu'on remet en place des patrouilles dans les quartiers, là où on sait qu'il y a de la délinquance et de la problématique », et là je partage pleinement. Je pense que c'est insupportable pour des habitants d'avoir du trafic de drogue en bas de chez soi et de ne pas se sentir en sécurité, c'est insupportable d'avoir des rodéos sauvages mais il y a peut-être d'autres solutions que cette solution uniquement de la vidéosurveillance.

Monsieur Vogel : Je voudrais simplement... vous avez dit une chose, sur le manque de coopération entre police nationale et police municipale. Il y a ici notre responsable de police municipale, et je voudrais quand même qu'il puisse vous répondre, hein, parce qu'il faut que vous sachiez vraiment ce qui se passe sur le terrain. Il faut enlever le masque peut-être pour qu'on entende, sinon ça va être un problème.

Monsieur Pinard : Oui bonjour. Concernant cette coopération entre le service de la police municipale de Melun et la police nationale, il faut savoir qu'ils sont régis par une convention de coordination. Cette convention de coordination, elle prévoit nos relations, et je dirais même

au-delà de ce qui est prévu dans la convention de coordination, avec le commissaire central de Melun, on s'appelle quasiment tous les jours. Tous les jours, on monte des dispositifs conjoints ensemble. Il y a encore pas très longtemps, là, dès le début du Covid, j'étais place Saint Jean avec le commissaire central à faire des opérations de vérification et de contrôle. Chaque fois qu'on le peut, dans le cadre réglementaire législatif qui est propre à chacun de nos services, on met en commun nos effectifs, on travaille en commun. On fait souvent des opérations conjointes la nuit et. Il y a vraiment un travail conjoint qui est fait dans la mesure où effectivement, chacun a son boulot quand même : quand ils font une enquête ce n'est pas le rôle de la police municipale de faire une enquête. En sécurité publique, on fait énormément d'opérations conjointes ensemble, et c'est quasi quotidien.

Monsieur Vogel : Ségolène.

Madame Durand : Euh... j'entends ce que vous dites. Moi, pour moi, le problème ce n'est pas de travailler ensemble, c'est qu'il ne faut pas, à mon sens, que la police municipale se substitue à la police nationale. Et je pense que c'est ça la difficulté aujourd'hui ; c'est-à-dire que c'est un choix politique dans les collectivités de mettre ou non une police municipale, de la mettre ou non armée, et après, on se retrouve quand même avec une police nationale qui finit par se désengager au fur et à mesure parce qu'elle sait que la police municipale va intervenir. Et la difficulté, elle est là. Moi, je pense en effet que la police municipale de Melun travaille en bonne intelligence et de façon coordonnée avec la police nationale ; et c'est d'ailleurs une de nos questions diverses concernant la police municipale, les effectifs et le fonctionnement, puisque la difficulté aujourd'hui, c'est que la police municipale intervient – et je le sais ayant été adjointe sur diverses opérations – beaucoup plus que la police nationale, et finit par prendre son rôle alors que ce n'est pas le sien, bien qu'elle respecte évidemment les actions pour lesquelles elles ont été... Enfin chacune respecte ses actions. Mais la difficulté, c'est ça : c'est ne pas se substituer à la police nationale.

Monsieur Vogel : Mais, Ségolène, on ne peut pas, quand on responsable politique, dire « je sais que la police nationale ne veut pas intervenir et je n'interviens pas ». Quand un habitant téléphone...

Madame Durand : Je n'ai pas dit ça.

Monsieur Vogel : Non mais...

Madame Durand : Je n'ai pas dit ça.

Monsieur Vogel : ... quand un habitant téléphone, il faut qu'on réponde.

Madame Durand : Bien sûr. Il faut répondre.

Monsieur Vogel : Et ce n'est pas nous qui allons régler le problème des manques de moyens de la police nationale.

Madame Durand : Je sais bien, et c'est là la difficulté.

Monsieur Vogel : Donc il faut qu'on fasse avec. On n'a pas le pouvoir d'action sur ces données.

Madame Durand : D'ailleurs, au passage, c'était un sujet de programme de plusieurs candidats...

Monsieur Vogel : Ah oui.

Madame Durand : ... de mettre un numéro réduit de la police nationale, il faudrait que ça se fasse assez vite. Moi, j'encourage les gens à enregistrer dans leur téléphone le numéro de la police municipale parce que, justement, c'est la police municipale qu'on appelle en premier, et c'est la police municipale qui se déplace, qui répond beaucoup plus vite que la police nationale. Mais, ce que je suis en train de dire, c'est que la difficulté, elle est là. Je ne dis pas que c'est de votre faute, Monsieur le Maire, parce qu'aujourd'hui, il n'y a rien qui est fait. Je suis juste en train de dire attention à ce que la police nationale – et elle a tendance à le faire parce que l'Etat voit que les polices municipales prennent de plus en plus d'ampleur – commence à se destituer et à reculer et à laisser la police municipale sur le terrain.

Monsieur Vogel : Je fais confiance à notre députée et à notre sénatrice pour, justement, agir au plus haut niveau pour que la police ait les moyens qu'elle réclame depuis si longtemps. Euh... je voudrais vous dire une chose, Madame Gillier, vous dire que nous allons beaucoup développer la médiation. On a des projets, vous allez voir, ça va vous faire plaisir. Ca va dans votre sens. Monsieur Devoghelaere aussi. Voilà.

Monsieur Martin : Oui.

Monsieur Vogel : Monsieur Martin.

Monsieur Martin : Monsieur Vogel, s'il vous plaît, je voulais réagir à ce que vient de dire Monsieur Devoghelaere. Personnellement, moi, je suis tout fait pour la vidéoprotection, je voudrais même qu'il y en ait plus. Il y en a déjà quand même...

Monsieur Vogel : C'est pour ça qu'on en met plus, vous voyez.

Monsieur Martin : Voilà. Ca c'est bien. Il y en a déjà beaucoup... il y en a déjà pas mal à Melun. Mais je m'étonne qu'il n'y ait aucune caméra place Jacques Amyot. C'est quand même une place qui concentre le plus d'activités de bars, de restaurants ; on sait que c'est des activités qui sont quand même propices à ce que des situations dégénèrent. Je pense que le responsable de la police ne me déjugera pas en constatant quand même qu'il intervient souvent place Jacques Amyot...

Monsieur Vogel : Monsieur Martin, c'est prévu.

Monsieur Martin : C'est prévu ? Ah voilà. Ma question c'est : prévu mais quand ? Est-ce qu'il y aura une caméra ?

Monsieur Vogel : Ce n'est pas l'objet. Posez-moi la question par écrit, je vous dirai exactement.

Monsieur Martin : Mais ?

Monsieur Vogel : Ce n'est pas l'objet. Restons dans le... inaudible.

Monsieur Martin : Excusez-moi, Monsieur le Maire. On est simplement dans les explications. Les Melunais, enfin, il y a beaucoup de gens...

Monsieur Vogel : Les Melunais, on leur répondra, ne vous inquiétez pas. Ce n'est pas l'objet.

Monsieur Martin : Mais... c'est un débat. On peut avoir un échange sur le sujet.

Monsieur Vogel : Non, non, non. Ce n'est pas un débat. C'est un débat qui est complètement désordonné.

Monsieur Martin : Ce n'est pas désordonné...

Monsieur Vogel : Si, si.

Monsieur Martin : ... c'est un problème concret pour les Melunais, et notamment pour ceux qui habitent autour de la place Jacques Amyot.

Monsieur Vogel : Non, non, non, non. Monsieur Martin, ce n'est pas le problème. Là, ce n'est pas marqué « pose d'une caméra place Jacques Amyot ». Ce n'est pas l'objet.

Monsieur Martin : Vous nous dites que c'est prévu, vous ne pouvez pas nous dire si vraiment il y en aura une, si...

Monsieur Vogel : Posez-moi la question, je vous répondrai exactement.

Monsieur Martin : Je vous la pose, là.

Monsieur Vogel : Non, non. Posez-moi la question et je vous répondrai exactement. Ce n'est pas le sujet, là.

Monsieur Martin : Vous me répondrez dans deux mois.

Monsieur Vogel : Ce n'est pas le sujet. Ce n'est pas le sujet. Et j'essaierai de vous répondre avant deux mois, ne vous inquiétez pas.

Monsieur Guion : Monsieur le Maire.

Monsieur Vogel : Oui, Monsieur.

Monsieur Guion : La question n'était pas anodine. On est toujours sur la Décision Modificative du Budget, donc vous pouvez répondre si c'est en Crédits de Paiement ou pas.

Monsieur Vogel : Non. Non.

Monsieur Guion : Bah, c'est oui ou non.

Monsieur Vogel : Sur le fait des Crédits de Paiement, ce n'est pas le problème. Mais ce n'est pas la question qu'il posait.

Monsieur Mebarek : Moi, je peux répondre financièrement. Financièrement, les Crédits de Paiement couvrent cette opération-là. Nous avons reçu les notifications de l'Etat pour la subvention de l'Etat sur cette opération. Maintenant la question technique sur quand cette opération...voilà.

Monsieur Vogel : Posez-moi la question, je vous répondrai. Et je ferai bien mieux que deux mois, ne vous inquiétez pas.

Monsieur Guion : Monsieur le Maire, je voulais aussi rebondir sur ce que vous disiez sur Fidamuris.

Monsieur Vogel : Oui.

Monsieur Guion : Vous avez dit que l'Etat et le Préfet faisaient intervenir Fidamuris, donc c'était efficace. Je voulais vous dire que ce n'est pas parce que l'Etat ou le Préfet fait intervenir Fidamuris, ou a recours à Fidamuris, que c'est efficace. Comme dirait quelqu'un de haut placé : « c'est de la pipe ».

Monsieur Vogel : Monsieur Guion, on peut ne croire en rien. Mais c'est quand même un signe positif que les pouvoirs publics fassent appel à Fidamuris plutôt qu'ils n'y fassent pas appel. Alors après, vous pouvez tout mettre en doute. On peut tout mettre en doute. Et on peut ne croire en rien. On peut vouloir tout vérifier. Et soupçonner chacun de ne pas faire son boulot. Moi, si l'Etat fait confiance à Fidamuris, pour moi c'est un élément positif. Et moi, je fais confiance à Fidamuris, notamment – je n'avais pas besoin de l'Etat pour lui faire confiance – parce que l'Etat a recours à Fidamuris. C'est quand même un bon point. Et la Ville de Melun s'en félicite.

Monsieur Guion : Ca aurait été un meilleur point que vous autorisiez un membre de l'Opposition à participer au conseil d'administration de Fidamuris, de façon à prouver ce que vous dites.

Monsieur Vogel : Vous avez l'esprit d'escalier.

Monsieur Guion : Merci.

Monsieur Vogel : Mais c'est une qualité dans un certain sens. Là, c'est un défaut.

Monsieur Guion : C'est pour ça que je vous remercie, la qualité.

Monsieur Vogel : Bon, allez, il faut qu'on vote.

Madame Asdrubal : J'ai une toute petite. Est-ce que je peux, Monsieur le Maire ?

Monsieur Vogel : Oui.

Madame Asdrubal : J'ai une toute petite question sur l'augmentation de masse salariale qui est suspendue, j'ai bien compris, je suis tombée dessus. Je vois qu'il y a 500 000 euros de rémunérations et de charges de personnel réduites, c'est énorme. On peut voir des annulations de recrutement. Je vois 4 postes 2021, etc. Je vois 33 postes ouverts en 2020 – dont 6 policiers municipaux dont on parlait, donc je ne sais pas à combien on est, je crois que j'ai calculé 36 si

je ne me trompe pas – et je vois des postes qui sont clôturés. Donc il y a une économie qui est faite pour des postes qui sont clôturés parce que ce sont des départs en retraite ?

Monsieur Mebarek : Alors, moi, je ne pourrai pas tout de suite vous donner la réponse.

Madame Asdrubal : D'accord.

Monsieur Mebarek : On a un principe : c'est que, effectivement sur certains postes, lorsqu'il n'est pas nécessaire de remplacer, on clôt le poste en cas de départ à la retraite. Vous avez effectivement vu l'hypothèse. Concernant les 33 postes ouverts... enfin, qui n'ont pas été pourvus, ils sont bien ouverts et on va les pourvoir. D'ailleurs, à l'instant où je vous parle, les 3 ATSEM elles ont bien été pourvues. Voilà. Donc, ce n'est pas forcément complètement à jour à l'instant où l'on parle. Ces postes-là, on les aura en année pleine sur l'exercice 2021. Mais l'exercice est purement budgétaire. On réduit les crédits parce qu'on sait qu'on n'en aura pas totalement besoin. Certains de ces postes-là sont déjà pourvus, en tout cas les ATSEM.

Madame Asdrubal : D'accord. Et il y a des appels en interne ? Je pense notamment à la directrice – alors, je ne peux pas la nommer, je pense que je ne peux pas donner de nom. Je peux ou je ne peux pas ? On ne peut pas. Donc je pense à la directrice Médiathèque qui est partie à la retraite, et puis son adjointe. Est-ce qu'il y a un appel d'offres en interne, ou quelque chose comme ça, qui pourrait effectivement faire une balance au niveau des budgets ? Quelqu'un me ? Oui ? Pas un appel d'offres, on est d'accord. Un appel en interne.

Monsieur Vogel : Mathieu. Mathieu va vous répondre.

Monsieur Duchesne : Il y a actuellement une annonce qui est en ligne. On a fait plusieurs entretiens, mais pour l'instant on n'a pas trouvé les personnes qui convenaient donc on continue de chercher pour avoir les meilleurs.

Madame Asdrubal : D'accord. Comme le directeur technique de l'Escale, par exemple, vous en recherchez un j'ai cru comprendre. Mais du coup, le poste de directeur technique de l'Escale, le poste n'a pas été renouvelé et ça a été dispatché, j'ai cru comprendre, sur 3 postes avec l'ancien régisseur qui devient régisseur général, le suivi administratif qui sera fait par la coordinatrice administrative – pardon, je bafouille ce soir – et le suivi technique qui sera assuré par les services techniques directement. Donc, ce qui se pose comme problème, c'est qu'à l'heure actuelle, on est en plein Covid je peux comprendre, les postes sont un petit peu... Les gens sont en télétravail ou autre. Mais ce que je veux souligner, et ce qui m'inquiète pour le personnel, c'est qu'il y a des postes qui soient clôturés et que le même travail, quand on va reprendre pleinement, soit dispatché sur plusieurs postes. Ca pose une question sur le régime indemnitaire : est-ce qu'ils seront augmentés ?

Monsieur Vogel : Les recrutements sont en cours, comme Mathieu l'a dit...

Madame Asdrubal : En passant le bonjour à Steve en passant.

Monsieur Vogel : Voilà, mais c'est en cours. C'est plus compliqué de recruter en ce moment, vues les circonstances.

Madame Asdrubal : D'accord. Merci.

Monsieur Vogel : Il faut qu'on vote sur la... Oui ? Il est plein d'énergie.

Monsieur Guion : C'est juste une explication de vote.

Monsieur Vogel : C'est normal. Allez.

Monsieur Guion : Compte-tenu qu'il n'y a pas eu de commission finances, et compte-tenu qu'on n'a que 5 jours pour préparer le Conseil, et donc étudier je ne sais pas combien il y a de pages, mais énormément de pages là-dessus, pour nous, c'est impossible de pouvoir poser toutes les questions, de pouvoir étudier complètement, donc on s'abstiendra sur cette DM.

Monsieur Vogel : D'accord. Ok. Donc on passe au vote. Qui est-ce qui s'oppose ? 6. Qui est-ce qui s'abstient ? Ok, c'est noté. Délibération suivante, Kadir, c'est la conséquence.

Adopté par 6 voix contre, 33 voix pour et 4 abstentions, le Conseil Municipal :

VOTE la Décision Modificative N° 2 de l'exercice 2020, équilibrée en section d'investissement pour un montant total de :

Fonctionnement :	- - 593 285,38 €
Investissement :	- - <u>626 720,32 €</u>
Total :	- - 1 220 005,70 €

PRECISE que le Budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, et au niveau du chapitre et chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement.

22 - DECISION MODIFICATIVE N° 2 - EXERCICE 2020 - OUVERTURE ET REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Monsieur Mebarek : Je vais quand même la présenter. Je vais dire un mot. Alors moi, je suis heureux de savoir que lorsqu'on aura l'occasion de travailler en commission des finances, et qu'on aura tout le temps de traiter les documents, vous pourrez voter avec nous nos délibérations ; c'est super ! Alors, délibération n° 22, c'est la conséquence de la précédente, c'est l'ajustement des AP/CP, donc Autorisations de Programme / Crédits de Paiement, en conséquence de la DM.

Monsieur Vogel : Opposition ? Abstention ? Et là, vous votez contre je suppose ? Vous vous abstenez ? Ok. D'accord. Ok. Oui. Délibération suivante, Kadir.

Adopté à l'unanimité moins 10 abstentions, le Conseil Municipal :

VOTE l'ouverture et la révision des Autorisations de Programme de la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2020 selon le tableau joint en annexe.

**23 - GARANTIE D'EMPRUNT A HAUTEUR DE 100 % DU PRÊT
N°112848, D'UN MONTANT TOTAL DE 4 880 335€ - 3F SEINE ET MARNE -
DESTINE A FINANCER L'ACQUISITION EN VEFA DE 38 LOGEMENTS SITUES
RUE DES MEZEREAX A MELUN**

Monsieur Mebarek : Il s'agit d'octroyer une garantie d'emprunt pour un prêt sollicité par le bailleur social 3F Seine et Marne, qui envisage d'acheter en VEFA 38 logements rue des Mézereaux. Il s'agit ici de la reconstitution des logements qui vont être détruits dans le cadre de la démolition des deux tours des Mézereaux. A ce titre, ils sollicitent une garantie pour un prêt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 4 880 335 euros. Ce sont des prêts Caisse des Dépôts avec l'indice Livret A. Voilà.

Monsieur Vogel : Ok. C'est usuel. Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Oui, j'ai une petite question là-dessus. On a bien le montant total de 4 880 335 euros, le nombre de logements – 38 – on ne sait pas les caractéristiques des logements, ni le nombre de mètres carrés. C'est pour faire un calcul du prix au m².

Monsieur Mebarek : Ecoutez, on pourra vous répondre. Ca, c'est... On pourra vous répondre.

Monsieur Guion : C'est intéressant quand même. Enfin, il manque une annexe, à mon avis, là-dessus. On pourrait avoir ces informations-là.

Monsieur Vogel : D'accord.

Monsieur Guion : On engage quand même la Ville à hauteur de presque 5 millions de garantie d'emprunt.

Monsieur Vogel : Oui.

Monsieur Guion : Ce n'est pas rien. On devrait pouvoir connaître le nombre de mètres carrés.

Monsieur Mebarek : Mais objectivement, ça changerait quoi de savoir que l'appartement fait 40 m² ou 50 m² en terme d'octroi d'une garantie à un bailleur social ? Moi, je ne vois pas ce que ça change.

Monsieur Guion : Ca permettrait de savoir à quel tarif est acheté au m² en VEFA ce type de bien. C'est important.

Monsieur Mebarek : C'est du logement social, on est bien d'accord, Monsieur Guion ? C'est-à-dire que le bailleur social l'achète et le met en location à des locataires au titre du...

Monsieur Guion : Et la Ville, et les 40 000 Melunais s'engagent à hauteur de 5 millions d'euros en cas de faillite du bailleur social.

Monsieur Mebarek : Oui.

Monsieur Guion : Il s'agit de bien faire attention à ce qu'on achète, et pas à un prix surdimensionné.

Monsieur Mebarek : Bon, je rassure les Melunais, il n'y a pas de risques. Il n'est jamais arrivé qu'un bailleur social périclite au point de devoir exercer les garanties des communes.

Monsieur Guion : Je n'en doute pas, mais c'est important d'avoir ces informations.

Monsieur Mebarek : Oui, oui, bien sûr.

Monsieur Guion : On s'abstiendra du coup.

Monsieur Mebarek : D'accord.

Monsieur Vogel : D'accord. Donc on passe au vote. Opposition ? Abstention ? Ok, oui. D'accord. 24, Kadir.

Adopté à l'unanimité moins 10 abstentions, le Conseil Municipal :

Article 1 : L'Assemblée Délibérante de Melun accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 880 335 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 112848 constitué de 8 lignes de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : **La garantie est apportée aux conditions suivantes** :

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

24 - CREANCES ETEINTES

Monsieur Mebarek : Créances éteintes qu'il vous est proposé d'effacer pour un montant total de 7 631 euros. Ce sont des familles qui, sur des services proposés par la Ville – périscolaire, garderie, et également Résidence Yvonne De Gaulle – donc mesures de surendettement et annulation des créances. Voilà, il vous est proposé d'accepter cet effacement de dettes.

Monsieur Vogel : Opposition ? Abstention ? C'est adopté. 25, Kadir et Noël, c'est le rapport de présentation des actions entreprises au titre de l'exercice 2019 du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France (FSRIF).

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE l'allocation en « créances éteintes » de ces titres pour un montant de **7 631.28 €** :

22/12/2018	dossier n°1152342040	544.82 €
08/02/2019	dossier n°11-18-002157	2 177.79 €
12/06/2019	dossier n°11-18-003047	4 735.19 €
04/08/2020	dossier n°000120004190	173.48 €

AUTORISE Monsieur le Maire à émettre le mandat à l'article 6542 sur l'exercice 2020 et à le signer,

DIT que les crédits sont inscrits dans le Budget 2020.

25 - RAPPORT DE PRÉSENTATION DES ACTIONS ENTREPRISES AU TITRE DE L'EXERCICE 2019 DU FONDS DE SOLIDARITE REGION ILE DE FRANCE

Monsieur Mebarek : L'objectif ici, ce n'est pas forcément de vous faire un exposé du rapport que vous avez pu consulter, de répondre éventuellement à vos questions, mais ce n'est pas de présenter le rapport. C'est une délibération annuelle : on expose la manière dont la collectivité a engagé la dotation, enfin le fonds qui est versé par la Région. C'est un fonds de péréquation qui vise à rééquilibrer entre les communes riches de la région, et les communes qui ont plus besoin de ressources fiscales puisque la population est plus en difficulté. Donc voilà. 3,9 millions versés en 2019, un rapport complet qui vous a été remis et qui dresse sur l'ensemble des champs d'intervention les actions de la Ville. Et voilà. Les différents élus qui sont en charge des thématiques abordées dans ce rapport pourront, le cas échéant, répondre à vos questions.

Monsieur Vogel : Est-ce qu'il y a des questions ? C'est bon ?

Monsieur Mebarek : C'est parfait.

Monsieur Vogel : Donc on prend acte, il n'y a pas à voter. La dernière financière, c'est la 46, on la remonte comme ça...

Monsieur Mebarek : Oui, oui, vous avez raison, comme ça je pourrai partir.

Monsieur Vogel : Oui, mais tu ne partiras pas.

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE du Rapport présentant les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des Melunais grâce au Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France pour l'exercice 2019 ci-annexé.

PRECISE que la Ville de Melun a dépensé, en 2019 une somme supérieure au montant global du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France qui lui a été versé.

26 - DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL EN VUE DE L'ACCOMPAGNEMENT DE LA RELANCE DANS LES TERRITOIRES. DEMANDE DE SUBVENTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Mebarek : Donc, il s'agit ici de compléter la dotation de soutien a l'investissement local, la DSIL, qui est versée par l'Etat au titre de l'accompagnement de la relance dans les territoires. On avait déjà délibéré à deux reprises : une fois pour un montant de 2 millions d'euros pour les travaux de couverture de l'Hôtel de Ville, une fois pour un montant de subvention d'1 192 000 euros pour la rénovation d gymnase Les Récollets, et il est proposé de compléter la demande au titre de la thématique patrimoine et historique, pour la restauration de l'Eglise Saint Aspais, pour un coût de travaux de 325 000 euros et une demande de subvention de 130 000 euros. Voilà.

Monsieur Vogel : On peut passer au vote ? Opposition ? Abstention ? C'est adopté. On passe donc à la 27, Noël.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet présenté ci-dessous, au titre des opérations d'investissement éligibles à la DSIL :

Dans le cadre de la préservation du patrimoine public historique et culturel, classé ou non classé

La restauration de l'Église Saint Aspais :

Coût hors taxe : 325 140 €

DSIL sollicitée : 130 056 € soit 40 %

SOLLICITE l'aide financière de l'Etat, au titre de la DSIL en vue de l'accompagnement de la relance dans les territoires, d'un montant de 130 056 €.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'État pour l'obtention de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local en vue de l'accompagnement de la relance dans les territoires.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec l'État l'ensemble des documents nécessaires à l'attribution de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local en vue de l'accompagnement de la relance dans les territoires.

27 - VERSEMENT DU SOLDE DES SUBVENTIONS "ANIMATION SPORTIVE" ET "PROMOTION SPORTIVE"

Monsieur Boursin : Oui Monsieur le Maire. Bah il s'agit de la dotation des fins de subventions qu'on distribue toujours en deuxième partie de l'année. Le calcul a eu cette année comme particularité – méthodologiquement, c'est la même manière avec l'Union Sportive Melunaise, les membres du conseil d'administration et les présidents de clubs de lister, vous saviez qu'on avait demandé un audit aux clubs pour avoir les plus et les moins, effets pandémiques. En fin de compte, ont été impactés, pour information, surtout quelques clubs, notamment les clubs de judo, c'est eux qui ont pris le plus d'impact. Il est vrai que c'était des disciplines de proximité. Pour autant, le principe a été de réattribuer les subventions – comme l'avait dit Kadir Mebarek au tout début, bien sûr pas celles qui constituaient à financer les déplacements, tout ce qui était en lien avec la compétition. C'est pour ça que vous verrez, notamment pour le judo, une participation qui est arrivée là alors que normalement il n'y en avait pas en deuxième partie. Toutes les autres, c'est ceux qui ont participé aux quartiers d'été, c'est-à-dire l'accueil des enfants et des adultes sur toute la période de juillet – août à partir des associations sportives de la Ville. Voilà. S'il y en a qui vous.... Je suis prêt pour toute question.

Monsieur Vogel : Ok. Pas de questions ? On passe au vote ?

Madame Asdrubal : Non, excusez-moi.

Monsieur Vogel : Non, question ?

Madame Asdrubal : Non, non. Je suis en train de lire, et les explications, c'est celles que je voulais, et Monsieur Boursin les a apportées. Comment ça se passe ? Je vous avoue que moi, je suis très perdue, comme beaucoup. Quand on arrive, on est élu, on vous donne une carte bleu-blanc-rouge, un pins et une plaque, et c'est vrai qu'il nous manque énormément d'informations – des informations, tout à l'heure je suis intervenue sur le personnel, il nous manque un bilan social, il nous manque beaucoup d'éléments. Comment peut-on les obtenir ? Pour les subventions, là, il s'agit du sport donc je reviens à la même problématique et c'est ce que soulignait Céline Gillier, il nous manque beaucoup d'informations. C'est très difficile de délibérer sur des éléments qui nous manquent, ou des demandes de subventions, des totaux si vous voulez, qu'on n'aurait pas. On aimerait connaître un petit parfois les modalités, comment cela se passe. Là, ça passe en délibération, mais parfois en USM, les associations sportives peuvent, d'après ce que j'ai cru comprendre, demander directement une subvention sans passer par des délibérations.

Monsieur Boursin : Non, non, non.

Madame Asdrubal : Non ? C'est une erreur de ma part ?

Monsieur Boursin : Oui.

Madame Asdrubal : D'accord. Donc ça mériterait effectivement explication, parce que c'est très difficile d'intervenir.

Monsieur Boursin : Je vais vous donner l'explication. D'abord, là, on est sur les subventions qui ont été votées au mois de février.

Madame Asdrubal : D'accord.

Monsieur Boursin : C'est-à-dire qu'on est sur la fin des subventions. On ne donne jamais la totalité des subventions en début d'année. On fait le solde des subventions d'année en fin d'année, ce qui fait qu'ici, la délibération est simplement de dire « on va solder les subventions qu'on s'était engagé à verser ». Il se trouve cette année que ce solde laisse un solde positif à la Ville de 32 000 euros eu égard aux plus et aux moins du Covid. Pour autant, je pense que bientôt on va réinstaller le conseil consultatif au sport où là il y a des représentants de l'Opposition qui pourront donc être associés au montage global des subventions, sachant que nous avons une convention d'objectifs pour la totalité des clubs maintenant – convention qui, avant, n'était établie que pour les clubs qui touchaient une subvention supérieure à 26 000 euros. Voilà.

Madame Asdrubal : Merci.

Monsieur Vogel : Ségolène.

Madame Durand : Moi, j'ai une demande. Alors, je sais que le service sports fait très bien son travail et qu'ils prennent en considération ce qu'on leur remonte ; cependant, la Ville s'engage, puisqu'elle subventionne ces associations. J'aimerais qu'il y ait un regard tout particulier sur les associations qui font leur assemblée générale : c'est-à-dire que normalement, une assemblée générale est obligatoire tous les ans. Je ne suis pas certaine que toutes les associations sportives, et je le dis de manière globale, font leur assemblée générale et le fassent dans les règles. J'aimerais qu'il y ait un suivi et une attention particulière sur les assemblées générales des associations sportives.

Madame Asdrubal : Alors moi j'ai envie d'y répondre. Je vais répondre à mon propre camp. Pour avoir été secrétaire générale et l'avoir découvert d'ailleurs après, une assemblée générale – c'est vrai que parfois, il y a des AG... – ça demande une transparence. Et j'espère que dans ce mandat il y aura beaucoup plus de transparence sur les associations sportives, à savoir sur les AG, qu'elles remontent, et peut-être envoyer un élu pour savoir si elles y sont bien. Pour y avoir été, je confirme bien – et là, c'est à titre personnel que je le dis – les associations sportives ne jouent pas le jeu. Elles ne jouent pas toutes le jeu, et parfois, vous avez des présidents d'asso, ou entraîneurs et compagnie, qui peuvent vous faire des AG qui n'existent pas. Et ça, malheureusement, moi j'y ai eu le droit, il y a plusieurs années, naïvement, en regardant les documents ; et c'est très difficile à prouver, pour vous comme pour nous d'ailleurs, et c'est difficile d'accuser comme ça, j'en ai conscience. Mais je demande que pour les six années à venir, il y ait plus de transparence pour les associations sportives, et qu'il y ait un contrôle de fait. J'ai cru comprendre que dans les années 1990, le football club de Melun n'avait pas été dans de beaux draps... Je pense que Monsieur Boursin doit savoir de quoi il s'agit dans les années 1990.

Monsieur Vogel : Il n'était pas né, mais...

Madame Asdrubal : Non. Sans vouloir le vexer.

Monsieur Boursin : Les propos que vous avez tenus sont inadmissibles sur un sujet : quelques associations ne respectent pas forcément les règles. Et ces quelques associations... Non, non, ne remettez pas le micro s'il vous plaît. Ces quelques associations – ça fait maintenant une vingtaine d'années où je suis sur le milieu sportif – elles ont tourné sur différents clubs. Je n'ai jamais eu un club qui pendant dix ans n'était pas dans les clous, pendant plus de cinq ans n'était pas dans les clous. Laissez-moi terminer. Maintenant, je vais répondre sur le fond, sur

le droit. La convention d'objectifs, elle nous lie à une association sportive pour savoir si elle a des gamins, si elle s'en occupe, si elle a des personnes âgées, si elle a des femmes, si elle a des enfants, peu importe. On valide la mise à disposition d'espace et l'utilisation d'un crédit pour pratiquer une discipline sportive, quelle qu'elle soit. L'ingérence dans un club n'est pas de notre rôle, n'est pas de notre droit. Quand une association sort de son cadre, et par exemple une assemblée générale qui se fait à 3 personnes et sans quorum, elle est complètement illicite. Mais cet illicite ne peut être dénoncé que par qui ? Par les membres de l'association, ou une commission de la DCS déclenchée par qui de droit. Les quelques cas de figure où on aurait pu dénoncer, ou dire, on aurait mis en péril qui ? Pas les 3 personnes qui étaient à l'association, mais on aurait eu des associations qui auraient perdu 150 ou 250 gamins. Alors il y a des moments où on les aide, on va les voir, on les accompagne pour qu'elles se redressent.

Madame Asdrubal : Je peux y répondre. Je peux, Monsieur le Maire ?

Monsieur Vogel : Attendez, il y a Ségolène qui voulait intervenir.

Madame Asdrubal : Elle me laisse la parole. Je suis d'accord, Monsieur Boursin, et merci d'apporter ces éclaircissements. Je suis d'accord avec vous, mais c'est très difficile, lorsqu'on donne des subventions, on ne peut pas tout voir. Vous parlez des adhérents. Les adhérents, j'imagine que c'est visible. Mais – je crois que l'on en avait parlé d'ailleurs en extérieur – le problème qui se pose, c'est que les adhésions se font parfois... Il y a des rajouts, j'ai envie de vous dire ça, notamment lors des stages multisports, et on le sait. Et ça peut rajouter au niveau des clubs un nombre de licenciés ; c'est-à-dire que vous inscrivez demain votre enfant une semaine de multisports, ça rajoute une licence sans que des fois, les parents et l'enfant le sachent puisque ça ne lui est pas envoyé à domicile, et ça je m'en suis rendue compte avec mes propres enfants. C'est-à-dire qu'ils pouvaient avoir une licence, et je ne le savais pas, et c'est comptabilisé puisque, pour les subventions, le nombre d'adhérents dans une subvention ça contribue quand même à la grandeur de l'enveloppe.

Monsieur Boursin : Je vais répondre tout de suite, hein. Le cas de figure, c'est le ski nautique qui en est le plus gros consommateur, puisqu'une séance de ski nautique égale une licence. Sauf que, dans la distribution des subventions que nous faisons, il y a une pondération et on exclut toutes ces cartes intermédiaires. Et, deuxième phénomène, c'est que bien entendu le service des sports tape sur le petit bouton de tous les comités départementaux et ligues, et on vérifie si les informations que nous donnent les clubs sont celles qui sont présentées sur la feuille. Il y a souvent des écarts, parfois en plus, parfois en moins. Mais on est très lucide sur ce qui se passe.

Monsieur Vogel : Ségolène.

Madame Durand : Oui. Moi, je voulais juste revenir Noël sur le fait que tu dises que nos propos sont inadmissibles. En ce qui me concerne, je demande juste à ce qu'il y ait un contrôle de la part du service des sports, parce qu'il y a, et je l'ai vu ayant travaillé à jeunesse et sport, des associations qui ne font pas leur assemblée générale, qui est obligatoire, et la Ville subventionnant, c'est tout à fait légitime qu'elle ait un droit de regard, que ce soit une association sportive, une association culturelle, une association sociale, et autre, hein d'ailleurs. On est en droit, du fait qu'on subventionne une association, de demander en échange certaines choses. Donc là-dessus, j'insiste, parce que, voilà. On en parlera en aparté tout à l'heure si tu veux, mais j'aimerais bien vraiment qu'il y ait un regard, même si je sais

très bien que le service sport fait ce qu'il peut et essaye de contrôler au maximum. Mais c'est vraiment important qu'il y ait ce regard sur ces assemblées générales.

Monsieur Boursin : Le mot inadmissible était « les associations dans leur globalité ». Je rectifie : les associations, c'est quelques associations, et pas tous les ans.

Madame Durand : On est d'accord.

Monsieur Boursin : C'est deux ou trois.

Monsieur Vogel : On est d'accord. On passe au vote. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté. On passe à l'urbanisme, avec les délibérations 28 à 35. Donc 28, Brigitte.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE le versement des subventions suivantes sur les crédits votés à l'article 6574 du Budget Primitif 2020 :

ANIMATION SPORTIVE	8700,00
---------------------------	----------------

ASSOCIATION	MONTANT	MOTIF
USM Fédéral	5000,00	Complément subvention fonctionnement
USM Lutte	1000,00	Investissement particulier auprès des jeunes melunais
USM Haltérophilie	1000,00	Investissement particulier auprès des jeunes melunais
USM Basket-ball	1700,00	Participation achat table de marque

PROMOTION SPORTIVE	24445,00
---------------------------	-----------------

ASSOCIATION	MONTANT	MOTIF
USM Aïkido	500,00	Participation Quartiers d'été 2020
USM Aviron	7000,00	Dont 2 000€ participation Quartiers d'été 2020 et 5 000€ frais de transport projet collège Frédéric Chopin
USM Basket-ball	500,00	Participation Quartiers d'été 2020
USM Boule Lyonnaise	500,00	Participation Quartiers d'été 2020
USM Pétanque	350,00	Participation Quartiers d'été 2020
USM Ski Nautique	1000,00	Participation Quartiers d'été 2020
USM Tennis Club de Melun	2500,00	Participation Quartiers d'été 2020
FC Melun	1000,00	Participation Quartiers d'été 2020
USM Judo	2000,00	Compensation conséquences de la COVID-19
Judo Club Almont	2000,00	Compensation conséquences de la COVID-19

Ecole Traditionnelle Karaté Shotokan Melun	2125,00	Compensation conséquences de la COVID-19
USM Joutes	1500,00	Compensation conséquences de la COVID-19
Gymnastique Volontaire Melun	300,00	Compensation conséquences de la COVID-19
USM Danse Sportive	300,00	Compensation conséquences de la COVID-19
USM Boxe Anglaise	370,00	Participation achat de matériel
USM Handball	500,00	Ecole de handball labellisée
USM Tennis de table	500,00	Participation achat de matériel
USM Athlétisme	1500,00	Participation projet "Sport bien-être"

28 - APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITÉ 2019 - ECOQUARTIER DE LA PLAINE DE MONTAIGU

Madame Tixier : Oui, merci Monsieur le Maire. Donc, de la même façon que dans la délibération 26, je ne vais pas vous lire les 39 pages du compte-rendu annuel à la collectivité présenté par l'aménageur concernant l'Ecoquartier, par contre vous donner quelques informations que vous trouvez dans la note de présentation, bien évidemment, avec plaisir. S'agissant déjà des procédures, vous voyez que toute procédure n'est pas encore éteinte, même si l'aménageur et la Ville ont relancé en effet depuis 2017 le sujet de l'Ecoquartier, et ont commencé à accueillir des habitants. Le projet global suit un avancement tout à fait... ce qui était prévu, malgré le Covid bien sûr ; il y a eu une interruption, mais suivant les modifications que nous avons pu avoir, globalement, le projet suit une avancée particulièrement ordinaire si je puis dire. Vous verrez donc aussi – enfin, vous avez vu – que le plan guide de la tranche 2 a donc été présenté à la Ville il y a quelques mois, avec de nouvelles prescriptions. La Ville a resserré un petit peu les boulons, si je puis dire, concernant le cahier des charges des prescriptions – ce que l'on appelle le CPAPE – et l'ensemble des prescriptions environnementales des lots individuels. Donc vous savez, je rappelle, qu'il y a donc deux catégories de logements, des logements collectifs et des logements individuels ; donc là il s'agit des prescriptions environnementales concernant les lots individuels, donc les lots à bâtir. La conciergerie sociale et solidaire continue de faire son travail de façon très appréciée des habitants, en grande proximité. Je rappelle que cette conciergerie a pour mission de pouvoir rendre des services, entre autres parce que vivre dans un chantier, on l'a déjà évoqué dans cette Assemblée, ce n'est pas forcément facile pour les habitants tous les jours. Et donc cette conciergerie rend des services, notamment sur des livraisons, concernant des commerces qui ne sont pas encore présents bien sûr – la boulangerie, le pressing, la pharmacie, bref – alors, j'allais dire en temps non covidé bien sûr, mais ils continuent de travailler, je les ai encore eus ce matin au téléphone. Ils ont juste réduit leur temps de travail et adapté leurs conditions de travail, mais ils continuent de remplir une mission très importante auprès des habitants, entre autres au niveau de La Poste, puisqu'ils sont le relais de La Poste. D'autre part, l'aménageur avait donc mis en place un laboratoire actions, qui a déjà mis plusieurs actions très positives. Je ne vais pas recommencer à parler du chanvre, nous avons déjà eu l'occasion d'en parler, donc la semence sur 10 hectares et la signature de la convention partenariale avec la Région, qui nous a valu une reconnaissance officielle de la Région sur cette action. La mise en place de ruches, qui fonctionnent très bien. Et également un travail très intéressant qui a été mené en lien avec le collègue Les Capucins, s'agissant de la

création d'un logo. Je ne sais pas si tout le monde est au courant, mais le collège des Capucins est un collège très dynamique s'agissant de l'organisation de micro entreprises. Je dois dire que c'est toujours un grand plaisir d'aller voir les élèves qui se sont vraiment motivés autour de ces projets. Et donc là, ils ont été renforcés si je puis dire pour la création, d'ailleurs avec le service communication aussi de la Ville que je remercie au passage puisqu'en fait les élèves étaient très fiers maintenant de pouvoir avoir un logo à leur image. Concernant la mobilité, bien sûr les lignes de transport en commun sont complètement opérationnelles. Il y a eu quelques rodages, si je puis dire, et maintenant, les lignes G et T font parfaitement leur office. Le ramassage scolaire est aussi parfaitement réglé, et les réflexions sont menées actuellement pour perdurer, si je puis dire, quant aux services, une fois que les... que les... que le nombre d'habitants va monter en charge. On essaye d'adapter au maximum les demandes des habitants à l'offre qui est actuelle. Concernant les projets d'infrastructures connexes, vous les voyez bien évidemment donc, ça, ça n'est pas du fait ni de l'aménageur, ni de la Ville, c'est le Département. Vous avez vu, donc, les progrès et les ouvertures de voies et des ronds-points depuis la rentrée ; également la modification structurelle du pont pour arriver sur cette partie. Bien évidemment, les travaux ne sont pas terminés puisqu'il y a le raccordement avec la partie donc de l'entrée par le côté de l'avenue de Meaux qui n'est pas encore achevée. Concernant le groupe scolaire, là aussi, vous aviez été informés : le prestataire a été nommé, il s'active, puisque les travaux démarrent et nous tiendrons les délais malgré les difficultés que nous avons rencontrées par rapport au Covid, et que nous continuons de rencontrer, mais les travaux démarrent pour une ouverture à la rentrée 2022, septembre 2022.

Madame Durand : Juste, excuse-moi Brigitte, quand tu dis groupe scolaire, c'est groupe scolaire et crèche ou juste groupe scolaire ?

Madame Tixier : C'est ce que j'allais dire. Crèche et restaurant scolaire.

Madame Durand : D'accord.

Madame Tixier : La totalité. Tout sera opérationnel en septembre 2022. Je rappelle les qualités architecturales qui seront présentes sur ce groupe scolaire, avec des structures bois et une isolation en chanvre. Concernant les travaux d'aménagement réalisés donc en 2019 : les espaces extérieurs, bien évidemment, ont été faits sur les lots des abords des immeubles collectifs ; donc les différents lots. Egalement la mise en service de l'éclairage public. La réalisation du merlon. Ca a été une année – l'année 2019 hein, je parle, puisque ce CRAC parle de l'année 2019 – ça a été une année très importante en transformations pour rendre un peu plus habitable pour les habitants. Justement, concernant les habitants, la livraison des lots individuels et collectifs, vous avez la mention du nombre des logements : 70 logements donc pour les logements sociaux de Habitat 77, 60 logements sociaux du bailleur Vilogia, quant aux maisons, environ une centaine de maisons ont été livrées en 2019 ; donc fin 2019, il y avait environ 900 habitants qui étaient sur place. S'agissant du développement durable, nous continuons donc... l'aménageur continue d'avoir les différentes labellisations depuis 2013. Un audit a été missionné, et en date du 15 novembre 2019, l'audit a révélé de très bons points forts. 12 points forts, entre autres en soulignant l'utilité du Lab Actions, le prix d'urbanisme transitoire – dont je faisais mention tout à l'heure à propos de la plantation et de la récolte du chanvre – la mise en œuvre d'une conciergerie solidaire. Donc tous ces points ont été particulièrement remarqués par cet audit. La communication : des actions et des événements ont été organisés. Bien évidemment, il faut savoir que nous avons participé, Monsieur le Maire et moi-même, avec l'aménageur, à l'accueil des premiers habitants de Woodi, à l'ouverture de cette conciergerie, et à la signature de cette convention avec le partenariat

donc, de la Région Ile de France, sur l'urbanisme transitoire. Concernant la commercialisation des logements auprès des particuliers, vous avez de nouveau les nombres de commercialisations. Je dirais, grosso modo, concernant les logements collectifs, il s'agit d'environ 8 réservations par mois, et pour les terrains à bâtir, les maisons individuelles, un petit chiffre là d'à peine 3,5 réservations par mois – alors il est clair que le rapport fait état d'un petit ralentissement, là, dans le courant de l'année 2019. Vous avez donc le bilan financier pour terminer, pour l'instant bien sûr qui est déficitaire. Vous avez les détails, je vais vous épargner la lecture de l'ensemble du tableau, il est parfaitement lisible. Le chiffre que l'on peut retenir c'est que pour l'instant, la marge de l'opération prévisionnelle s'établit à la fin 2019 à -3 368 454 euros. Voilà. Comme toujours, il s'agit d'approuver ce compte-rendu annuel qui est fait à la Ville. Monsieur le Maire.

Monsieur Vogel : Oui. Monsieur Saint Martin.

Monsieur Saint Martin : Oui, merci pour cette présentation. Alors, il nous est demandé d'approuver le bilan des activités réalisées dans le cadre de ce projet au long cours sur la base d'un document de quarante pages. Nous voterons contre, et je vais tâcher d'expliquer pourquoi, par des observations et des commentaires. C'est pour nous l'occasion de mettre sur la table une grande question politique, au sens le plus précis du terme : quelle cité voulons-nous ? Mais aussi qui la fait ? Et pour qui ? Donc ça va être un peu long, je suis désolée, il est vingt heures, j'en ai bien conscience mais bon, ce n'est pas tous les jours qu'on se voit, donc j'en profite. En premier lieu on rappellera que ce quartier sort d'une terre dont nous avons dit depuis des années, à Bien Vivre à Melun, qu'elle n'aurait pas dû être constructible. On passera sur l'histoire de la reconversion de ces terres en parcelles artificialisables. Le moins que l'on puisse dire est que la chronique des litiges, des modifications du PLU et des retards à l'allumage du chantier est lancinante et interroge. Le projet a enflé. Au départ, vers 2008, si j'ai bien revu mes archives, on tablait sur 1 900 logements – vous me corrigerez si j'ai tort. L'adjoint aux finances de l'époque, toujours ici d'ailleurs confiait à la presse, je cite : « le projet sera en grande partie financé par les aménageurs et par les recettes fiscales fournies par les nouveaux arrivants ; la ZAC représenterait un enrichissement pour la Ville. » 5 000 nouveaux résidents étaient espérés en 2011, 8 000 un peu après, voire 9 000, 10 000 aujourd'hui on entend parler, quelques années plus tard, vu que le nombre des logements prévu est à présent de 2 700, et la perspective d'une augmentation substantielle de la population d'intéresser, on imagine, les argentiers d'une ville plombée par une dette abyssale. Ces milliers de Melunais, c'est l'espoir de rentrées d'argent pour la collectivité et d'une nouvelle dynamique de développement, dite durable. Mais au passage, on mesure le vertige de l'opération, qui demande un sens aigu de l'anticipation et de l'ingénierie urbanistique, pour les acteurs du projet. 10 000 habitants, c'est un quart de l'actuelle population. Plus 25 %, c'est énorme. En particulier, cela induit de fait une hausse des usagers des services publics, des équipements dont on a parlé tout à l'heure. Le concept marketing de l'Ecoquartier tombe à pic dans la foulée du Grenelle de l'environnement – label très peu contraignant, à l'élasticité d'application commode pour les parties prenantes, arrangeant pour les pouvoirs publics qui délèguent ici et encore. Il laisse à croire qu'il n'y ait rien dans ces quartiers qui ne soit vert, écologiquement correct, au top de la certification environnementale, avec des garanties minimales de mixité sociale – un peu de logement social, mais pas trop. Les aménageurs, responsables de la production du quartier, n'ont pas ménagé leur peine pour valoriser l'opération : le document fait état d'1,6 millions d'euros qui ont été dépensés en communication de 2012 à 2019. La marque Woodi, puisqu'il s'agit d'une marque, s'est insinuée dans les esprits par la force des panneaux d'affichage publicitaire et des plaquettes de vente ; c'est même devenu le nom du quartier. Woodi.

Anglicisme assez inélégant et impersonnel, car non seulement il ne traduit pas de réalité locale, mais en plus il rappelle un bois qu'il aura fallu déboiser pour partie pour faire advenir ce quartier. Une langue de bois. Depuis que ces quartiers fleurissent sur les ruines des friches industrielles et dans les espaces périurbains requalifiés, des retours d'expérience se sont multipliés ; et le moins que l'on puisse dire est que l'évaluation des spécialistes – architectes, urbanistes, politistes, militants des associations environnementales – inquiets par le creusement de la dette écologique causée par ces nouveaux grands ensembles, cet avis donc n'est pas à l'unisson de l'enthousiasme des aménageurs de ces villes qui ont fait le pari de ces bouts de ville durables à des fins de vitrine ou de trésorerie. Ces lotissements périurbains absorbent des classes populaires repoussées des agglomérations, dont les biens immobiliers sont trop chers à l'achat – comme la maison représente une promotion résidentielle certaine pour ces populations, les contrats de prêt sont signés par les banques, majoritairement pour des primo acquéreurs avec des durées d'emprunt souvent longues, et des taux plus élevés de fait, à la mesure de revenus juste médians. Si le rêve pavillonnaire, dont un édifiant documentaire diffusé sur France 5 en début d'année avait montré tous les envers et revers depuis qu'il a essaimé en France dans les années 1970, si ce rêve a été reconditionné sous les dehors de la ville durable écologique, les logiques de production restent à peu près les mêmes. A peu près. Mais à ceci près que les acteurs privés sont extrêmement présents dans la fabrication de ces espaces de vie résidentiels, qui étalent toujours plus la ville, qui leur appartient le temps de l'implantation. Les aménageurs, les promoteurs, les cabinets de conseil, les marketeurs qui vendent la marque Woodi sur un plateau avec tout ce qu'il faut de pub alléchante – là, j'ai été voir leur plaquette : 25 mn de train Melun - Gare de Lyon. Alors, donnée évidemment indicative ; ou Melun, ville nature, ceci malgré l'irrésistible pollution et malgré la ville qui s'écroule ; du lien social en partenariat public – privé : la Conciergerie solidaire ; des équipements publics dès 2020 – c'était vendu au départ, mais ça viendra plus tard ; un champ de chanvre, et des ruches, des petites abeilles ; de l'énergie positive : un quartier qui prend soin de vous dans un îlot de bien-être, de bienveillance, même d'agilité. Il y a des petits écureuils qui sont photographiés. Ce n'est pas n quartier dans la ville, hein, c'est un plan de ville nouvelle en soi – sur papier glacé et powerpoint, une ville comme on la concevait dans les années 1980. Le genre de ville nouvelle dans lequel, personnellement, j'ai grandi, avec ses lotissements de maisons Bouygues et Phoenix, qui ont vraiment très mal vieilles. Si un audit, que vous avez cité, souligne la collaboration entre la Ville et l'aménageur, le processus de transfert de prérogatives publiques liées à la production urbaine vers le privé illustre une dépossession démocratique préjudiciable. Le concernement de la population, par les enquêtes publiques et les réunions d'information fut, de l'avis de la presse de l'époque, du moins les articles que j'ai consultés, fut un échec. Ce qui n'a rien de surprenant. L'Ecoquartier, c'est un concept politiquement creux, qui ne fait pas sens. Et là, je citerai l'architecte Rudy Ricciotti : « c'est un terme abominable. L'annonce est plus importante que le contenu. Ils sont nombreux, ces écoquartiers, en France où l'on commence comme fait d'arme par détruire des beaux bâtiments du XIXème siècle – ou des espaces de nature, ça c'est moi qui l'ajoute. C'est un slogan politique adossé à peu d'expertise et à beaucoup de cynisme. » Le collectif Bien Vivre à Melun a alerté : une pétition, déposée au Conseil Municipal en 2019, a recueilli plus de 1 000 signatures. Elle alertait, sur la destruction de parcelles de nature sur le territoire de Melun, et Woodi était l'un des champs de bataille que nous avons identifiés de longue date en lien notamment avec l'association pour la justice climatique, l'Affaire du Siècle, qui nous a aidés à monter le dossier, repris sur la carte des grands projets inutiles du média reporter. Nous aurions préféré, en lieu et place d'un quartier ex nihilo qui aura coûté 5,6 hectares de bois rasé selon les calculs de Claude Bourquard, un programme ambitieux de rénovation urbaine et de réhabilitation des logements vides, plutôt que la construction de nouveaux bâtiments, et c'est pourquoi, dans le prolongement de la

pétition, nous avons déposé une demande d'abrogation du PLU, par recours administratif gracieux. C'était dans le monde d'avant, et ce fut ignoré superbement, et le chantier a continué encore. Et les questions se posent encore, la plus fondamentale sans doute : quelle ville Woodi dessine-t-elle ? ou t-il ? Ce lien social en PPP, il est bon d'en interroger les ressorts. Nous avons échangé avec des résidents après consultation de ce rapport et depuis l'été. Il y a le rapport, et la réalité vécue dans ce nouveau milieu de vie. Certains habitants sont ravis, se plaisent dans leur domicile, quoiqu'ils sont impatients que le chantier s'achève. D'autres, en revanche, sont en colère. Les résidents satisfaits sont très conciliants, ils savent que la vie dans un chantier n'aura qu'un temps, que la boue et le balai des camions est provisoire, que l'absence d'équipements publics sera conjurée dans un avenir que l'on espère proche. Ils sont constructifs. Ils le sont, et croit très fort dans la viabilité d'un projet qu'ils ont découvert sur plaquette à distance de la Ville de Melun – que, pour certains, ils ne connaissaient pas, et ne connaissent toujours pas d'ailleurs parce qu'ils en sont très éloignés physiquement. A côté de ces résidents patients malgré les retards, d'autres résidents, propriétaires ou locataires, quant à eux, ne décolèrent pas. Les griefs sont nombreux ; vous les avez évoqués. Une expression est souvent revenue dans les conversations que j'ai pu avoir : « nous sommes des laisser pour compte » : transports insuffisants ; ramassages scolaires qui laissent à désirer – dont la desserte a longtemps mis en danger les enfants qui n'ont pas d'endroit pour jouer ou faire du vélo ; constructions aux finitions pour le moins perfectibles ; trottoirs et voiries installés tardivement, très récemment ; nuisances sonores ; proximité de la route départementale – ce futur boulevard urbain un jour peut-être ; vie loin de la ville ; installation d'une maison d'arrêt prévue non loin – pourquoi pas, mais encore eut-il fallu le savoir par avance. L'exaspération est telle que certains propriétaires, avec qui j'ai pu m'entretenir, n'ont pas envie d'attendre et pensent déjà partir. S'ils savaient que le DG du Crédit Agricole Immobilier – un des aménageurs – a, dans un entretien paru dans le magazine Décideurs, auquel je ne suis pas abonné, précisé que le quartier sera, je cite : « probablement achevé en 2030 », ils déchanteraient encore plus. Pourtant, et c'est pourquoi malgré notre vote contre, nous sommes du côté de ces habitants désenchantés de Woodi, les mêmes qui trouvent encore les ressources d'une auto-organisation en collective et bien, à côté de l'ingénierie néo hygiéniste de la ville éco durable, ont fait société, via des groupes Whats App, des solidarités concrètes, de l'entraide désintéressée... un sens de la communauté hors les cadres fixé par les autorités aménageuses pour faire de ce quartier autre chose qu'une vitrine de Melun Pour Vous. Il y a de l'espoir, donc, mais il se construit dans la défiance à l'égard des constructeurs et des bétonneurs, voisins pour des années encore, mais aussi des responsables de la Ville que l'on ne voit pas assez que le plateau – hormis les inaugurations. Et l'on se demande comment tout cela peut projeter dans l'avenir. Alors, je conclurai, enfin. Oui, soyez rassurés. On se demande comment tout cela peut projeter. Quelle cité voulons-nous ? De quoi Woodi est-il la marque déposée ? A partir du moment où ce bout de ville est mis en place, aménagé et façonné par des opérateurs privés qui, une fois le chantier livré, iront aménager ailleurs, on peut se demander s'il s'agit encore d'une cité politique, d'un espace public. La cité de Melun, avec ses cités insularisées et ségréguées, craque de cette urbanisation trop peu concertée. Dans un article paru en 2010, L'Express évoquait les grands plans des édiles de Melun de l'époque, dont certains toujours en place. Il disait : « les habitants, consultés ou non, conquis ou réfractaires, pourraient bien ne plus reconnaître leur ville en 2020 ». En 2020. C'est à la fois très juste, mais révisable. Livré à l'appétit des promoteurs et des producteurs d'espaces urbains ici et là dans la ville, Melun a changé. Mais en même temps, sa physionomie n'a pas été substantiellement modifiée. Woodi s'ajoute à d'autres quartiers tout aussi séparés les uns des autres, d'une ville de Melun éclatée, et pourtant résiliente, bousculée qu'elle est par ces opérations public – privé et privées de public à l'air des périls induits par le réchauffement climatique. J'en aurai fini par cette conclusion.

Madame Tixier : Merci. Donc je vous demande juste de bien vouloir faire approuver donc Monsieur le Maire, puisqu'il ne s'agit pas d'un vote, il s'agit d'approuver.

Monsieur Vogel : Il y a Ségolène qui demande la parole.

Madame Durand : Oui, mais je vais être plus rapide. Excuse-moi, Arnaud, mais... Je suis fatiguée comme tout le monde, je vous rassure. Il y a un sujet, Brigitte, dont tu n'as pas parlé, dans ce rapport page 21, 2.4 les projets annexes et l'implantation d'une maison d'arrêt. Donc le sujet de la prison. C'est un sujet long, sur lequel on ne va pas forcément débattre ce soir – puisque de toute façon si je vous demande de le faire, vous me direz non, je commence à connaître – la question, c'est que dans le rapport, il est quand même montré que l'implantation de cette prison n'apporterait pas que du positif, bien au contraire, puisque c'est bien dit : « Le développement de l'Ecoquartier WOODI, déjà fragilisé par les aléas judiciaires rencontrés et qui ont entraîné un retard important dans sa réalisation, pourrait être de nouveau ralenti voire « plombé » par l'implantation de ce type de structure ». Je voulais alerter là-dessus. Ma question est bien évidemment : qu'en est-il de la prison ? , puisqu'elle a été mise entre parenthèses pour les élections municipales. C'était un choix. C'est un sujet qui va revenir, je pense, sur le tapis. Quid de la prison – de la maison d'arrêt – de 700 ou 1 000 places à cet endroit-là ? J'ai essayé de faire court, hein.

Monsieur Vogel : Oui. Mais c'est une question écrite que Ségolène a posée, donc j'y répondrai.

Madame Durand : Oui, mais comme c'est dans le rapport, en fait.

Monsieur Vogel : Je répondrai à la question parce que ce n'est pas une réponse oui / non la prison.

Madame Durand : Bien sûr.

Monsieur Vogel : Et de toute façon, si cette prison se faisait, on en reparlerait bien sûr ici tous ensemble.

Madame Durand : Parce que moi, juste, par rapport au rapport, le rapport met en évidence que si la prison est là-bas, la vente de logements va encore poser problème. Il y a ma question écrite, certes, mais là je me base vraiment sur ce qui est indiqué dans le rapport aux pages 21 et 22.

Madame Tixier : Etant donné qu'il ne s'agit que de prendre acte, on prend acte de ce que l'aménageur a mentionné dans son rapport.

Monsieur Saint Martin : Enfin, moi je suis assez étonné qu'il n'y ait pas de réponse ou de débat, quoi. Peut-être que j'ai dit n'importe quoi pendant 10 minutes, mais...

Monsieur Vogel : Ben...

Monsieur Saint Martin : Moi je ne pense pas.

Monsieur Vogel : Chacun son opinion.

Monsieur Saint Martin : En tout cas, je relaie. Je relaie beaucoup de concernement de la part de concitoyens.

Monsieur Vogel : C'était une belle dissertation

Monsieur X : Oui mais bon, ce n'est pas à l'ordre du jour.

Monsieur Vogel : Voilà.

Monsieur Saint Martin : Oui, mais on prend un peu de temps pour discuter. Excusez-moi, mais on ne se voit jamais.

Monsieur Saint Martin : On ne se voit jamais, on est confiné. On prend un peu de temps pour discuter des choses qui intéressent les Melunais qui nous regardent en ce moment.

Madame Luquet : Inaudible.

Monsieur Saint Martin : Pardon ?

Madame Luquet : Ils ne regardent plus, là. Après un monologue de 15 – 20 minutes, ils ne regardent plus. Je ne sais pas si vous avez conscience que ce n'est pas un débat, là. Vous êtes dans un monologue et on ne peut pas discuter. Donc on vous écoute.

Monsieur Saint Martin : C'est une ouverture de débat.

Madame Luquet : Non, ce n'est pas une ouverture de débat, c'est un monologue.

Monsieur Saint Martin : Après, que vous ne vouliez pas discuter...

Monsieur Vogel : Bon.

Monsieur Saint Martin : Vous l'envisagez comme vous voulez. Mais j'apporte en tout cas des données sur la table...

Monsieur Vogel : Oui.

Monsieur Saint Martin : ... après on verra. En tout cas, on sera vigilant sur les suites du développement de ce quartier, et on fera le nécessaire pour faire remonter les doléances et les desideratas de plein de citoyens qui se sentent vraiment laissés pour compte. Je vous le dis comme ça. Après, vous pouvez dire, « oui, c'est n'importe quoi, il disserte, il fait des monologues ». Mais en fait pas du tout : ce que j'essaie de traduire, c'est un ressenti qui, vraiment, remue pas mal d'habitants. Voilà. Après...

Monsieur Vogel : Vous avez une conclusion très sélective de tout ce que vous nous avez dit, parce que pendant que vous parliez, vous avez dit à un moment qu'il y avait des habitants constructifs, qui étaient contents, qui attendaient, qu'il y a des problèmes mais que la Municipalité s'en occupe.

Monsieur Saint Martin : Je ne suis pas binaire.

Monsieur Vogel : Non, non. Vous n'êtes pas binaire, donc voilà. Mais vous avez dit énormément de choses, on ne va pas... Le moment où toutes ces questions se poseront, on en parlera ici bien sûr. Vous avez exagéré beaucoup parce que Melun n'est pas une ville qui s'écroule, hein, contrairement à ce que vous avez dit. Et puis, vous avez dit que c'était parsemé d'un peu de social ; il y a 300 logements sociaux, c'est une réalité. Vous voyez, vous avez été un peu rapide. Mais on reparlera de tout ça quand la question se posera.

Monsieur Saint Martin : J'aurai dû être plus long, c'est ça ?

Monsieur Vogel : Non. Vous auriez dû réserver une partie de vos propos pour les moments où nous en parlerons vraiment, quand les délibérations se présenteront devant nous.

Madame Grange : Je voudrais juste revenir, excusez-moi, j'ai regardé une étude. J'ai eu vent d'une étude qui était intéressante sur Melun. C'est une étude qui s'appelle Nos Villes Vertes. Et pour ce qui est, en tout cas, du patrimoine arboré, puisque je sais que c'est quelque chose que vous avez reproché lors de la réalisation de cet Ecoquartier. Je suis d'accord, il y a des arbres qui ont disparu, c'est sûr. Je peux quand même dire que Melun est plus arborée que la moyenne des villes – il y a 20 % de son territoire en tout cas qui est arboré ; 31 m² de patrimoine arboré est à disposition par habitant, ce qui est quand même aussi plutôt positif. Normalement, d'après le plan vert, le seuil critique c'est 10 m² par habitant donc là on est quand même un petit peu... on est largement au-dessus. Bon. Depuis 2017, il y a d'autres critères qui se rajoutent là-dessus : la proximité et l'accessibilité de ces espaces pour tout habitant. Et puis je voulais revenir, parce que c'est en rapport avec ce que vous avez dit tout à l'heure, sur l'évolution de l'étalement urbain : il est de 7 % sur Melun, alors qu'il est de 18 % sur la France entière. Donc je ne sais pas... Ca ne veut pas dire que tout est parfait, mais en tout cas il y a quand même des... Il faut aussi un peu raison garder, ne pas être complètement catastrophique. Il y a quand même des choses positives. Et si on compare avec Rennes 21 %, je pense à Nantes aussi 22 %, et Grenoble – pourtant Grenoble, on en parle beaucoup en écologie – 16 % du patrimoine... enfin de la ville qui a un patrimoine... 16 % de la ville qui a un patrimoine arboré.

Monsieur Vogel : Bon, elle vous a répondu globalement.

Madame Grange : Et 17 m² par habitant à Grenoble.

Monsieur Saint Martin : Qui est une cuvette, hein, que l'on ne peut pas étendre à l'infini.

Monsieur Vogel : Ok. On n'a pas à voter donc... Oui, Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Je trouve ça dommage qu'on n'ait pas de débat là-dessus, parce que c'est un bilan de ... Ca souffle ?

Monsieur Vogel : Elle n'est pas d'accord avec vous, votre voisine.

Monsieur Guion : C'est un bilan de l'Ecoquartier Woodi. Je ne sais pas, il y a des habitants. C'est noté, il y a 800 – 900 habitants qui subissent tous les jours les désagréments des travaux, tout ça.

Monsieur Vogel : On en a parlé.

Monsieur Guion : Oui bien sûr.

Monsieur Vogel : On vient d'évoquer leurs demandes. Et Brigitte a bien exposé les demandes.

Monsieur Guion : Bien sûr. Mais il y a des choses précises à expliquer quand même là-dessus. L'école. Brigitte Tixier nous a dit qu'il y avait une avancée ordinaire, que nous tiendrons les délais, qu'on a resserré les boulons. Mais alors l'école, septembre 2022. On ne peut pas être dans les clous, septembre 2022 ? Elle aurait dû arriver bien avant cette école, non ?

Madame Tixier : Bien sûr que si. Nous sommes parfaitement dans les clous.

Monsieur Guion : Donc il y a déjà 900 habitants, il n'y a pas d'école, on est dans les clous ?

Madame Tixier : Mais tout est prévu depuis le début.

Monsieur Vogel : Tout est prévu.

Monsieur Guion : Tout est sous contrôle ?

Madame Tixier : Mais bien sûr. Les habitants ont su.

Monsieur Vogel : On ne va pas laisser les habitants. Je voudrais juste donner la parole à Mourad qui a demandé la parole depuis un moment.

Monsieur Guion : Avec plaisir Mourad, mais je n'ai pas fini après.

Monsieur Vogel : Bon, ok. Mourad.

Monsieur Salah : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir. Alors juste, sur l'opération Woodi, moi j'ai juste envie de dire que : on est à l'écoute des habitants ; effectivement, ils nous ont soulevé une multitude de problèmes – dus au chantier, dus à leurs difficultés de logements, dus aussi à un rêve, en tout cas pour ceux qui ont fait de l'acquisition et tout. Et je pense que, avec Christopher Domba, avec le Cabinet, on a, y compris avec Fidamuris, et y compris avec la GUSP, on a essayé d'étendre l'ensemble de nos outils pour être à l'écoute des habitants de Woodi tant bien que mal, et essayer de les accompagner. Et je pense que même, vous avez soulevé et c'est quelque chose d'intéressant : effectivement, les habitants doivent aussi essayer de s'organiser, et essayer de... même si la Ville doit quand même répondre à certaines problématiques. Ce que j'ai trouvé intéressant, c'est que les habitants ont rapidement essayé de chercher et de construire des solidarités entre eux pour pouvoir essayer de répondre au mieux aux difficultés qu'ils rencontrent. Mais on essaye, et Christopher Domba va monter un conseil de quartier, un comité de quartier pardon, qui est prévu et qui est programmé, justement pour pouvoir répondre à toutes ces problématiques. Pour ce qui est des écoles et tout, ça a été travaillé en amont et Henri Mellier peut y répondre.

Monsieur Vogel : Bah bien sûr.

Madame Tixier : Ca je pense qu'on ne peut pas laisser dire que ça a été comme ça, au gré du vent en fait. C'est inimaginable. Les personnes qui ont fait le choix de venir à Woodi savaient parfaitement – et personne ne leur a menti – que l'école ne serait pas une réalité immédiate. C'était prévu. Donc tout a été organisé. Les écoles qui sont à recevoir les enfants qui sont en

âge scolaire, que ce soit maternelle, élémentaire, collège, tout a été prévu. Les cars de ramassage scolaire ont été bien évidemment prévus à cet effet. Alors, comme tout, je l'ai dit d'ailleurs, faites-moi quand même la confiance d'accepter du fait que j'ai précisé qu'il y a eu des ratés au démarrage comme dans n'importe quel rodage de quelque nouvelle opération. Maintenant, je peux vous dire pour être régulièrement sur le site, que les habitants en effet sont satisfaits, que les enfants sont à l'heure à l'école, suivent leur scolarité parfaitement normale, et vont avoir une école hors pair. Donc ils sont prêts en effet, à attendre encore une année et demi pour pouvoir avoir une très belle école et une très belle crèche.

Monsieur Vogel : Monsieur Guion, vous vouliez dire un dernier mot ?

Monsieur Guion : Oui. Oui. J'émet des doutes, vraiment, sur le fait que les habitants étaient prévenus. La preuve est qu'ils veulent se rétracter. Ils n'étaient pas prévenus de grand-chose j'ai l'impression. L'école, c'est une chose, il faudrait vérifier ; la prison, ils n'étaient pas prévenus, ça me paraît évident.

Monsieur Vogel : Mais la prison, il n'y a rien à prévenir. Elle n'existe pas la prison.

Monsieur Guion : Il n'y a rien à prévenir ? Sauf que c'est l'aménageur qui le dit. Les gens se rétractent. C'est un sujet important. Les gens se rétractent. Ils ont peur de perdre beaucoup d'argent – ils en perdent déjà beaucoup d'argent ; on va regarder le budget d'ailleurs. JE voulais remonter sur le... ça permet de parler du T Zen aussi. Vous...

Monsieur Vogel : Non, non, non, non.

Monsieur Guion : Comment ça non ? C'est dans le bilan. On a le temps Monsieur le Maire, il n'y a pas de souci.

Monsieur Mebarek : Non, non, on n'a pas le temps.

Monsieur Guion : Moi j'ai le temps en tout cas.

Monsieur Vogel : Oui. Mais il n'y a pas que vous dans cette salle. On est nombreux, hein.

Monsieur Guion : Tout le monde peut s'exprimer, il n'y a aucun problème là-dessus.

Monsieur Vogel : Ce n'est pas une question d'expression. Je vous ai dit tout à l'heure que pour des raisons sanitaires, il valait mieux que cette réunion se déroule le plus rapidement possible. Ce n'est pas le sujet de la soirée, là. On a...

Monsieur Guion : Alors...

Monsieur Vogel : C'était juste l'analyse du rapport. Vous êtes de nouveau hors sujet. Moi, je pense que les sujets... Laissez-moi finir. Les sujets que nous avons à traiter, nous les traitons et on n'ajoute pas d'autres sujets, surtout vues les conditions sanitaires actuelles. Donc je vais vous demander d'être quelqu'un de responsable, de tenir compte de toutes les autres personnes qui vous entourent, et de vous limiter aux sujets qu'on a à traiter, parce qu'on a juste le temps de finir. On a déjà dépassé notre temps. Normalement, c'est 3 heures.

Monsieur Guion : Je ne suis pas d'accord, Monsieur le Maire.

Monsieur Vogel : Ben vous pouvez ne pas être d'accord, mais ça c'est la position du Maire, et le Maire assure la police de la séance.

Monsieur Guion : Je ne vois pas pourquoi les conditions sanitaires nous empêchent de continuer cette réunion.

Monsieur Vogel : Bah il y a des choses que vous ne comprenez pas alors.

Monsieur Guion : Est-ce que le virus se développe au fur et à mesure qu'on parle ?

Monsieur Vogel : Le virus se développe au fur et à mesure que vous parlez, bien sûr.

Monsieur Guion : Donc là, le virus, il est dans l'air et du coup si on reste trop longtemps, on va être contaminé.

Monsieur Vogel : Il est en vous, le virus.

Monsieur Guion : Il ne faut pas dire n'importe quoi, Monsieur le Maire, excusez-moi.

Monsieur Vogel : Oui.

Monsieur Guion : Donc là, je pense qu'on a tout le temps. Si vous souhaitez arrêter cette réunion, vous pouvez.

Monsieur Vogel : Mais je peux l'arrêter, je sais.

Monsieur Guion : Et donc on peut faire un autre Conseil Municipal pour continuer, ça, ça ne me dérange pas.

Monsieur Vogel : Pourquoi vous êtes tellement négatif ? Pourquoi est-ce que vous êtes tellement négatif ? Pourquoi est-ce que vous ne traitez pas du sujet ? Pourquoi est-ce que vous sortez toujours de... Vous allez toujours ailleurs. Traitons les sujets, on en a encore d'autres à traiter.

Monsieur Guion : Et ben... Je peux citer une phrase qui est dans la note de présentation ?

Monsieur Vogel : Et on parlera du T Zen quand le T Zen sera à l'ordre du jour.

Monsieur Guion : Le T Zen est cité.

Monsieur Vogel : Le T Zen n'est pas à l'ordre du jour. Il n'est pas à l'ordre du jour.

Madame Durand : Oui mais il est dans le rapport.

Monsieur Guion : C'est dans le rapport, Monsieur le Maire, je ne suis pas hors sujet.

Monsieur Vogel : Il n'est pas à l'ordre du jour, et il y a une question par rapport au T Zen que vous m'avez posée, j'ai fait une réponse écrite.

Monsieur Guion : Alors.

Monsieur Vogel : Donc vous ne pouvez pas dire que vous n'êtes pas au courant de la position de la Municipalité.

Monsieur Guion : Je continue. Donc je vais citer, puisque vous me dites que je suis hors sujet : « Alors que sa mise en service est initialement prévue en 2024, il a été annoncé en février 2019 par le président du conseil départemental la suspension du T Zen 2 jusqu'en 2025 dans sa partie melunaise. Un nouveau calendrier est en cours d'établissement. » Moi je m'interroge : est-ce que vous avez fait quelque chose depuis ce qu'a dit le Département justement sur le T Zen 2 ? Il a dit pourquoi. Il a dit parce que la situation n'est pas fluidifiée à Melun, et qu'il y a un problème de plan de circulation. Vous n'avez rien fait là-dessus, ou prouvez-moi le contraire. Donc ça va donc retarder encore ce... parce que l'aménageur Crédit Agricole Immobilier, j'imagine que, il est très concerné par ce T Zen, c'est important pour lui le T Zen sur ce projet. Ca lui fait perdre beaucoup d'argent, j'ai l'impression, que le T Zen soit suspendu. Qu'est-ce que vous avez fait sur le plan de circulation pour améliorer les choses ? Je vous pose cette question. Et je ne pense pas être hors sujet, Monsieur le Maire.

Monsieur Vogel : Bon. Je propose qu'on prenne acte. Vous avez posé toutes vos questions.

Monsieur Guion : Alors, je n'ai pas fini, parce qu'il y a un budget quand même sur le bilan.

Monsieur Vogel : Ok.

Monsieur Guion : Excusez-moi, hein, ça prendra le temps qu'il faut. Il faut que les Melunais soient au courant de ce qu'il se passe à Melun. Je m'interroge sur le budget. Est-ce qu'on peut parler budget ?

Monsieur Vogel : Non, on ne peut pas parler budget, et ce n'est pas vous qui décidez.

Monsieur Guion : Ben je suis désolé.

Monsieur Vogel : Non. Ce n'est pas vous qui décidez, voilà. Je propose que nous prenions acte de ce rapport.

Monsieur Guion : Alors, Monsieur le Maire, je veux qu'on note que...

Monsieur Vogel : Oui, vous notez. Voilà.

Monsieur Guion : ...on ne peut pas poser les questions que nous voulons poser.

Madame Rouffet : Excusez-moi, Monsieur Guion, mais Monsieur le Maire est quand même en charge de la séance. Ce serait bien de respecter l'ordre.

Monsieur Vogel : Voilà. Exactement. Qui c'est qui parle ? C'est très bien.

Madame Rouffet : Je comprends votre frustration parce qu'il y a beaucoup de choses à dire mais...

Monsieur Vogel : On vous a laissé parler très longtemps, vous avez pu vous exprimer. Le rapporte existe, il a été commenté. Donc on prend acte, un point c'est tout.

Monsieur Guion : Excusez-moi, je sais ce que c'est qu'un Conseil Municipal.

Monsieur Vogel : Et bien non. Et bien non. Je ne vous donne plus la parole. Je passe...

Monsieur Guion : Donc je note que vous empêchez un Conseiller Municipal de...

Monsieur Vogel : Voilà, vous pouvez noter que...

Monsieur Guion : ... de s'exprimer. Je n'ai pas fini.

Monsieur Vogel : Ce n'est pas le sujet.

Madame Rouffet : Monsieur Guion, excusez-moi, le règlement intérieur met en place des choses, s'il vous plaît.

Monsieur Guion : Alors maintenant, Madame Rouffet est cheffe de la séance et elle fait la police du Conseil Municipal ?

Monsieur Vogel : Voilà, voilà.

Madame Rouffet : Non. Mais comme vous, Monsieur, je suis élue et j'ai le droit de m'exprimer à ce sujet.

Monsieur Vogel : Voilà.

Monsieur Guion : Ah oui, vous pouvez. Par contre, ce n'est pas vous qui êtes...

Madame Rouffet : Oui. C'est ce que je fais depuis le début, Monsieur.

Monsieur Vogel : Monsieur Guion, ça va comme ça. Nous prenons acte.

Monsieur Guion : Donc je ne peux pas m'exprimer. Mais il y a quand même un problème de budget.

Monsieur Vogel : Nous prenons acte.

Monsieur Guion : Il y a 4 millions d'euros de frais financiers sur le...

Monsieur Vogel : Voilà.

Monsieur Guion : ... budget Woodi. Ah non, mais je veux m'exprimer. Il y a quand même 4 millions d'euros de frais financiers sur Woodi alors que l'aménageur est une banque. Vous comprenez ça ?

Monsieur Vogel : Nous prenons acte, Monsieur Guion, et nous passons...

Monsieur Guion : Je n'ai pas pu m'exprimer jusqu'au bout.

Monsieur Vogel : Voilà.

Monsieur Guion : Je veux que ce soit écrit.

Monsieur Vogel : Ce sera écrit au procès-verbal, selon vous. Délibération 29, Brigitte.

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité pour l'année 2019 présenté par l'Aménageur de la concession d'aménagement « La Plaine de Montaigu ».

**29 - PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE
RESTRUCTURATION GLOBALE DU PLATEAU DE CORBEIL
NOUVELLEMENT DENOMMÉ JARDINS DE L'EUROPE
REGULARISATIONS FONCIERES ENTRE LA COMMUNE DE MELUN ET
HABITAT 77
AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE NOTARIE
AFFECTATION ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Madame Tixier : Là, il s'agit du Programme de Rénovation Urbaine, la fin du PRU, puisque vous savez que l'ANRU a doté la Ville de deux programmes de Rénovation Urbaine – le premier donc, qui termine officiellement le 31 décembre 2020 ; et le second, le NPRU, dans lequel nous sommes en plein travail de réflexion et d'étude. Au titre de cette fin de PRU, il est simplement demandé de pouvoir proposer donc, ce soir, la régularisation foncière entre la Commune de Melun et le bailleur Habitat 77 puisque vous avez là le détail, si je veux respecter un peu nos délais. Nous avons donc un échange de terrains qui avait été fait, vous avez le détail, là, au niveau cadastral. Et donc, en fait, pour un euro symbolique, il est nécessaire qu'une convention soit passée – enfin, un acte notarié – entre Habitat 77 et la Commune de Melun pour pouvoir faire que l'ensemble du domaine public soit rétrocédé donc à la Ville. Vous avez le détail, là, de l'ensemble des parcelles donc vous voyez les... les... Tout a été recadastré avec... par le soin d'un géomètre, et donc l'ensemble des parcelles donc, est maintenant à reconsidérer dans leur ensemble et pour un euro symbolique, l'acte notarié devra être signé en l'étude de Maître Guenot, notaire à Melun.

Monsieur Vogel : Bien.

Madame Tixier : Merci.

Monsieur Vogel : On peut passer au vote ? Opposition ? Abstention ? C'est adopté. 30. Ah, abstention ? D'accord. On passe à la 30, Gilles.

Adopté à l'unanimité moins 6 abstentions, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet d'avenant au protocole relatif aux mutations foncières entre la Ville de Melun et Habitat 77.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant au protocole relatif aux mutations foncières et tous documents s'y rapportant notamment pour ce qui concerne l'éventuelle constitution de servitudes.

AUTORISE les échanges fonciers suivants :

- Cession par la Commune de Melun à Habitat 77, des parcelles suivantes, d'une contenance totale de 1 470 m² environ :

Parcelle	Surface m²
AE 725	1
AE 727 p1	1
AE 727 p2	351
AE 743 p1	2
AE 763 p1	1115

- Cession par Habitat 77 à la Commune de Melun, des parcelles suivantes, d'une contenance totale 11 207 m² environ :

Parcelle	Surface m²
AE 285	15
AE 401 p2	13
AE 407 p2	176
AE 407 p3	64
AE 407 p4	4
AE 543	123
AE 552	52
AE 554	461
AE 599	28
AE 600	119
AE 603	13
AE 693	288
AE 694	296
AE 704	66
AE 705	492
AE 708 p2	110
AE 712 p2	22
AE 713	4
AE 715 p2	1
AE 729 p2	682
AE 737 p2	202
AE 737 p3	94
AE 745	1491
AE 750	33

AE 751	7
AE 752 p2	36
AE 753 p2	16
AE 754 p3	263
AE 755 p2	3
AE 756 p2	2
AE 830	20
AE 831	437
AE 832	5564
AE 841	10

DECIDE d'affecter les parcelles cédées par Habitat 77 à un usage de voirie communale ou espace public et de les classer dans le domaine public de la Commune.

PRECISE que ces échanges fonciers se feront sans soulte et moyennant un euro symbolique entre la Ville de Melun et Habitat 77.

DESIGNE Maître Nicolas Guenot, Notaire à Melun, 1 rue Saint Sauveur, aux fins de rédaction de l'acte.

PRECISE que les frais de notaire inhérents à l'acte, seront pris en charge au prorata des surfaces échangées par la Ville de Melun et Habitat 77.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020.

DIT qu'en application de l'article L.2131 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération sera notifiée aux entités suivantes :

- Habitat 77
- Direction Départementale des Territoires de Seine et Marne
- Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
- Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine
- Concessionnaires concernés

30 - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES COORDONNE PAR L'UGAP POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL

Monsieur Ravaudet : Oui. Merci, Monsieur le Maire. La Ville participe à un groupement de commandes pour l'achat de son gaz. La participation à un groupement nous permet de répondre aux besoins de mise en concurrence, et d'obtenir des meilleurs tarifs. Le contrat actuel est souscrit auprès de l'UGAP, qu'est l'Union des Groupements pour l'Achat Public. Ce contrat prendra fin le 30 juin 2021. Nous devons donc souscrire une nouvelle participation à un groupement pour les trois ans à venir. Je propose de renouveler notre participation à l'UGAP, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents pour l'adhésion à ce groupement de commandes.

Monsieur Vogel : Ségolène.

Madame Durand : Oui. Moi, j'ai une question. Je voulais savoir si vous envisagiez aussi d'acheter une part d'énergie verte à l'UGAP.

Monsieur Ravaudet : Oui.

Madame Durand : Puisqu'on sera bientôt producteur d'énergie avec le projet BIM Etat 77.

Monsieur Ravaudet : Alors oui, c'est notre volonté. Mais on ne peut pas aujourd'hui décider le pourcentage d'énergie verte qu'on prendra. On est obligé de passer par un groupement de commandes donc on a le choix entre trois... il y a trois entités possibles, voilà. Et c'est une fois qu'on a adhéré à un groupement de commandes qu'on fait part de notre volonté d'avoir 5, 10, 15, 20 ou même 100 % d'énergie verte. Mais à ce stade-là, on ne choisit pas. On choisit un groupement de commandes, entre les trois entités possibles, on prend celle qui nous paraît être la mieux apte à répondre à nos besoins. On a comparé les trois par rapport aux trois années passées, et il s'avère que l'UGAP est la mieux placée. Voilà, il y a des points un peu en dessous, un peu au-dessus. Il y a une autre particularité, c'est le calendrier de ces trois entités ; elles n'ont pas le même. Et donc, si on veut choisir la Sigeif, elle a déjà débuté son marché, et il prendra fin trop tôt. Et si on prend la SDM, ils ont, eux, par contre, débuté le marché, et donc on ne sera pas à la date. Donc on est un peu, à cause des calendriers, obligé de reprendre l'UGAP. Et en plus, il y a une part de frais ; c'est-à-dire que quand on souscrit un abonnement au gaz, c'est conditionné à une adhésion et à une participation annuelle. L'UGAP, la participation est à 0 euro. Si on prenait le Sigeif : 1 383 euros. Si on prenait la CDS : 1 175 euros. Pour ensuite un prix de gaz quasiment équivalent.

Madame Durand : D'accord. C'est complet. C'était vraiment savoir si la part énergie verte était prévue dans l'achat groupé.

Monsieur Ravaudet : Elle est prévue. Elle est souhaitée.

Monsieur Vogel : On passe au vote. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? Abstient ? Ok. Délibération 31, Guillaume.

Adopté à l'unanimité moins 6 abstentions, le Conseil Municipal :

APPROUVE la Convention ayant pour objet la mise à disposition d'un (de) marché(s) de fourniture, d'acheminement de Gaz Naturel et services associés passée(s) sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP annexée à la présente délibération, portant adhésion au Groupement de Commande pour l'Achat de Gaz Naturel.

AUTORISE le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents à cet effet.

31 - PRESCRIPTION DE MODIFICATION DE DROIT COMMUN DU PLU - ADAPTATION 5

Monsieur Dezert : Oui, alors la délibération 31 porte sur la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme. Ce sera l'adaptation n° 5, dans le but de faciliter l'implantation d'un établissement de soins dédié aux personnes âgées dépendantes sur le site du Santépôle, qui est le secteur en matière de référence sanitaire et sociale pour le territoire. Pour ce faire, il y a lieu d'adapter le PLU à des contraintes mineures dont le déplacement d'une bande végétalisée, et la réduction d'un emplacement réservé à vocation de voirie. Ces adaptations mineures ont été validées par la DRIE. Donc voilà. L'idée est d'émettre un avis favorable à cette modification en vue de l'installation d'un EHPAD – l'EHPAD existant actuellement sur le site Marc Jacquet.

Monsieur Vogel : Ok. On passe au vote. Opposition ?

Monsieur Guion : Non, j'ai une petite question s'il vous plaît.

Monsieur Vogel : Oui.

Monsieur Guion : Si je peux, hein. Je... Donc il y a une lettre du Département de Seine et Marne qui a été adressée à Madame Michaud de la Ville de Melun à cette occasion, qui fait part d'un certain nombre de soucis ou de manquements. Est-ce que du coup la modification du PLU n° 5 répond à toutes les questions du Département de Seine et Marne ? Est-ce que vous vous êtes concertés avant là-dessus ou pas ?

Monsieur Dezert : Il y a eu une concertation avec le Département et la Région, les directions environnementales. Les deux parties ont été consultées donc il n'y a pas de manquement à cette modification.

Monsieur Guion : Donc ça répond à toutes les questions qui sont avancées dans la lettre en annexe ?

Monsieur Dezert : Voilà. En avance sur cette modification. Tout à fait.

Monsieur Guion : Très bien.

Monsieur Vogel : On passe au vote ? Opposition ? Abstention ? Aucune abstention. 32, Guillaume.

Adopté par 6 voix contre et 37 voix pour, le Conseil Municipal :

DECIDE d'engager la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme, dite adaptation n° 5, telle que formulée ci-dessus et conformément aux articles L.153-36 et suivants du Code de l'Urbanisme ;

Le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Melun a pour principaux objectifs :

- D'ajuster à la marge la partie réglementaire et en particulier l'extrait correspondant à la zone UB du Plan Local d'Urbanisme en vigueur ;
- De déplacer la bande végétalisée sur les documents graphiques : plan de zonage, annexes cartographiques afin de garantir la cohérence des informations ;
- De réduire l'emprise de l'emplacement réservé 19 sur le plan de zonage et les documents annexés au Plan Local d'Urbanisme en vigueur ;
- D'annexer les délibérations et documents graphiques répondant de l'instauration du

périmètre d'études sur le secteur de la Butte Beauregard adopté le 27 septembre 2019 ;

PRECISE que les modalités de la concertation retenues dans la mise en œuvre de cette procédure sont définies de la manière suivante :

* Conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme sera notifié au Préfet et aux Personnes Publiques Associées suivantes avant l'ouverture de l'enquête publique :

- Le Conseil Régional Ile de France ;
- Le Conseil Départemental de Seine-et-Marne ;
- la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine ;
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne ;
- la Chambre des métiers et de l'artisanat ;
- La Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France ;
- la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France ;
- La Mairie de Vert-Saint-Denis.

* Des mesures de publicité et d'informations suivantes à travers un affichage du présent arrêté à la Mairie de Melun durant un mois, avec mention de cet affichage en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département.

* Une mise en ligne sur le site internet de la Commune.

PRECISE qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification du PLU conformément à l'article L.153-41 du Code de l'Urbanisme ;

PRECISE qu'à l'issue de l'enquête publique, le projet de modification, éventuellement amendé pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées, des observations du public et du rapport du Commissaire enquêteur, sera présenté pour approbation au Conseil Municipal ;

PRECISE que le projet de modification arrêté fera l'objet des mesures de publicité et d'informations et une mise en ligne sur le site internet de la Commune.

32 - DIVISION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AY N° 120, D'UNE CONTENANCE DE 66 M², SISE RUE DE L'INDUSTRIE ET CONFIRMATION DE SA DOMANIALITE

Monsieur Dezert : 32. Donc il s'agit de la division de la parcelle cadastrée section AY n° 120, d'une contenance de 66 m², située rue de l'Industrie. Il s'agit là de distinguer la rue et le trottoir en faisant cette division de parcelle, sachant que ces deux parcelles in fine sont de l'espace public. C'est une régularisation.

Monsieur Vogel : Opposition ? Abstention ? 6. 33, Brigitte.

Adopté à l'unanimité moins 6 abstentions, le Conseil Municipal :

PROCEDE à la division de la parcelle cadastrée section AY n° 120.

PRECISE que les parcelles issues de la division foncière à savoir, AY n° 287 et n° 288, appartiendront au domaine public de la Commune.

33 - CESSION A L'ASSOCIATION FONCIERE LOGEMENT, OU TOUTE AUTRE FILIALE DE CETTE SOCIETE, D'UN TERRAIN SIS RUE ETIENNE GILSON-SQUARE BLAISE PASCAL, PARCELLE CADASTREE SECTION AD N°307P

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE

Madame Tixier : Oui merci. L'idée là est exactement la même que dans ma délibération précédente, c'est-à-dire que dans le cadre de l'ANRU, et pour faire suite au premier Programme de Rénovation Urbaine, il nous est nécessaire de régulariser une situation et donc entre autres de vendre à la Foncière Logement qui est une filiale donc qui avait été de... de... ah, de la Foncière Logement, pardon, d'Action Logement, pour pouvoir garantir une mixité donc entre les différents immeubles, à la fois de logement social et de mixité donc de locataires, de la... pardon, on est tous fatigués, de logements locatifs libres. Voilà. Je vous prie de m'excuser. En l'occurrence, il s'agit d'un terrain qui est donc cadastré pour 687 m², donc AD 307, qui est donc propriété de la Ville et en même temps jouxte foncier d'Habitat 77 qui est cadastré AD 304 P pour 2 140 m² d'autre part. Donc sera réalisé un petit programme de 19 logements en 4 plots et donc les places de stationnement qui iront avec. Le permis de construire devrait être déposé d'ici la fin de l'année, l'idée étant que, en effet, le démarrage de ces travaux qui ont été prévus depuis de très longue date puisse se faire maintenant en effet, avant que n'intervienne la date du 31 décembre 2020, fin de l'opération PRU. Nous n'allons pas faire de grosses dépenses, ni de gros trafics d'argent puisque ce sera pour le prix d'un euro symbolique que donc nous allons autoriser Monsieur le Maire à vendre cette partie de terrain – 687 m² rue Etienne Gilson. Merci Monsieur le Maire.

Monsieur Vogel : Oui, Madame Gillier.

Madame Gillier : Alors, très rapidement même si le lieu tel qu'on l'a vu, il ne se prête pas forcément – je n'irai pas vivre là-bas, personnellement – je note quand même que c'est un organisme paritaire auquel c'est cédé pour un euro symbolique. Dans ce sens-là, je précise que je m'abstiendrai du vote, contrairement à mes collègues de Bien Vivre à Melun. C'est pour expliciter mon vote.

Madame Tixier : Merci.

Monsieur Vogel : Monsieur Saint Martin.

Monsieur Saint Martin : Oui, sur le vote contre. Enfin, si j'ai bien compris, c'est vraiment sur la route, c'est sur la Rocade, l'actuelle Départementale.

Madame Tixier : Qui sera un boulevard urbain, Monsieur Saint Martin.

Monsieur Saint Martin : Oui, mais pas tout de suite.

Madame Tixier : N'oublions jamais.

Monsieur Saint Martin : Oui, enfin pas tout de suite. Et c'est à côté d'un rond-point très passant, très dangereux d'ailleurs en voiture. Habiter là, c'est terrible – pour les enfants qui jouent, je ne sais pas où d'ailleurs.

Madame Tixier : Sur l'espace vert qui sera prévu derrière, ne vous inquiétez pas.

Monsieur Saint Martin : Il sera prévu derrière. Il sera de quelle superficie ?

Madame Tixier : Bah, vous avez vu la parcelle en fait : 687 + 2 140.

Monsieur Saint Martin : Mais c'est tout petit.

Madame Tixier : Ca fait 3000 m².

Monsieur Saint Martin : Oui. En tout cas, nous, on va voter contre.

Monsieur Vogel : Ok. D'accord. Donc on va voter. Opposition ? 6. Abstention ? Il y en a 1. C'est adopté. 34, Guillaume.

Adopté par 5 voix contre, 37 voix pour et 1 abstentions, le Conseil Municipal :

AUTORISE la cession d'une partie de la parcelle cadastrée section AD n° 307p d'une superficie d'environ 687 m², située rue Etienne Gilson – Square Blaise Pascal à Melun, au prix de 1 euro à l'Association Foncière Logement ou tout autre filiale de cette société.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ledit acte, ainsi que tous documents se rapportant à cette société cession.

DESIGNE Maître Nicolas Guenot, notaire à Melun – 1 rue Saint-Sauveur, en tant que notaire représentant la Ville de Melun.

DECIDE que les frais d'acte de vente seront à la charge de la Ville au prorata de la superficie de terrain cédé (le reste sera pris en charge par Habitat 77, au prorata de la superficie du terrain cédé) ;

PRECISE qu'en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération sera notifiée à :

- Habitat 77
- L'Association Foncière Logement
- La Direction Départementale des Territoires de Seine et Marne
- L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
- La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

DIT que la recette relative à la vente est inscrite au budget prévisionnel 2021.

**34 - OPERATION D'AMENAGEMENT ET DE RESORPTION DE L'HABITAT
INDIGNE DU CENTRE-VILLE DE MELUN
RESIDENCE DU PARC - 15, RUE GAILLARDON
CONVENTION OPERATIONNELLE PLURIPARTITE : VILLE DE**

**MELUN-COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE-ETAT-
AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Monsieur Dezert : 34. Il s'agit de l'autorisation de signature de la convention opérationnelle multipartite : Ville de Melun – CAMVS – Etat – ARS Ile-de-France concernant l'aménagement et de résorption de l'habitat indigne du centre-ville de Melun concernant le 15 rue Gaillardon. L'objet de cette convention permet réellement de laisser la place à l'opérationnalité et d'entériner le financement de l'opération avec des subventions multiples : de l'Agglo à hauteur d'1 million d'euros ; de l'Etat via le dispositif SULHI de 1 million d'euros ; l'apport de la Ville de Melun en nature de 432 000 euros ; et de la CAMVS, pour ce qui concerne le relogement, à hauteur de 250 000 euros. Donc le projet sur cette parcelle devra permettre de réaliser donc du logement social, ainsi qu'une crèche en équipement public. En termes de planning, on est sur le temps long avec effectivement le lancement de la DUP en 2021, l'ordonnance de l'expropriation en 2022 s'il y a lieu, et la signature par l'OPH qui va acquérir le foncier en 2023 – 2024, donc ça fait une réalisation et un aboutissement sur ce 15 Gaillardon en 2025. Donc je vous propose l'approbation de cette convention multipartite et ainsi autoriser le Maire à la signer et aller chercher les financements énoncés.

Monsieur Vogel : Ok. Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Oui. Alors, sur cette opération, j'ai cru voir que, au départ, sur ce bâtiment était prévu un logement étudiant, un certain nombre de logements étudiants ? Je voulais savoir qu'est-ce qui s'est passé, parce que c'était quand même très approprié à mon avis des logements étudiants à cet endroit-là, pour la fac notamment. L'attractivité de la Ville de Melun. Qu'est-ce qui s'est passé pour que ce projet ne se fasse pas ? Est-ce qu'il y avait autant de subventions ? Comment ça s'est passé pour que ça devienne du logement social ?

Monsieur Dezert : En fait, l'équilibre de l'opération – parce que là on raisonne à la fois sur le 15 Gaillardon, mais sur un ensemble Gaillardon – il y a certaines péréquations qui se font entre différents îlots, donc la volonté finale, pour la solvabilité économique du projet, c'est effectivement de revoir, et donc de repasser sur de l'habitat social. Voilà. C'est économique.

Monsieur Vogel : Et, d'autant plus que c'est de la reconstitution, parce que pour nous, c'est dans le cadre du NPNRU. Voilà. Ce ne sont pas des nouveaux logements sociaux.

Monsieur Guion : D'accord. Je reviens du coup sur la stratégie qu'il y a sur les autres îlots qui sont tout autour. Comment est-ce que vous envisagez la stratégie sur les îlots autour de ce bâtiment, parce que, c'est bien de refaire ce bâtiment – c'est un bon exemple de coopération avec l'EPFIF et l'Etat, la CAMVS. Que comptez-vous faire autour de cet îlot ? Il y a une veille qui est faite de l'EPFIF, mais qu'est-ce que vous avez comme stratégie dessus, si jamais il y a des ventes ou des DIA qui arrivent ?

Monsieur Dezert : Bah, justement, l'EPFIF, comme vous le nommez, permet justement d'acquérir quand les DIA vont arriver. Ce sera le rôle de l'EPFIF de faire cette veille et de procéder indirectement à l'acquisition foncière, et à la négociation / acquisition.

Monsieur Guion : L'EPFIF fait la veille, mais c'est la Ville qui doit avoir une stratégie sur ces îlots. Est-ce que vous en avez une ?

Monsieur Dezert : L'idée, c'est de faire une reconversion de l'îlot, un recyclage de l'îlot pour qu'effectivement on ait à terme du logement – du logement social – et que la ville se recrée. Et qu'on n'ait pas de l'habitat insalubre. C'est la finalité globale de cet îlot.

Monsieur Guion : Non mais, il y a 5 îlots si vous regardez bien le schéma à la fin. Il n'y a pas que cet îlot. Effectivement, cet îlot est traité. Malheureusement sur le temps long, mais c'est comme ça, on n'a pas le choix, c'est l'administration. Il y a d'autres îlots tout autour, qui sont sur la veille – îlot 1, îlot 2, îlot 3, etc. On parle juste de l'îlot 3 pour l'opération. Quelle est la stratégie sur les autres îlots qui sont sur la veille EPFIF ?

Monsieur Vogel : Brigitte.

Madame Tixier : Oui, je voulais juste compléter ce que disait Monsieur Dezert en fait. C'est grâce à l'EPFIF que nous allons pouvoir éviter que – vous l'évoquiez à l'instant – des propriétaires privés puissent évidemment vendre leur foncier sans qu'il y ait une unité, et sans qu'il y ait une réflexion. Donc la stratégie de la Ville, c'est de faire cette veille foncière de façon à ce qu'on puisse faire un ensemble cohérent. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a aussi – alors, surtout ne commençons pas un débat sur le sujet parce que ce n'est pas le sujet ici.

Monsieur Guion : Ca serait long sinon, hein, effectivement.

Madame Tixier : Non mais je vous le dis. Je vous le dis à l'avance si vous voulez bien, Monsieur Guion. C'est juste parce que vous n'êtes pas sans ignorer qu'il y a le site de Marc Jacquet qui est juste derrière, qui est une vraie question et qui a un vrai devenir. C'est pour faire une espèce de réalisme total de ce quartier qui est quand même en plein centre-ville et qui mérite en effet une attention particulière.

Monsieur Guion : Je rebondis là-dessus, et je rebondis sur le Conseil Municipal du 17 septembre. Monsieur le Maire, vous m'aviez dit que ce n'était pas possible de faire intervenir l'EPFIF en même temps que Cœur de Ville par exemple. Alors, on bénéficie d'action Cœur de Ville à Melun, on a de la chance ; il n'y a que 122 villes qui le font. C'est bien, on fait intervenir l'EPFIF là-dessus. Je trouve ça dommage. On a d'autres îlots – alors je ne parle pas de tout le cœur de ville, hein, il n'est pas question de mettre sous cloche, comme vous le disiez, tout le cœur de ville – mais il y a beaucoup d'îlots qui sont dégradés, fortement dégradés, notamment la rue du Général De Gaulle, la rue Saint Aspais, le boulevard Victor Hugo, où on pourrait faire intervenir l'EPFIF et faire intervenir ce genre d'opérations de façon à préserver l'habitat et à redynamiser le cœur de ville. On a Cœur de Ville, on a OPRU, pourquoi ne pas faire intervenir l'EPFIF là-dessus ? Ca nous permettrait d'avancer plus vite ; c'est pour ça que je posais la question à Monsieur Thiaw tout à l'heure pour l'OPRU. On pourrait avancer plus vite sur la rénovation du cœur de ville. On a vu que sur l'ORI, vous avez eu la gentillesse de nous donner l'avancement de tous les ORI. On a vu que sur 12 immeubles, il n'y en a pas beaucoup qui avancent ; il y en a même qui sont abandonnés. Ce serait bien de mettre le paquet avec l'EPFIF, parce que du coup, ça permet d'avancer l'argent, l'EPFIF une veille et de maîtriser tout ça sur le cœur de ville pour vraiment maîtriser tout l'habitat dégradé du cœur de ville parce qu'il y en a vraiment besoin.

Monsieur Vogel : Baytir.

Monsieur Thiaw : Juste. Il faut juste préciser – moi, je ne vais pas revenir sur ce que le Maire vous a dit lors du dernier Conseil, mettre la ville sous cloche. Il faut savoir que si on signe ce

type de convention sur l'ensemble de la ville, le risque financier, il est important. Parce qu'en fait il faut savoir simplement, hein, on va faire simple : si on lance des programmes et que les programmes ne sont pas vendus, c'est la Ville qui se porte caution. Il n'est pas nécessaire forcément de multiplier, de rajouter ou superposer les outils. Vous avez cité les opérations ORI qui fonctionnent. Il y a eu un ORI 1, il va y avoir un ORI 2. ORI 2 sera lancé et ORI 2 marchera avec l'OPRU. Donc on ne cherche pas à multiplier... L'efficacité, ce n'est pas dans la multiplication des outils. On a l'ORI, on a OPRU. On a utilisé les conventions. On a ces structures-là pour quelques îlots, je pense que c'est pertinent de faire comme ça. On ne va pas superposer sur le cœur de ville, mettre la ville sous cloche comme vous l'a dit le Maire, en utilisant cet outil qui peut être dangereux pour la Ville financièrement.

Monsieur Guion : Excusez-moi Monsieur Thiaw, j'ai bien dit que ce n'était pas la question de mettre tout le cœur de ville sous cloche, évidemment, mais par contre les îlots. L'EPFIF travaille sur des îlots, comme l'îlot du 15 rue Gaillardon. Il y a beaucoup d'îlots qui sont... où on peut intervenir. Vous me disiez que ce n'était pas possible de multiplier ; au contraire, ça permet d'accélérer. Il y a des villes – je me suis renseigné du coup – il y a des villes qui l'ont fait. Je parle de Epinal, par exemple, ou Morlaix, qui sont très actifs là-dessus. Ils n'ont pas d'argent pourtant ; ils sont comme Melun, ils sont très endettés, et pourtant ils ont profité de l'EPFIF parce que ça permet ça, pour plein d'îlots en cœur de ville. Voilà, ils ont réussi. Alors, ce n'est pas fini, hein, c'est sur le temps long effectivement parce qu'il y a plein d'îlots, mais ils ont réussi, sur beaucoup d'îlots, à faire avancer les choses grâce à l'EPFIF pour supprimer l'habitat dégradé. Et donc sur Melun on a plein d'exemples, on pourrait en citer plein des immeubles dégradés. Il faut vraiment le faire, il faut vraiment mettre le paquet pour avoir un petit peu plus d'ambition là-dessus. C'est bien que vous faites ça sur le 15 rue Gaillardon, il faudrait y aller. Il fallait profiter d'Action Cœur de Ville. Parce que oui, on peut empiler les dispositifs. Au contraire, ça permet de faciliter, ça permet de gagner de l'argent, ça permet d'éviter d'endetter la Ville. Je suis sûr que si vous refaites des immeubles rue du Général De Gaulle, que c'est financé par l'EPFIF et puis des fonds Etat, ORI et OPRU, vous allez pouvoir – sans dépenser beaucoup d'argent pour la Ville – vraiment rénover notamment le rue du Général De Gaulle, le boulevard Victor Hugo, tout ce que j'ai cité tout à l'heure. Donc voilà. Il va falloir avoir un peu plus d'ambition, quitte à embaucher un petit peu plus à l'urbanisme, mais je pense que ce serait utile pour les Melunais, le centre-ville, et pour tout le monde.

Madame Tixier : Juste une toute petite précision Monsieur Guion : l'EPFIF ne finance pas en fait. Ca n'est pas une gentille fée Clochette.

Monsieur Guion : L'EPFIF avance.

Madame Tixier : Avance. Ah mais, ce n'est pas pareil.

Monsieur Guion : Ce que Melun ne peut pas faire parce que Melun est tout à fait endettée.

Monsieur Vogel : Monsieur Guion, donc vous êtes d'accord avec le mécanisme de la délibération 34 ?

Monsieur Guion : Oui.

Monsieur Vogel : Donc vous allez la voter ? C'est ça le sujet, hein. Donc on va passer au vote. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est bon. Voilà. Alors, délibération 35. Guillaume.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le dispositif opérationnel du traitement urbain et social de l'immeuble sis 15, rue Gaillardon à Melun.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention opérationnelle de mise en œuvre de ce dispositif et tous documents s'y rapportant.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à soutenir la CAMVS pour obtenir les financements nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle du projet.

35 - MODIFICATIONS RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ SUITE A DES OBSERVATIONS DE L'ETAT

Monsieur Guion : Ils sont pressés.

Monsieur Dezert : Pardon, excusez-moi, j'étais encore sur l'EPFIF, là.

Monsieur Guion : Oui, Monsieur le Maire est pressé.

Monsieur Dezert : Alors, la délibération 35 consiste à la modification du règlement local de publicité. Donc, on avait voté en juillet ce règlement. Il se trouve qu'il y a eu des observations du contrôle de légalité auquel on a répondu. Donc, c'est des observations mineures qui ont fait l'objet de modifications sur lesquelles on s'est entendu avec eux, donc il n'y a plus de problématique et je vous propose de mettre au vote cette nouvelle réglementation de publicité en tenant compte de ces modifications.

Monsieur Vogel : Bien.

Monsieur Saint Martin : Avant de voter, juste une petite intervention.

Monsieur Vogel : Oui.

Monsieur Saint Martin : On en avait beaucoup discuté la dernière fois de cette présence de la publicité dans l'espace public. Je ne veux pas dire que je fais de l'enquête mais je me balade beaucoup dans le centre-ville et un peu partout. Là je vois proliférer des écrans plasma à led, qui sont hyper invasifs, toxiques pour les yeux, notamment sur la place Saint Jean. J'en ai parlé un petit peu avec les commerçants qui le constatent eux aussi. Ils sont d'ailleurs, pour certains, forcés de mettre les écrans quand ils travaillent en chaîne, et là je me dis qu'il y a un travail de régulation à opérer. Je sais que c'est compliqué comme dossier – notamment derrière les vitrines, il y a toute cette problématique – mais il n'empêche que là, en termes de santé, de qualité esthétique de la ville, mais là mais c'est terrible parce que ça se reproduit, ça se multiplie, ça devient une espèce de mode. Les commerçants, certains commerçants imaginent que ça ne coûte pas cher ; en fait, ça coûte cher, ça consomme beaucoup d'énergie. Et, d'un point de vue visuel, ça détruit littéralement notre quotidien, quoi. Le soir en ce

moment sur la place Saint Jean, mais allez vous balader, ça illumine la place. On ne voit plus les étoiles. C'est terrible.

Monsieur Vogel : On passe au vote.

Madame Stentelaire : Pardon, mais je peux répondre ?

Monsieur Vogel : Oui, Catherine.

Madame Stentelaire : Evidemment, on en a déjà parlé la dernière fois. On en est conscient. Maintenant, nous n'avons pas de moyen d'action sur ce fait. Les gens le savent de plus en plus, et donc l'utilisent. On est d'accord. Là, on avait déjà été retoqué parce qu'on avait été plus dur que la moyenne, donc pour le coup, là on n'a pas de... Mais on suit ça de près. Si vous voulez aussi en parler aux commerçants et nous aider à ne pas s'étaler...

Monsieur Saint Martin : Je serai constructif là-dessus.

Madame Stentelaire : Non mais vraiment.

Monsieur Saint Martin : Parce que je trouve ça affreux.

Madame Stentelaire : On est bien d'accord. Merci.

Monsieur Vogel : Ok. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Et bien Catherine, c'est à toi, délibération 36.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les modifications du Règlement Local de Publicité suivantes :

• **Partie II – Article 1**

Véhicules **en stationnement et** utilisés ou équipés aux fins essentiellement de servir de support à de la publicité ou à des pré enseignes (code de l'environnement R.581-48).

• **Partie III – Article 3.2:**

Les pré enseignes temporaires suivantes sont interdites :

- sur toiture ;
- sur terrasse ;
- sur balcon ou balconnet ;
- sur marquise ou auvent ;
- sur mur de clôture ou clôture, aveugle ou non ;
- lumineuses et numériques ;
- ~~-scellées au sol.~~

• **Partie III – Article 4.3**

4.3 densité :

Les enseignes temporaires respecteront la limite de densité commune aux enseignes, le cumul de la surface des enseignes **temporaires et permanentes** apposées sur façade ne peut pas dépasser 20% (pour le cas d'une façade commerciale de moins de 50 m²) ou 10% de la façade commerciale (pour le cas d'une façade de plus de 50m²) (Cf : annexe 4)

• Partie III – Article 4.4.1 :

4.4.1 les enseignes temporaires scellées au sol

Elles sont interdites dans les zones en agglomération.

Cependant, en l'absence de possibilité d'installer une enseigne temporaire sur un support mural, il pourra exceptionnellement être autorisé une enseigne temporaire scellée au sol ~~à condition que le linéaire de voirie soit supérieur à 60 mètres ;~~

APPROUVE les nouveaux plans de zonage tels qu'annexés à la présente délibération, les limites du territoire aggloméré ayant été précisées et notamment présentées en blanc sur la cartographie et non plus en jaune.

PRECISE que seuls les articles et les plans énumérés par la présente délibération ont fait l'objet d'une modification.

PRECISE que le Règlement Local de Publicité sera tenu à la disposition du public en mairie et accessible sur le site internet de la ville.

PRECISE que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R.153.21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois au minimum.

PRECISE que mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département.

PRECISE que la présente délibération et le Règlement Local de Publicité annexé à cette dernière seront transmis au représentant de l'Etat dans le Département.

PRECISE que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Commune.

PRECISE que la présente délibération sera exécutoire à compter de l'accomplissement des mesures de publicité, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué, et à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

DIT que la présente délibération sera affichée pendant 1 mois en Mairie, conformément à l'article R.153-3 du Code de l'Urbanisme.

36 - JEU CONCOURS "LES VITRINES DE NOEL" - CHEQUES CADEAUX "J'AIME MA VILLE"

Madame Stentelaire : Merci Monsieur le Maire. Là, il s'agit du jeu concours « les Vitrines de Noël ». Bon évidemment, ça va peut-être être compromis tout ça, mais dans le cadre des animations de fin d'année, l'Union des Commerçants et des Artisans de Melun (UNICOM) en partenariat avec la Ville de Melun, organise un jeu concours. Il s'agit ici d'élire les trois plus belles vitrines de Noël des commerçants. C'est un jeu concours qui existe déjà depuis deux ans. L'objectif est de créer du flux en centre-ville en cette période cruciale. A l'issue du jeu, un tirage au sort sera effectué le 23 décembre 2020 pour désigner les trois plus belles vitrines. Les dix participants gagnants remporteront des chèques cadeaux « J'AIME MA VILLE » d'une valeur unitaire de 10 euros, donc ils auront 5 euros chacun... 50 euros chacun pardon. Excusez-moi. Et la Ville, elle, s'engage à communiquer pour le commerçant gagnant, pardon. Il remportera une communication spécifique dans la presse locale et sur les réseaux de communication de la Ville évidemment, le Melun Magazine. Les deux autres commerçants remporteront une communication sur les réseaux de communication de la Ville. Il s'agit ici d'autoriser, on va dire, ce partenariat entre l'association des commerçants et la Ville de Melun à utiliser, enfin à faire ce jeu concours « les Vitrines de Melun ».

Monsieur Vogel : Bien. On peut passer au vote ? Madame Gillier.

Madame Gillier : Je vais être ultra rapide parce qu'en fait l'initiative est bonne, ça avait plutôt bien fonctionné. Est-ce qu'on n'aurait pas pu avoir une enveloppe un peu plus conséquente pour le coup ? Année particulière du commerce qui a eu des difficultés, qui est fermé. Ça aurait valu le coup de mettre une enveloppe plus importante et d'avoir plus de gagnants, pour avoir un plus grand engouement pour les commerces de centre-ville.

Madame Stentelaire : On aurait pu, évidemment.

Monsieur Vogel : On peut toujours faire plus.

Madame Stentelaire : Voilà, c'est ça. Il y a beaucoup d'actions qui sont prévues, vous allez voir. L'association des commerçants nous a présenté hier justement toutes leurs actions 2021 ; c'est vraiment un vrai partenariat, on est ravi. Il y a beaucoup de choses qui vont être faites. Nous, de notre côté, on a aussi des actions qui ont été mises en place pour aider les commerçants par rapport à cette situation particulière encore une fois. Donc voilà. Merci.

Monsieur Vogel : Opposition ? Abstention ? C'est adopté. 37, Catherine.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la Convention chèques cadeaux « J'Aime Ma Ville » dans le cadre du jeu concours des Vitrines de Noël.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention chèques cadeaux « J'Aime Ma Ville » dans le cadre du jeu concours des Vitrines de Noël.

37 - DEROGATION AU REPOS DOMINICAL DES COMMERCES POUR 2021

Madame Stentelaire : Comme tous les ans depuis 2016, le Code du Travail confère au Maire le pouvoir de supprimer le repos dominical des salariés dans la limite maximale de douze dimanches par an, au lieu de cinq auparavant, au bénéfice de chaque catégorie de commerce

de détail. Nous votons... enfin, nous avons proposé, toujours avec l'association des commerçants, des dates, qui sont donc au nombre de douze. Il y a trois dimanches de soldes, deux des braderies, les quatre dimanches de décembre 2021, celui de la rentrée des classes, un Black Friday, et celui de la fête des mères. Il s'agit ici d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce calendrier.

Monsieur Vogel : Merci. Opposition ? Abstentions ? Opposition ?

Monsieur Saint Martin : Traditionnellement, on s'est toujours opposé. Enfin, moi, je n'y étais pas, hein, mais le groupe s'opposait...

Monsieur Vogel : Oui, oui, tout à fait.

Monsieur Saint Martin : ...contre le travail dominical par principe donc voilà.

Monsieur Vogel : D'accord. Donc opposition ? Ok. Abstention ? C'est bon. On passe à la délibération 38. Baytir.

Adopté par 5 voix contre et 38 voix pour, le Conseil Municipal :

PREND ACTE des 12 dates d'ouverture exceptionnelle pour 2021 :

- 10 janvier (soldes d'hiver)
- 11 avril (braderie de printemps)
- 30 mai (fête des mères)
- 27 juin (soldes d'été)
- 04 juillet (2^{ème} dimanche des soldes d'été)
- 05 septembre (rentrée scolaire)
- 19 septembre (braderie d'automne)
- 28 novembre (Black Friday)
- 05 décembre (fêtes de Noël)
- 12 décembre (fêtes de Noël)
- 19 décembre (fêtes de Noël)
- 26 décembre (fêtes de Noël)

EMET un avis favorable sur le calendrier d'ouverture dominicale des commerces de détail proposé par le Maire pour 2021.

38 - OPERATION DE RAVALEMENT DES FACADES D'IMMEUBLE

Monsieur Thiaw : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'une opération de ravalement des façades d'immeuble. La Ville de Melun souhaite soutenir l'opération de renouvellement des façades d'immeuble en accompagnant les propriétaires et copropriétés dans le financement des travaux. Le montant global pour cette action est de 320 850 euros pour cinq ans. Les subventions sont de 15 %, 30 % et 50 % plafonnés avec des plafonds différents. La subvention peut être majorée de 20 % si l'immeuble a été ciblé comme patrimoine bâti et protégé. Donc, il y a une commission qui va se réunir. Elle sera composée d'élus, d'agents de la Ville, de la CAMVS, de la SPL. Et donc, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le

Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. Il faut savoir que cette action-là est une action complémentaire de l'OPARU qu'on citait tout à l'heure. Donc ceux qui n'ont pas le droit à l'OPARU pourront bénéficier de cette subvention.

Monsieur Vogel : Très bien. Oui, Madame Gillier.

Madame Gillier : Oui. J'ai une question, quand j'ai vu un peu les montants : est-ce qu'il est prévu, dans les critères d'attribution, le fait de passer par un artisan comme étant quelque chose qui soit bonifié pour le coup en terme de montant ? Parce que moi, 2 500 euros les travaux de nettoyage de façade, de rejointement et de gommage, je me dis « ils le font eux-mêmes quoi ». Non, mais, il y a vraiment aussi cette interrogation-là. C'est-à-dire est-ce que l'argent public qu'on met là va venir renforcer le tissu des TPE / PME locales ? Ou est-ce que c'est simplement – et qui n'est déjà pas si mal, hein – le fait de remettre un coup de neuf dans la ville ?

Monsieur Thiaw : Ce n'est pas des subventions qui sont faites aux propriétaires directement. C'est des subventions, et le service urbanisme va vérifier tout ça. C'est sur facture. Ce n'est pas des subventions à la personne.

Monsieur Vogel : Bien. Donc.

Monsieur Martin : S'il vous plaît, Monsieur le Maire.

Monsieur Vogel : Oui.

Monsieur Martin : S'il vous plaît. Je vais essayer d'être assez bref, hein, sur le sujet. Monsieur Thiaw, vous vous souciez d'un vrai problème à Melun qu'est l'entretien du bâti et notamment des façades d'immeubles. C'est un vrai problème. On évoquait le sujet de même dans notre programme côté de Réinventons Melun ; c'est évident qu'un centre-ville dégradé n'est attractif pour personne. Alors vous joignez à la délibération un cahier des charges qui est assez bien fait, qui est précis, assez complet, synthétique et en même temps précis, et qui dresse un constat assez alarmant concernant le centre-ville de Melun. Il est mentionné 128 façades d'immeubles qui ont été identifiées comme dégradées. Ce n'est pas rien quand même, 125 immeubles à Melun – pour un centre-ville de la taille de Melun, c'est quand même conséquent – dont 45 immeubles sur les axes structurants du centre-ville. Sur ce volume, il est notifié 35 façades d'immeubles ayant été identifiées comme fortement dégradées, et 84 comme moyennement dégradées. Il est à noter que vous ne faites pas mention, dans ce cahier des charges, de toutes les façades qui ne sont pas forcément dégradées, mais qui sont simplement encrassées et qui ne donnent pas une belle image de notre ville. Je pense par exemple aux immeubles qui sont au-dessus du Sarténais, ou de la Brasserie du Pont, qui sont très vives, qui ont une forte visibilité dans la ville parce qu'on les voit de loin, et qui ne sont pas des façades dégradées proprement dites, qui sont simplement encrassées. Un coup de Karcher, ça ne serait quand même pas mal. Alors, pour remédier à ce fléau, vous proposez d'allouer des subventions pour ravalement de façades à des propriétaires qui n'ont pas entretenu leurs immeubles depuis 10, 20, 30, 40 ans, comme si ça allait les réveiller selon leur bon vouloir. Par ailleurs, vous n'avez pas l'air de conditionner ces subventions aux ressources des propriétaires ; je pense que ce ne serait pas mal qu'on distingue les propriétaires qui habitent leur logement et qui ont du mal à joindre les deux bouts – ça arrive hein, les propriétaires ne sont pas tous d'affreux capitalistes – et puis des propriétaires qui perçoivent

des dizaines de loyers à Melun, ce n'est pas tout à fait la même situation financière derrière. Il est évident que vue l'ampleur du problème à Melun, si vous voulez vraiment changer les choses et arriver à des résultats probants, il faut être beaucoup plus coercitifs. Je rappelle que le Code de la Construction et de l'Habitation prévoit, je cite, hein : « Les façades des immeubles doivent être constamment tenues en bon état de propreté. ». Autrement dit, les propriétaires ont une obligation d'entretien de leur patrimoine, à Melun comme ailleurs, et on n'y est pas du tout à Melun. Donc j'insiste, vous devriez vous appuyer sur l'arsenal juridique qui est composé des articles – vous les connaissez, vous êtes tous des brillants juristes – les articles L.132-1 jusqu'à L.132-5 du Code de la Construction. Des villes qui pratiquent l'obligation du ravalement de façades, il y en a quand même beaucoup en France – bon, il y a celles qui sont très connues, comme Paris, Lyon, Bordeaux, etc., mais il y a aussi des villes de taille beaucoup plus moyenne qui pratiquent le ravalement de façades – finissent par plaire à tout le monde : il y a ceux qui y habitent parce que c'est quand même agréable de vivre dans un environnement propre, soigné, assez esthétique, et puis les propriétaires qui finissent toujours tous collectivement à s'y retrouver dans la valorisation de leur patrimoine. On va quand même voter pour votre délibération, parce qu'elle va quand même dans le bon sens, et elle prend acte qu'il y a un vrai besoin sur le sujet. Mais, en l'état, personnellement, j'ai l'impression que vous n'allez pas arriver à des résultats très probants sur la base uniquement du volontariat des propriétaires. On parle de fourchette. Madame Gillier parlait de 2 500 euros, mais ce n'est pas énorme pour un ravalement de façade d'un immeuble. Je suis au courant de certains devis qui ont été demandés pour des immeubles, on atteint plutôt des montants sur quelques dizaines de milliers d'euros. Donc, je pense que le volontariat en la matière aboutira à des résultats assez médiocres alors que vous pourriez engager une politique vraiment volontariste sur le sujet et qui pourrait transformer la perception qu'on a du centre-ville de Melun, juste dans le courant de la mandature.

Monsieur Thiaw : Alors, la question est tellement longue que j'ai noté des points. Il faut savoir que cette opération-là vient en complément des 11 millions qui ont été mis sur la table par la CAMVS et l'ANAH. Elle vient en supplément. Le côté coercitif. Nous avons essayé le côté coercitif dans le cadre des opérations de restauration immobilière, les ORI. Il s'est vite avéré que les DUP dataient de 2016, si ma mémoire est bonne, et pour certaines copropriétés, on n'est pas arrivé forcément au résultat attendu.

Monsieur Martin : Vous avez dit que c'était un succès, tout à l'heure, l'ORI, donc.

Monsieur Thiaw : C'est simple. Moi, vous me posez une question, j'y réponds. Si vous m'en posez une seconde, ça veut dire que la première ne vous intéresse pas, je me tais. Je vous ai écouté, vous m'écoutez s'il vous plaît. Donc, je reprends. Euh... euh... voilà le fait de me couper. Il n'y a pas de critères entre riche, pauvre, etc. Celui qui souhaite faire son ravalement, il en fait la demande, il est pris en charge. L'OPARU qui est la grosse machine, 11 millions d'euros mis sur la table par l'ANAH et la CAMVS, nous, Ville de Melun, nous souhaitons appuyer cette demande-là. Les gens qui n'ont pas forcément... euh... qui ne bénéficient pas forcément de l'ANAH... des aides de l'ANAH et de la CAMVS, pourront, s'ils le souhaitent, sur cinq ans, bénéficier du ravalement de façades. Ensuite, est-ce que c'est beaucoup, est-ce que... ? C'est pareil : quand on ne fait rien, on ne fait rien. Mais le fait de communiquer sur l'aide – on va parler tout à l'heure de l'aide de rénovation des vitrines. Quand on a incité, quand on a initié la chose, vous nous avez dit que ce n'était pas suffisant ; et pour autant, quand on a lancé le dispositif, on a eu à traiter 6 demandes de commerçants. Des fois, les subventions sont modestes, mais ça nous permet nous, en tant que collectivité,

d'inciter, de communiquer, et de dire aux gens « faites, et si vous faites, quel que soit le montant, même si c'est dérisoire, on peut vous aider à le faire ». Voilà.

Monsieur Vogel : Ségolène.

Madame Durand : La difficulté parfois, quand on refait les façades, au bout de cinq ans, dix ans, elles pourrissent parce que la toiture est dommageable... dommagée... endommagée, merci. Je suis fatiguée aussi. Le nouveau règlement de l'ANAH justement l'inscrit, et la question que j'allais vous poser c'est : est-ce que vous allez prendre en considération ces toitures ? Puisque, dans ce nouveau règlement, on demande de prendre en considération les façades et les toitures. Est-ce que c'est quelque chose que vous allez prendre en considération ? Parce que ce serait dommage de refaire des façades avec des toitures qui ne sont pas top, et qui du coup finissent par dégrader le travail qui aura été fait.

Monsieur Thiaw : Il est prévu une extension ; ce n'est pas forcément que la façade. Mais dans la convention, telle qu'elle est écrite, il n'est pas prévu de refaire les toitures.

Monsieur Guion : Il faut du coup faire attention au biais que certains propriétaires, qui ont les moyens de le faire, vont profiter de ça pour juste refaire la façade, qui va faire un effet cache misère, et ne pas s'occuper de la toiture. Ça recoupe un petit peu ce qu'on avait tout à l'heure. Il faut faire attention, on a de l'habitat très dégradé à Melun et il ne faut pas encourager le cache misère, donc il faut bien vérifier ceci. Dans un esprit constructif, bien sûr.

Monsieur Thiaw : Très bien. Et ce sera le rôle de la commission qui sera composée de personnes spécialisées dans le domaine.

Madame Durand : Juste pour finir mes propos. C'est vraiment important, et il faut vraiment avoir un regard particulier dessus, et c'est pour ça que l'ANAH l'a mis dans son nouveau règlement d'ailleurs.

Monsieur Vogel : On passe au vote ?

Monsieur Guion : Non, non...

Monsieur Vogel : Non ?

Monsieur Guion : Je voulais préciser une petite chose au niveau des ORI.

Monsieur Vogel : Oui.

Monsieur Guion : C'est ce que disait Monsieur Martin tout à l'heure : on n'a pas besoin d'ORI pour faire du coercitif. L'ORI, c'est vraiment plus global. Sur les façades, il suffit d'utiliser l'article de loi que citait Monsieur Martin pour y aller. Donc, on peut envoyer toute une série de lettres recommandées aux propriétaires pour faire refaire les façades qui sont vraiment dégradées, en profitant du fait qu'il y a cette offre. Voilà. Il suffit de le faire. C'est des lettres recommandées qu'il faut envoyer, donc on peut profiter de ça. Il ne faut pas attendre l'ORI. Surtout que l'ORI, pour le coup, a été un échec total. Et s'il y a un échec total sur l'ORI, c'est qu'il y a un manque d'ambition, et un manque de suivi de la part de la Mairie – c'est la Mairie qui gère l'ORI. Et s'il y a beaucoup d'ORI – je crois que c'est 3, ou 4 – qui

sont abandonnées au final, c'est que vous n'avez pas voulu le faire. L'ORI, je crois, se termine en 2021.

Monsieur Thiaw : Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous pour dire que l'ORI a été un échec. C'est vrai que ça a été long dans le temps. Il y a eu deux... il y a eu deux... il y a eu deux... deux adresses qui ont « abouties ». Et récemment on a eu une réunion avec la SPL, avec mes collègues, Monsieur Dezert et Monsieur Ravaudet, où ils nous ont posé clairement, ils nous ont demandé de prendre positions sur les autres adresses, à savoir qu'est-ce que faisait, quelle était la volonté de la Mairie ? Donc, nous n'avons pas eu la possibilité, nous, de prendre une décision, parce qu'on n'avait pas les budgets ; parce que l'objectif de tout ça, vous le savez très bien, à un moment donné, c'est une expropriation. Donc il faut savoir quel est le coût, qu'est-ce que ça coûte à la collectivité, etc. Nous sommes en train de voir comment... comment, de manière intelligente, que ce ne soit pas pénalisable par rapport à la Ville, traiter le fait si expropriation il y a.

Monsieur Guion : Merci Monsieur Thiaw. Encore une fois, il y a un problème de budget là-dessus, et du coup, ça recoupe ce que je te disais... ce que je disais tout à l'heure : l'EPFIF était important à superposer à l'ORI. Je laisse parler Monsieur Martin.

Monsieur Martin : Sur les subventions pour un ravalement de façades, vous parlez de problème budgétaire. Il n'y a pas de problème budgétaire en fait ; ma proposition consiste à porter la charge sur les propriétaires eux-mêmes en fait, pas sur les finances publiques.

Monsieur Vogel : Ok. Je propose qu'on passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Baytir, 39.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le Règlement d'attribution des subventions municipales pour la mise en état des façades, tel qu'indiqué dans le Cahier des charges annexé à la présente délibération.

PRECISE que les subventions ne seront versées qu'après l'achèvement des travaux, sur présentation des factures acquittées et après vérification de la conformité des travaux.

PRECISE que la dépense en résultant a été inscrite aux Budgets 2020 et suivants de la Ville de Melun, sous réserve du vote du Budget.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

39 - OPERATION DE RENOVATION DES VITRINES COMMERCIALES

Monsieur Thiaw : Opération ravalement des façades. Non, ce n'est pas ça. Ce n'est plus ça. Opération rénovation des vitrines pardon. Donc, la commission s'est réunie le 8 octobre. Donc, nous avons traité six dossiers : Nemeska, rue Jacques Amyot ; Pierres de Lune, René Pouteau ; Pont aux Moulins, René Pouteau ; Julien d'Orcel, René Pouteau ; L'Endroit, rue Saint Etienne ; et le Francilien. Donc, toutes ces structures ont obtenu 20 % du montant des investissements réalisés, sauf pour Julien d'Orcel qui a reçu 30 %. En fait, il a investi

beaucoup d'argent, mais les montants qu'il a investis n'étaient pas forcément éligibles à la subvention. Donc, au regard de la qualité et de l'ampleur des travaux, nous avons décidé de lui octroyer 30 % de subvention. Donc, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à verser ces dites subventions.

Monsieur Martin : Oui. Monsieur le Maire, s'il vous plaît. Je vais être rapide. Je vais poser les questions les unes après les autres pour Monsieur Thiaw qui est... Si on pouvait avoir un échange et que vous me répondiez question après question, ce sera peut-être plus fluide. Sur cette délibération, bon, vous nous proposez de voter des subventions à des commerçants, a priori on n'est pas contre, hein, mais on n'a aucun détail sur les travaux qui vont être faits par ces commerçants. On a des montants assez divers et variés en fonction des commerces qui sont cités. Euh, vous venez de les citer. Mais on ne sait absolument pas quels genres de travaux ils vont engager. A priori, ça va être des travaux extérieurs. Est-ce que vous pouvez nous détailler simplement les projets ? Et est-ce que ces projets ont fait l'objet de la validation des Bâtiments de France, parce qu'a priori c'était quand même une obligation pour l'octroi de cette subvention ? Est-ce que vous pouvez simplement, avant qu'on vote ces montants, nous qualifier un petit peu ce qui va être fait par commerçant ?

Monsieur Thiaw : Je n'ai pas les éléments pour vous détailler commerçant par commerçant les travaux qui sont prévus. Sachant que cette délibération fait suite à une délibération qui a été prise le 17 septembre 2020 où on listait l'ensemble des travaux qui étaient éligibles. C'était un premier point. Deuxième point : quand on fait la commission d'attribution, elle est composée du service urba, qui valide en fait avec les Bâtiments de France. Donc tous les dossiers qui sont là – on a recalé en fait un dossier parce que justement il y avait un problème par rapport aux Bâtiments de France – donc tous ces dossiers-là ont été validés par le service urbanisme.

Monsieur Vogel : C'est bon ?

Monsieur Martin : Oui. S'il vous plaît, je voudrais poursuivre cet échange avec Monsieur Thiaw. Donc ça veut dire que depuis... tous ces dossiers ont été montés entre le 17 septembre – lors du dernier Conseil Municipal, on a voté sur cette délibération – et la commission du 8 octobre, sur des dossiers assez complexes qui demandent des devis, des tampons des Bâtiments de France, tous ces dossiers ont été montés en trois semaines pour ces commerçants ? Alors comment ça s'est passé ? Est-ce qu'ils ont été aidés pour le montage de ce dossier ? Est-ce qu'il y a des aides au montage de ce dossier ? Est-ce qu'ils sont accompagnés ?

Monsieur Thiaw : Ils sont accompagnés par le service commerce. Ils sont accompagnés par le service urbanisme. Et pour tout vous dire, lorsque nous avons lancé cette opération-là, on ne l'a pas lancée comme ça, parce qu'on en avait envie. Avant de lancer l'opération, nous avons fait une enquête auprès des commerçants, en leur posant la question : est-ce que vous souhaitez faire des travaux ? Donc, ces 7 ou 8 commerçants étaient déjà avancés dans la démarche. Donc, ils ont déposé, certes, un dossier juste après la... la... le Conseil Municipal. Le dossier est complet, nous le tenons, et nous pouvons vous transmettre, si vous le souhaitez, les dossiers en question.

Monsieur Martin : Alors, dernier point. Ca ne sera pas une question, c'est juste une observation. Euh... Il était prévu d'allouer une enveloppe globale de 45 000 euros sur trois ans je crois, jusqu'en 2022. Là, on n'y est pas. On n'arrive pas au total de 45 000 euros. Donc

je pense que c'est important, vous me dites si je me trompe, mais de préciser aux commerçants éventuellement qui nous écouteront là, ce soir, s'ils ne sont pas encore au lit, qu'ils peuvent encore déposer des dossiers. Vous me dites si je me trompe, mais ils ont encore la possibilité de déposer des dossiers jusqu'en 2022, jusqu'à ce qu'on arrive à une enveloppe globale de 45 000 euros d'alloués. C'est bien ça ?

Monsieur Thiaw : Si vous avez bien retenu mon intervention lors du dernier Conseil, la convention, elle est triennale. Donc là, on a fait 10 % de l'enveloppe – 4 500 euros – donc tout le reste est reporté sur les deux autres années.

Monsieur Martin : D'accord.

Monsieur Vogel : Catherine.

Madame Stentelaire : Si je peux me permettre, oui. Tous les commerçants ont évidemment été contactés, enfin voilà. Ils ont reçu un courrier en amont, comme l'a dit Monsieur Thiaw, et les dossiers étaient déjà bien prêts avant, enfin, dès que la délibération est passée. En fait, tous les dossiers sont complets. Parce que de toute façon, ils n'auront ce remboursement que si le dossier, voilà, a été validé par la commission et si les travaux sont faits. Quand les travaux sont faits. Pour exemple, Monsieur Julien d'Orcel : les travaux étaient prévus à faire au printemps. Par rapport au Covid, évidemment, ces travaux ont été décalés. Il fait des travaux importants à l'intérieur du magasin.

Monsieur Martin : J'ai vu que c'était des travaux intérieurs, ce n'est pas des travaux sur la façade, alors que normalement les travaux qui étaient éligibles à la subvention, c'était les travaux extérieurs.

Madame Stentelaire : Oui, oui. Tout à fait. Ben, il vous a donné l'explication tout à l'heure : les travaux sont hyper importants à l'intérieur. Il restait juste, ce qui était éligible à l'extérieur, ce n'était vraiment pas grand-chose parce que, vous avez pu voir, c'est celui qui a le plus petit montant. Et pour autant, c'est celui qui a été subventionné à 30 % parce que franchement, c'était un petit peu dommage de ne pas... Voilà. Sinon, pour les travaux, Nemeska, ils refont le store ban, enfin on sait, ils font la façade. Pierres de Lune refait sa façade. Le Pont aux Moulins, il refait toute la... euh... son huisserie ; vous voyez comment c'est fait ? C'est quand même assez important. Julien d'Orcel, je viens de vous le dire. L'Endroit, il refait aussi sa façade. Et le Francilien, également. Ils étaient tous au courant, et on va les tenir au courant, et continuer à les inciter. Merci.

Monsieur Guion : S'il vous plaît. Je voudrais ajouter quelque chose là-dessus. Sur... Je peux parler Monsieur le Maire, il n'y a pas de souci. Comme vous êtes proactifs là-dessus, et c'est bien, les dossiers étaient prêts avant, j'aimerais que vous soyez proactifs aussi auprès des commerçants pour faire les travaux d'accessibilité, parce que je crois que ça a été éligible à la subvention. Donc, il ne faut pas hésiter à aller les voir, ils ne sont pas forcément tous au courant qu'il y a cette subvention possible. Il faut vraiment les relancer, voire leur dire « là, il y a des travaux possibles ; on peut vous subventionner à hauteur de ... ». Voilà. Parce que là, c'est que des travaux de vitrines et de façades qui ont été faits. Il faut vraiment faire la pub et insister sur l'accessibilité, c'est important aussi.

Monsieur Vogel : D'accord. On passe au vote ? Opposition ? Abstention ? C'est adopté. On passe aux délibérations 40 à 43 sur la petite enfance. Emmanuel.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ACCORDE une subvention de 20 % de l'investissement éligible hors taxes soit 323,12 € à Madame Shonda FERREIRA, pour le projet de rénovation de sa vitrine NEMESKA située 6 rue Jacques Amyot.

ACCORDE une subvention de 20 % de l'investissement éligible hors taxes soit 939,08 € à Madame Marie HAKMON pour le projet de rénovation de sa vitrine PIERRES DE LUNE située 36 rue René Pouteau.

ACCORDE une subvention de 20 % de l'investissement éligible hors taxes soit 1 816 € à Monsieur Khaled TELOUINE pour le projet de rénovation de sa vitrine LE PONT AUX MOULINS située 16 rue René Pouteau.

ACCORDE une subvention de 30 % de l'investissement éligible hors taxes soit 210 € à Monsieur Laurent BRUNET pour le projet de rénovation de sa vitrine JULIEN D'ORCEL située 2 rue René Pouteau au regard de la qualité et de l'ampleur des travaux à engager dans son projet global de rénovation de sa boutique.

ACCORDE une subvention de 20 % de l'investissement éligible hors taxes soit 360 € à Monsieur Salem ELATI pour le projet de rénovation de sa vitrine L'ENDROIT située 28 rue Saint-Etienne.

ACCORDE une subvention de 20 % de l'investissement éligible hors taxes soit 852,70 € à Monsieur Farid SELMI pour le projet de rénovation de sa vitrine LE FRANCILIEN située 1 place Saint-Jean.

PRECISE que les travaux de rénovation doivent être réalisés dans un délai de 6 mois à compter de la notification de la présente délibération au bénéficiaire, conformément au cahier des charges.

PRECISE que les subventions ne seront versées qu'après l'achèvement des travaux dans le délai imparti, sur présentation des factures acquittées et après vérification de la conformité des travaux par les services de la Ville.

PRECISE que les dépenses en résultant ont été inscrites au Budget 2020.

40 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - FONDS DE REEQUILIBRAGE TERRITORIAL DE L'OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE - ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE ET LA VILLE DE MELUN - CRECHE COLLECTIVE "LES BAMBINS" - ANNEE 2020 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Adjouadi : Oui, merci Monsieur le Maire. Les délibérations 40 à 43 ont pour objectif d'autoriser Monsieur le Maire à signer des conventions d'objectifs et de financement concernant le fonds de rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil du jeune enfant. C'est signé entre la caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne et la Ville de Melun pour les

structures petite enfance suivantes : la crèche collective les Bambins, la crèche collective les Bouts d'Chou, le multi accueil les Oursons et la crèche collective les Pitchouns. Ces conventions sont présentées chaque année, et elles sont identiques à celles de l'année dernière. Elles ont pour but d'accorder des aides pour la création de places nouvelles en crèche. Le montant de l'aide qui est alloué, il dépend de la situation de la commune – ce qui est pris notamment en compte, c'est le taux de couverture, le potentiel financier par habitant, et le revenu annuel net moyen. Pour percevoir les subventions, il faut augmenter d'au moins 10 % les capacités d'accueil d'une crèche. Pour les structures petite enfance de notre ville, l'aide financière s'élève, pour l'année 2020, à 1 400 euros par nouvelle place créée. Alors, concernant la délibération 40, c'est la crèche collective les Bambins, 5 places ont été créées en 2015, ce qui représente une aide de 7 000 euros pour l'année. La délibération 41, la crèche collective les Bouts d'Chou, 3 places ont été créées en 2015, là c'est une aide de 4 200 euros. La délibération 42, le multi accueil les Oursons, 3 places ont été créées en 2020, soit une aide de 4 200 euros. Et la délibération 43, la crèche collective les Pitchouns, 5 places ont été créées en 2015, soit une aide de 7 000 euros. Donc, pour obtenir ces subventions, il convient de signer une convention d'objectifs et de financement. Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention, une convention pour chacune des structures. Monsieur le Maire, je vous propose de faire adopter chaque délibération indépendamment des autres.

Monsieur Vogel : Ségolène. Et Madame Gillier après.

Madame Durand : La convention d'objectifs et de gestion (COG) qui a été faite 2018 – 2022, donc établie entre la CNAF et l'Etat, parle du bonus inclusion handicap. Et moi, je suis étonnée que dans cette nouvelle convention – même si j'entends que c'est la même chaque année – on ne prenne pas en considération justement ce que sort la COG et qui nous permettrait finalement d'avoir des aides financières puisque c'est ce qui est dit dans ce document qui fait plus de 100 pages. Et c'est ce qui nous permettrait aussi, en plus d'ouvrir des crédits pour cet accompagnement des enfants en situation de handicap, d'ouvrir des crédits pour l'accompagnement des enfants en situation de handicap au niveau scolaire. Donc, ça nous permettrait d'avoir en fait, finalement, une passerelle au niveau scolaire, et notamment je pense aux AVS. Donc c'est encore un autre sujet sur l'éducation, mais je m'arrête vraiment sur la partie petite enfance et je regrette que dans cette convention – ou en tout cas je ne l'ai pas vu – ma question, c'est peut-être pourquoi ? Pourquoi on ne parle pas du bonus inclusion handicap dans cette nouvelle convention ? J'entends bien qu'elle est faite par la CAF, donc c'est toujours difficile d'avoir un échange avec la CAF, mais elle est signée par les deux parties. Donc c'est quelque chose qu'on aurait pu rajouter, puisque la COG est donc établie avec la CNAF. Donc je pense que c'est quelque chose qu'on aurait pu rajouter, en tout cas sur le handicap, puisque je pense que vous travaillez tous les deux en transversalité, Madame Gomes, Monsieur Adjouadi. Donc, je pense que c'est vraiment quelque chose qu'il faudrait mettre en place. Et avant de signer cette convention, est-ce qu'il n'est pas possible de rajouter ce bonus inclusion handicap ?

Monsieur Adjouadi : Oui, alors il faut savoir que cette convention, elle existe depuis 2013. Elle est renouvelée tacitement. Voilà. Déjà, la CAF, elle la renouvelle chaque année, elle aurait dû normalement... c'est un dispositif qui n'était pas fait pour durer. Donc là, bon, on le prolonge. Effectivement, nous, cette aide, on nous l'accorde à hauteur de 1 400 euros. On aura l'occasion de signer d'autres conventions après pour le handicap.

Madame Cellierier : Oui, c'est ça, Ségolène. C'est une autre convention qui doit être signée pour le handicap.

Monsieur Adjouadi : Ce n'est pas la même.

Madame Durand : Je suis d'accord qu'on va signer peut-être une autre convention. Maintenant, la convention, elle est de 2013, on est en 2020, la convention aurait pu être revue sur des articles, et notamment la partie handicap, c'est ça que je suis en train de dire. Je ne dis pas qu'il faut éviter les autres conventions. Je suis juste en train de dire que c'est dommage que la partie handicap, a minima, hein, n'apparaisse pas dans cette convention puisqu'entre 2013 et 2020, il s'est quand même passé plusieurs choses. Les changements, enfin, les lois ont évolué et je pense que ça aurait été intéressant de l'indiquer dans cette convention. Me dire que c'est la même convention...

Monsieur Adjouadi : Oui, mais elle est départementale.

Madame Durand : Bien sûr, mais juste, je finis ma phrase. Le fait de me dire que c'est la même convention depuis 2013, enfin, c'est un peu limite. Et je suis la première à le savoir.

Madame Cellierier : Ségolène. Mais tu connais oui. Il y a des conventions qui sont signées par rapport au handicap, mais ce sont d'autres conventions. LA CAF dissocie les deux aspects.

Monsieur Adjouadi : Exactement. Et puis, excuse-moi Ségolène de te couper, mais là, on est vraiment au maximum de ce qu'on peut toucher au niveau de cette convention. Voilà, on touche le bonus maximum, c'est 1 400 euros par place, parce qu'on est en zone prioritaire 1.

Madame Durand : Bien sûr.

Monsieur Adjouadi : Il n'est pas possible de rajouter à mon avis là-dedans...

Madame Durand : Ca, je suis d'accord. Mais je pense que l'avoir mis, avoir mis un article sur le handicap dans cette convention. Je ne dis pas qu'il faut créer... je ne dis pas que je suis contre la création d'une nouvelle convention sur le handicap, bien au contraire et que je vous encourage à faire. Ce que je suis en train de dire, c'est que dans cette convention, il aurait été intéressant de la dépoussiérer depuis 2013 et de mettre en avant le bonus inclusion handicap dont la COG fait état, et de le citer dans cette convention, qui nous aurait permis en plus par la suite de poursuivre sur d'autres conventions spécifiques, comme tu dis Monique, sur le handicap.

Monsieur Adjouadi : Oui, après il s'agit d'une autre convention, et il y a déjà des bonus pour le handicap qui sont déjà attribués par la CAF. Voilà.

Monsieur Vogel : Ok. On... Oh, Madame Gillier.

Madame Gillier : Moi, j'avais juste une petite question : est-ce qu'on sait le nombre d'enfants, à l'heure actuelle, qui sont en manque de mode de garde, qui justifient des ouvertures ou pas de places ?

Monsieur Adjouadi : Alors actuellement, on a un taux de couverture qui est légèrement inférieur à 40 %. Je n'ai pas le chiffre exact du nombre d'enfants. Mais voilà, on a un taux de

couverture qui est légèrement inférieur à 40 %, qui va en partie être comblé par les nouvelles créations de places, notamment à l'Ecoquartier.

Monsieur Vogel : Bon. Je propose qu'on passe au vote. Donc, il faut qu'on vote séparément sur chaque convention. Donc, délibération 40, qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la Convention d'Objectifs et de Financement - Fonds de Rééquilibrage Territorial de l'offre d'accueil petite enfance entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et Marne et la Commune de Melun pour la crèche collective « les Bambins ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents y afférent.

41 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - FONDS DE REEQUILIBRAGE TERRITORIAL DE L'OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE - ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE ET LA VILLE DE MELUN - CRECHE COLLECTIVE "LES BOUTS D'CHOU" - ANNEE 2020 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Vogel : Délibération 41, qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la Convention d'Objectifs et de Financement - Fonds de Rééquilibrage Territorial de l'offre d'accueil petite enfance entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et Marne et la Commune de Melun pour la crèche collective « les Bouts d'Chou ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette Convention et tous les documents y afférent.

42 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - FONDS DE REEQUILIBRAGE TERRITORIAL DE L'OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE - ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE ET LA VILLE DE MELUN - POUR LE MULTI ACCUEIL "LES OURSONS" - ANNEE 2020 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Vogel : Délibération 42, qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la Convention d'Objectifs et de Financement - Fonds de Rééquilibrage Territorial de l'offre d'accueil petite enfance entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et Marne et la Commune de Melun pour multi accueil « les Oursons ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette Convention et tous les documents y afférent.

43 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - FONDS DE REEQUILIBRAGE TERRITORIAL DE L'OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE - ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE ET LA VILLE DE MELUN - CRECHE COLLECTIVE "LES PITCHOUNS" - ANNEE 2020 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Vogel : Délibération 43, qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la Convention d'Objectifs et de Financement - Fonds de Rééquilibrage Territorial de l'offre d'accueil petite enfance entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et Marne et la Commune de Melun pour la crèche collective « les Pitchouns ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents y afférent.

44 - PERSONNEL TERRITORIAL - SUPPRESSIONS D'EMPLOIS PERMANENTS AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Vogel : On passe à la délibération 44. Ce sont des suppressions d'emplois permanents au tableau des effectifs. C'est dans le cadre de la procédure d'avancement de grade et de promotion interne, il y a des emplois qui se sont libérés donc les postes ne correspondent plus à ces emplois. Le Comité Technique a bien sûr été consulté, et ces suppressions d'emplois, vous en avez le détail dans la note de présentation. Donc il s'agit juste d'un jeu d'écritures administratives ce n'est pas des suppressions de postes à la Mairie, voilà. C'est une suppression au tableau des effectifs. Madame Gillier.

Madame Gillier : Oui, ça fait le lien avec la question que je vous ai envoyée écrite, préalablement au Conseil Municipal, il est extrêmement ardu d'avoir une visibilité de la suppression des postes étant donné qu'on n'a pas le tableau des effectifs. Donc, je ne sais pas comment valablement émettre un avis sur ces suppressions d'emplois permanents au tableau des effectifs sans avoir le tableau des effectifs en main. Enfin, moi, je ne sais pas comment faire en tant que Conseillère Municipale.

Monsieur Vogel : Le DGS va vous répondre. Il attendait cette question.

Monsieur Olivier : Oui. Alors, effectivement, le tableau des effectifs est une des annexes obligatoires au Budget Primitif. C'est vrai que, étant nouvelle élue, vous n'avez pas encore eu ces documents, mais dans votre groupe, Madame Monville doit l'avoir. Mais on peut tout à fait vous adresser cette annexe sur le tableau des effectifs.

Madame Gillier : Je me permets, parce qu'on en va pas... Mais, à partir du moment où vous me dites « on peut vous l'envoyer », je ne comprends pas, alors que j'ai essayé, vraiment, de

faire les choses très carrées, en respectant la réglementation, en cherchant l'argumentation, qu'on me dise pendant le Conseil Municipal « ne vous inquiétez pas, on va vous l'envoyer ». Franchement, pour simplifier le débat démocratique, éviter de monter dans les tours et perdre un temps infini à parler de choses – franchement on a autre chose à faire, tout un chacun – facilitez-nous un petit peu le travail, quoi. Envoyez-nous les documents, organisez des commissions – on va voir avec Monsieur Mebarek après pour la commission finances – mais, euh, tous ces éléments-là sont importants pour que la démocratie fonctionne correctement à Melun.

Monsieur Vogel : On est d'accord. Donc, on passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE de supprimer au Tableau des effectifs :

- 1 emploi d'Attaché
- 1 emploi d'Attaché principal de conservation du patrimoine
- 5 emplois Auxiliaires de puériculture principal de 2ème classe
- 3 emplois de Brigadiers chefs principaux
- 1 emploi d'Assistant de conservation principal de 2ème classe
- 1 emploi d'Educateur des APS principal de 2ème classe
- 1 emploi d'Educateur des APS principal de 1ère classe
- 17 emplois d'Adjoint administratif
- 1 emploi de Conseiller des APS
- 1 emploi Opérateur des APS qualifié
- 10 emplois d'Adjoints techniques
- 5 emplois d'Agents de maîtrise
- 2 emplois d'Assistant d'enseignement artistique de 10h hebdomadaires
- 1 emploi d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe de 4h hebdomadaires
- 1 emploi d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe de 8h hebdomadaires

INDIQUE que le Tableau des effectifs est ainsi modifié à compter de la transmission de la présente délibération au Contrôle de Légalité.

45 - PERSONNEL TERRITORIAL - CRÉATIONS D'EMPLOIS FONCTIONNELS AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Vogel : Là, ce sont des créations d'emploi fonctionnels au tableau des effectifs. C'est la suite des nouvelles délégations qui ont été distribuées. Un nouvel organigramme des services a été présenté au Comité Technique Paritaire. Tu veux dire un mot, Jean-Baptiste ?

Monsieur Olivier : Oui, juste, c'est la création de deux emplois fonctionnels donc, pour des postes de directeurs généraux adjoints, dans le cadre de cette nouvelle organisation interne de la Ville. Voilà.

Monsieur Vogel : Madame Gillier.

Madame Gillier : S'il vous plaît.

Monsieur Vogel : Oui.

Madame Gillier : Très rapidement pour être sûre que j'ai bien compris ce qu'était un emploi fonctionnel dans la fonction publique. Un emploi fonctionnel, si je comprends bien, c'est une évolution de gens qui étaient titulaires, qui deviennent fonctionnels parce qu'ils sont plus proche des idées politiques. Non, mais je vous pose une question parce qu'il me semblait qu'ils étaient plus facilement, comment on peut dire ? Enlevables, détronables, licenciables ? C'était sur cette petite partie-là, pour bien comprendre la différence. Parce que j'ai cherché quelle était la différence entre fonctionnels et les autres types d'emplois dans la fonction publique. Excusez-moi, ce n'était pas une indélicatesse volontaire de ma part.

Monsieur Olivier : Oui. L'intérêt pour moi, c'est de pouvoir être assisté de directeurs et de directrices générales adjointes. Il se trouve que pour être DGA, il faut avoir un emploi fonctionnel. C'est tout. Ce n'est pas pour pouvoir s'en séparer plus facilement. On y réfléchira.

Monsieur Vogel : Maintenant que vous lui avez donné l'idée, il va y penser. Donc, derrière, ça tremble, là. Ok. Il faut qu'on passe au vote.

Madame Asdrubal : Excusez-moi. J'avais une question aussi.

Monsieur Vogel : Oui.

Madame Asdrubal : Je voulais savoir la place vacante, elle était vacante depuis combien de temps ? Et ensuite, j'ai bien compris ce que vous avez répondu à Madame Gillier. Par contre, c'est une très belle promotion d'être DGA. C'est aussi un régime indemnitaire – donc des primes – qui sont sacrément importantes, et donc un budget pour la collectivité. Donc là, on peut se poser la question, un peu comme pour le prime Covid : de combien s'échelonne, et annuellement parlant, un régime indemnitaire pour un DGA ? Ça coûte quand même aussi à la Ville une organisation. Et pour les directeurs, je ne sais pas si ça existe ou pas, si on peut être catégorie A, enfin... je ne connais pas justement. Comme disait Madame Gillier, on n'a pas tous les tenants et les aboutissants. On n'a pas eu de formation. On n'a pas fait le tour des services non plus, comme la Majorité pour connaître. En fait, on est dans le flou total. Je sais que ça coûte, un DGA. Euh... Il y a un DG. Quelle est la tâche, quelle sera la fonction d'un DGA ? Et pourquoi trois maintenant, alors qu'il y en avait un seul ? Et autre question, parce que j'en ai plusieurs finalement : sur l'organigramme, ils sont plusieurs au même niveau ? Pourquoi c'est trois DGA et pas les deux autres ? J'aimerais un petit peu comprendre le fonctionnement. Merci.

Monsieur Olivier : C'était écrit dans la note de présentation. C'est en fait les coordinateurs de pôle qui changent de titre, voilà. Maintenant, ce n'est pas une réflexion par rapport aux dépenses qu'on va faire et aux gratifications qu'on va leur faire ; ce n'était pas du tout ma préoccupation, ni la leur, d'ailleurs. Et c'est simplement qu'ils vont avoir ce qu'on appelle une évolution sur double carrière, mais ça ne veut pas dire, rassurez-vous, qu'ils vont avoir une double rémunération. Voilà. Il y avait un emploi vacant depuis le départ en retraite de Monique Cellier.

Madame Asdrubal : D'accord. Avant, c'était Madame Lanson, c'est ça ? Mais qui était partie aussi. Ca date. Donc il y a une place vacante qui est restée vacante un certain temps. Mais la prime – ça, on ne peut pas connaître, le régime indemnitaire d'un DGA ? Parce qu'il y a son salaire, mais il y a aussi un régime indemnitaire qui semble assez conséquent.

Monsieur Olivier : Ce n'est pas automatique.

Madame Asdrubal : Ce n'est pas automatique ? D'accord.

Monsieur Olivier : C'est en fonction aussi de la satisfaction qu'on peut avoir, comme pour tout agent. C'est est-ce que le travail est bien fait ? Est-ce que vous méritez un régime indemnitaire en conséquence ? C'est tout.

Monsieur Vogel : Et je crois qu'il faut présenter ça de façon un peu positive. C'est parce que nous reconnaissons... ces personnes, qui sont devenues DGA, elles le méritaient. Elles ont énormément travaillé, elles ont rendu de très bons services. Le fait de coordonner un pôle, maintenant avec des pouvoirs hiérarchiques, c'est du travail. Ca veut dire que c'est une activité qui n'est pas légère. On leur demande beaucoup, donc on pense qu'il faut les récompenser. On attend beaucoup d'eux, et on est très content qu'ils soient avec nous. Voilà. Et je rends hommage aux coordonnateurs de pôle qui nous entourent et qui sont là ce soir. Donc, je mets au vote. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ?

Monsieur Guion : Non, non, non.

Monsieur Vogel : S'oppose ?

Monsieur Guion : Non, on n'a pas fini avec les questions.

Madame Durand : Juste, je vais revenir sur ce que...

Monsieur Vogel : Ce qu'a dit Jean-Baptiste.

Madame Durand : Ce qu'a dit Monsieur Olivier. Il a dit « ce sont les coordonnateurs de pôle ». Mais sauf erreur de ma part, il n'y a pas que trois coordonnateurs de pôle. Non, non, mais... enfin, vous avez commencé votre intervention comme ça, en disant « c'est parce que ce sont les coordonnateurs de pôle ». Alors ou, entre temps...

Monsieur Vogel : Il va vous expliquer.

Monsieur Olivier : C'était noté dans la note de présentation, le coordinateur sécurité n'est pas DGA, parce que c'est un service. L'idée, c'est – vous connaissez – dans certains pôles, il y a de nombreux services, de nombreuses directions. C'est ceux-là qui sont concernés. Quant à Jérôme Olzier, il est DGST, il est déjà sur un emploi fonctionnel.

Madame Durand : Non, non. Mais j'entends, et j'ai bien entendu qu'il y avait trois DGA et que finalement ils étaient cinq coordonnateurs de pôle, notamment un DGST. Ca, j'avais bien entendu. Mais comme vous aviez commencé votre phrase en disant « ce sont les coordonnateurs de pôle qui sont devenus DGA », dans mon calcul, hors Monsieur Olzier, je me suis dit que vous en aviez oublié un finalement. J'entends. Mais comme vous l'avez dit tout à l'heure, pour moi, il y a un coordinateur de pôle qui n'est pas DGA. Finalement, c'est ça.

Monsieur Vogel : Parce qu'il n'est à la tête que d'un pôle. Vous avez compris, d'accord. On finit là, et puis on vous passe la parole.

Monsieur Guion : Alors, comme ce n'était pas précisé ni sur la note de présentation, ni dans les annexes – je rejoins un peu ce que disait Céline Gillier sur le tableau des effectifs – l'organigramme du coup est modifié, j'imagine, ou a été modifié avant. Pourquoi il n'est pas précisé dans les annexes ? On y verrait un petit peu plus clair. Ca nous éviterait peut-être quelques questions. Et voilà. L'organigramme. Est-ce qu'on peut le recevoir rapidement du coup ?

Monsieur Vogel : Madame Gillier.

Madame Gillier : Au même titre, combien de femmes sur les DGA ?

Monsieur Vogel : Trois.

Madame Gillier : Trois femmes pour...

Monsieur Olivier : On vous remercie de cette question.

Monsieur Vogel : Cinq.

Madame Gillier : ... combien d'hommes ?

Monsieur Vogel : Deux.

Madame Gillier : Pardon ? Redites-moi ça, je n'ai pas compris. Trois femmes et un homme ? Bravo.

Monsieur Vogel : Alors, qu'est-ce que vous dites de ça ? Vous nous félicitez.

Madame Gillier : Je vous avais dit bravo. Je vous dis bravo. Maintenant, on attend de voir le rapport comparé hommes – femmes, mais pour l'instant, c'est très bien.

Monsieur Vogel : Il faut qu'on vote. Il faut qu'on vote pour que ça se fasse.

Monsieur Guion : Vous n'avez pas répondu sur l'organigramme. Est-ce qu'on va le recevoir rapidement ?

Monsieur Vogel : Oui. Bien sûr.

Monsieur Guion : J'aime bien avoir la réponse claire, nette, précise.

Monsieur Vogel : Oui, oui. Allez, on y va. Opposition ? Abstention ? Merci. Non, non, il n'y a pas d'abstention.

Madame Gillier : Ma question, Monsieur le Maire. Vous m'avez oubliée.

Monsieur Vogel : Quelle question ?

Madame Gillier : Ma question orale, vous m'avez dit « on fait ça à la fin du Conseil », je suis désolée ; sur le plan de relance. Vous souvenez-vous ? Vous savez, je vous avais envoyé deux questions. Il y en avait une...

Monsieur Vogel : Elle a envoyé une question ?

Madame Gillier : Ah oui, oui, oui, oui. Très bien écrite.

Monsieur Vogel : A qui vous l'avez envoyée la question ?

Madame Gillier : Mais à vous, et à l'ensemble du Conseil Municipal pour être sûre, vous voyez.

Monsieur Saint Martin : Peut-être que ça a rebondi sur Club d'Iéna.

Monsieur Vogel : Excellent. Excellent. Monsieur Saint Martin, ça, vous avez le pompon de la soirée, vous. Bon. Ben je vais vous répondre par écrit, je ne sais pas où elle est passée votre question, mais voilà. Ok.

Madame Gillier : Ok, bah très bien.

Monsieur Vogel : Bonne soirée. Merci d'avoir été patients.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE de créer 2 emplois de Directeurs Généraux Adjointes des Services.

INDIQUE que le Tableau des effectifs est ainsi modifié à compter de la transmission de la présente délibération au Contrôle de Légalité.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2020, chapitre 012.

Aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 21h00.